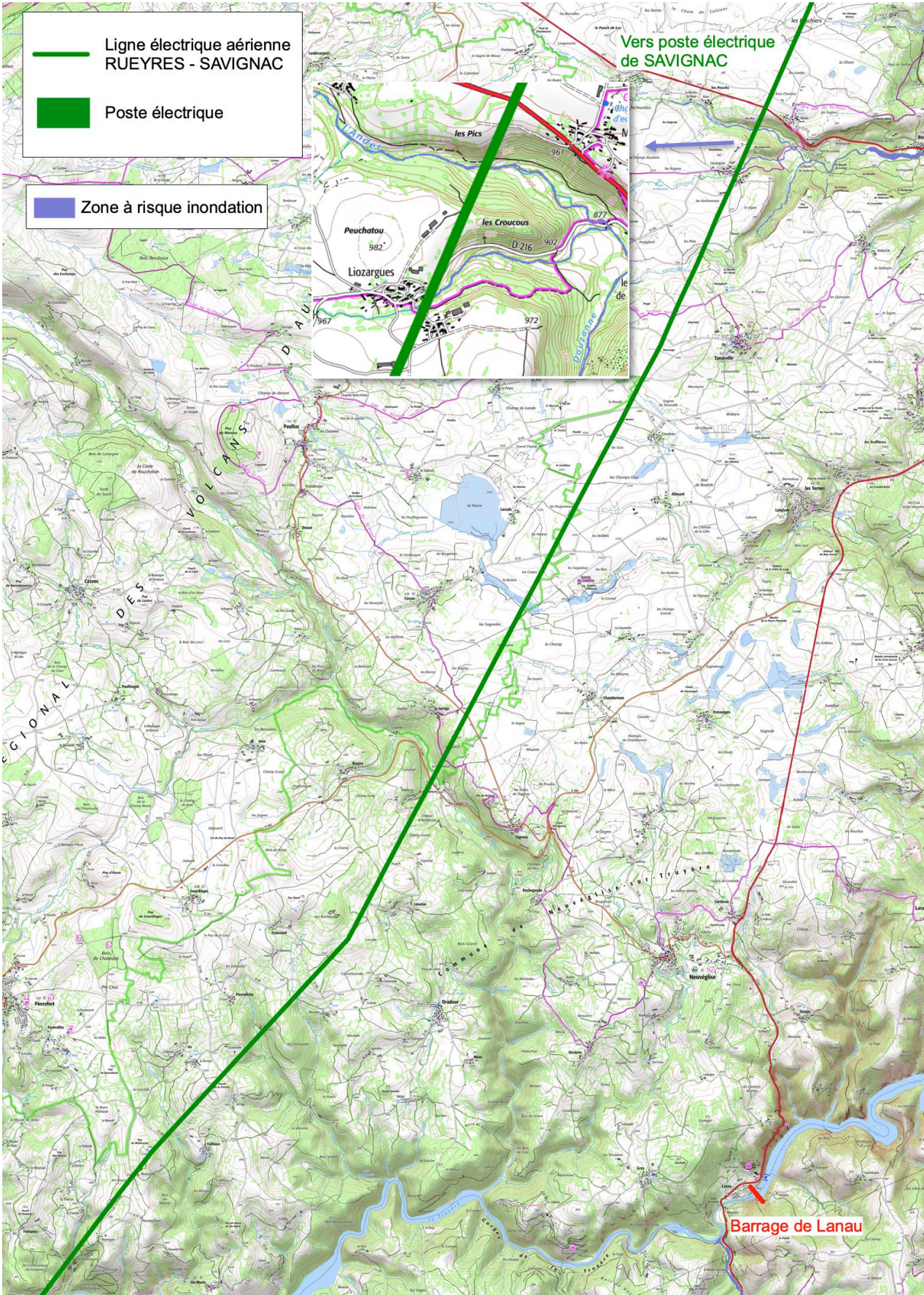
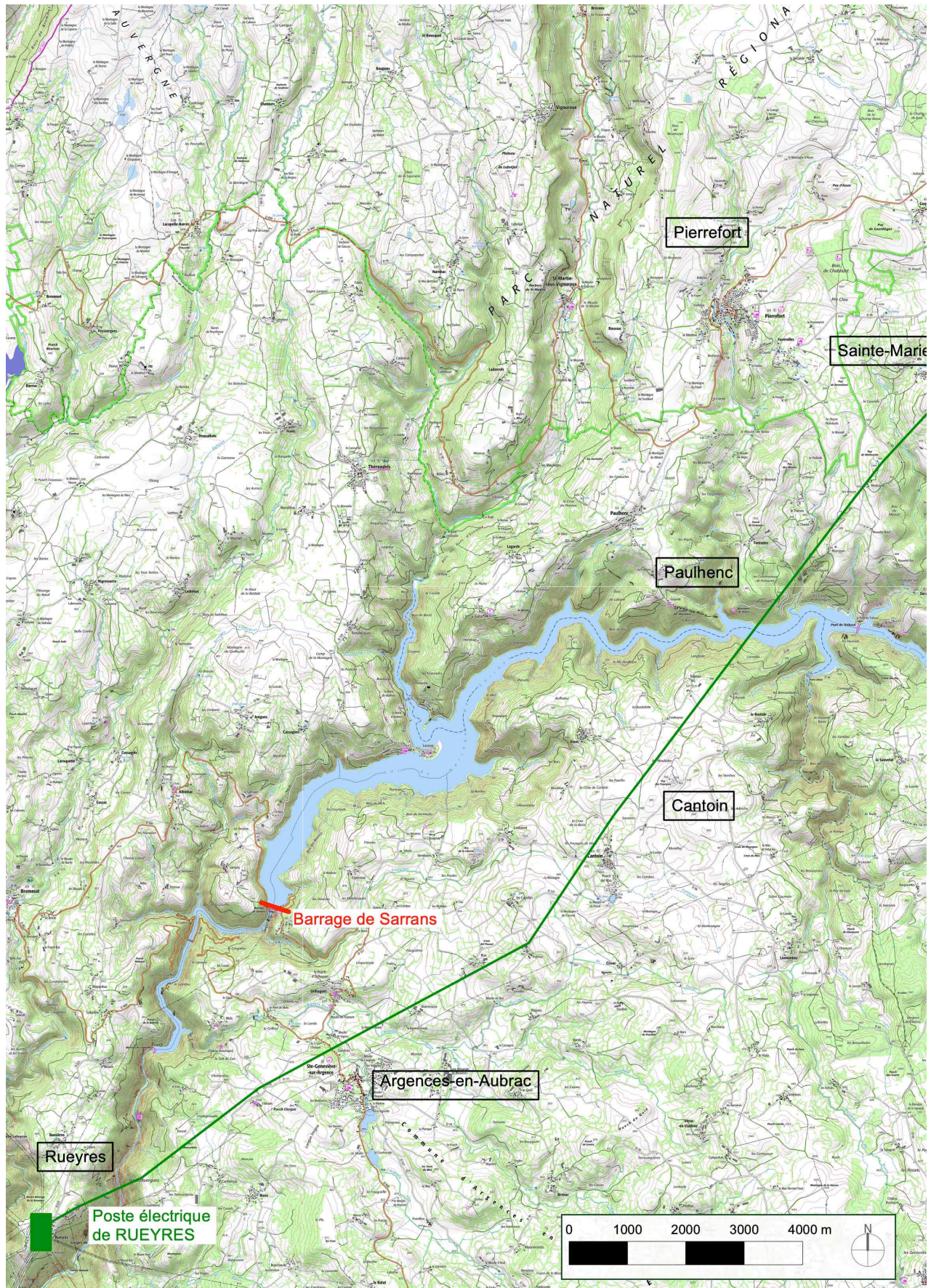


Carte des risques



Carte des risques



3 MILIEU NATUREL

3.1 Contexte écologique du projet

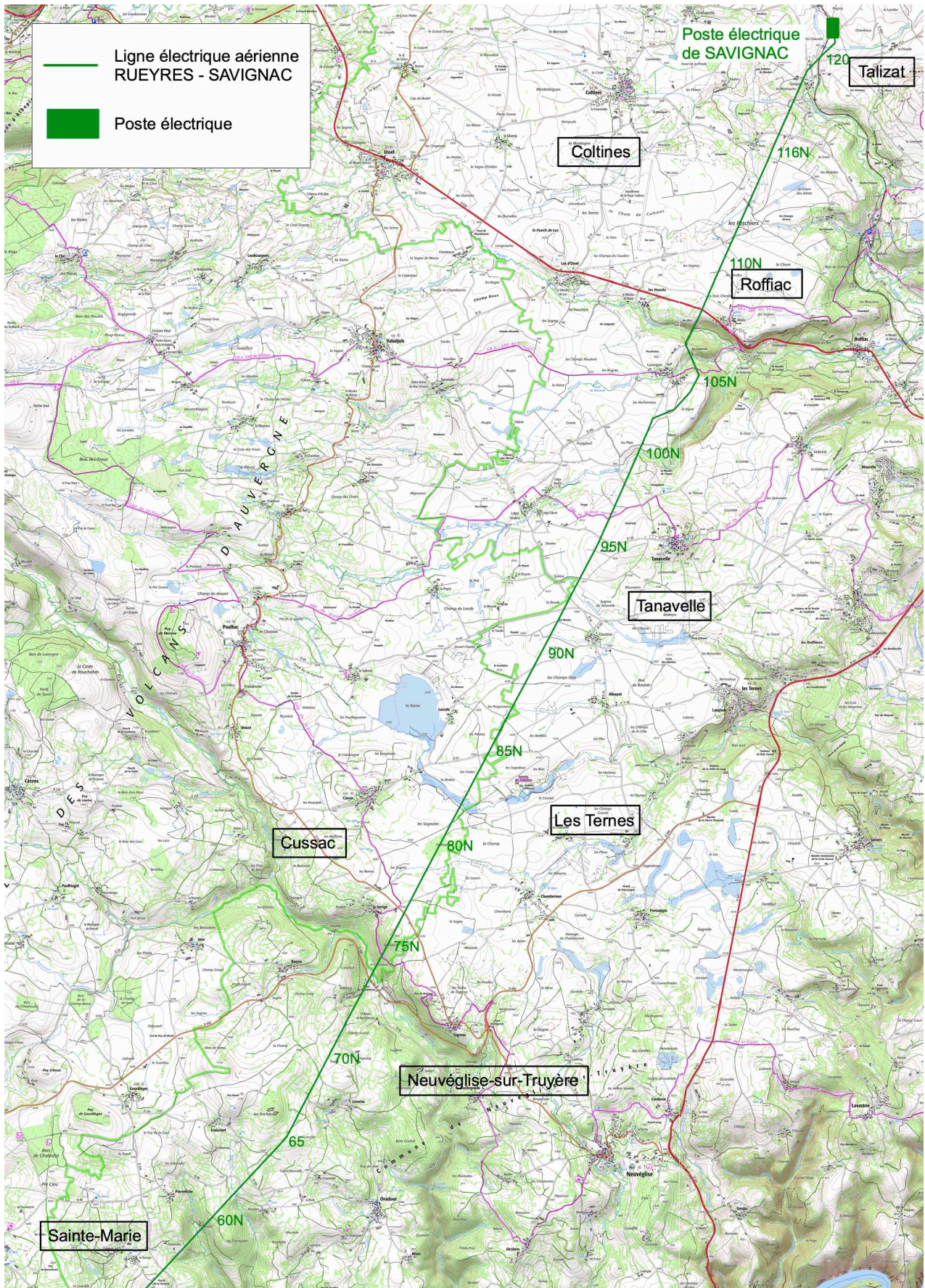
Les données bibliographiques collectées (INPN, www.faune-auvergne.org, PIFH, ...) au niveau de la zone d'étude nous apprennent la présence potentielle de nombreuses espèces. Dans un rayon de deux kilomètres, 20 zones environnementales sont implantées :

- 2 Zones de Protection Spéciale ;
- 3 Zones Spéciales de Conservation ;
- 2 Parcs Naturels Régionaux ;
- 12 ZNIEFF de type I ;
- 4 ZNIEFF de type II.

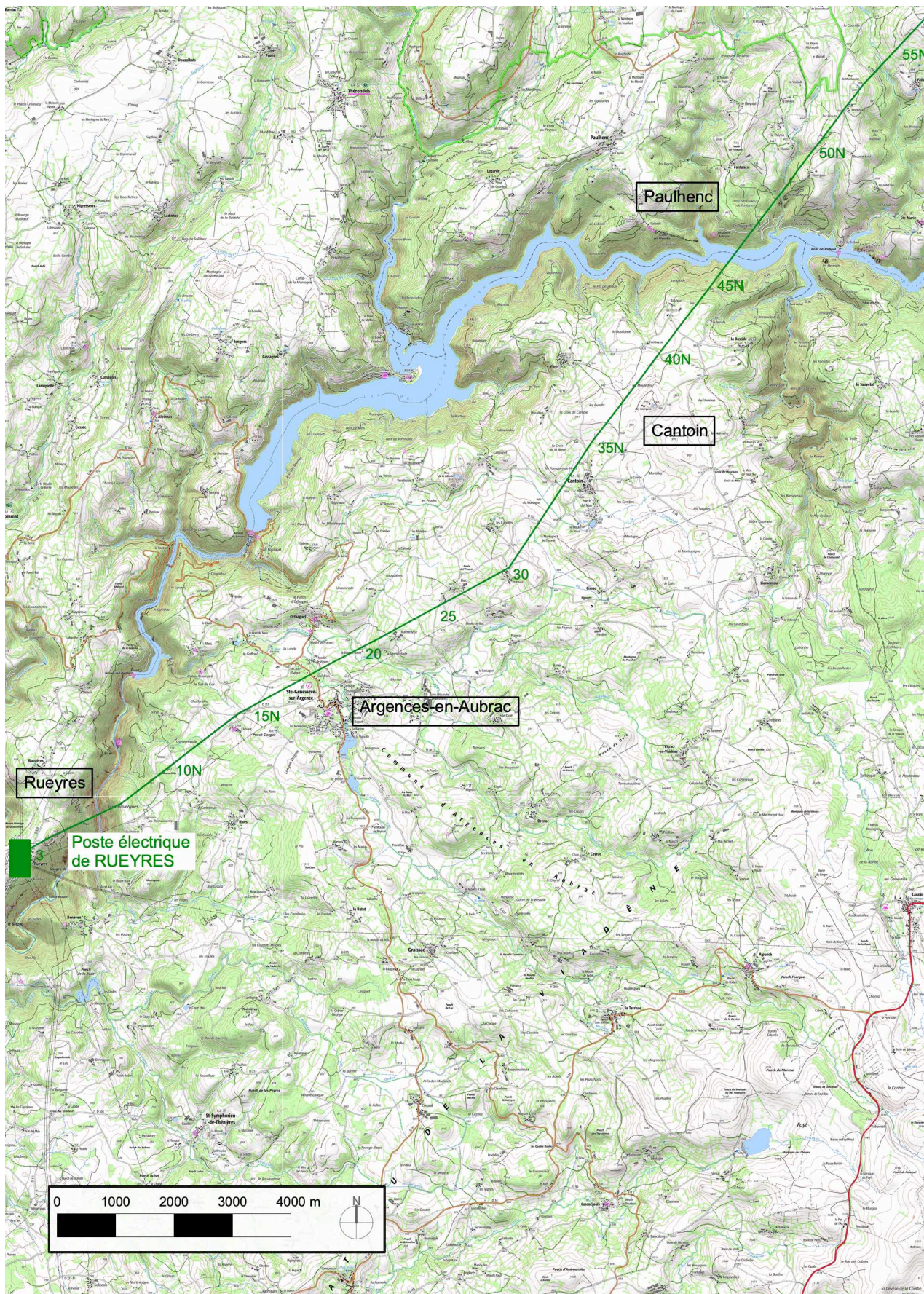
Types	Noms	Distances
ZPS	Planèze de Saint-Flour	Inclut les supports 119N à 77N ⁵
	Gorge de la Truyère	Inclut les supports 50N à 39N et 1N à 15N
ZSC	Zones humides de la planèze de Saint-Flour	Inclut les supports 112N, 111N, 110N, 109N, 93N, 92N, 91N, 83N et 82N
	Haute vallée du Lot entre Espalion et Saint-Laurent-d'Olt et gorges de la Truyère, basse vallée du Lot et le Goul	635 mètres du support 8N
	Affluents rive droite de la Truyère amont	Moins d'un kilomètre des supports 108N à 71N (92N inclus)
PNR	Aubrac	Inclut les supports 45N à 8N
	Volcans d'Auvergne	Inclut les supports 86N à 74N
ZNIEFF de type I	Gorges de la Truyère de Rueyres au Trébusc	A 40 mètres du support 1N
	Bosquets de pins de la Planeze de Saint Flour	Inclut les supports 80N et 79N
	Narse de Lascols	Inclut les supports 84N à 82N
	Vallée de la Truyère, barrage de Sarrans	Inclut les supports 50N à 43N
	Zones humides de la Planèze de st Flour	Inclut le support 93N
	Vallée de l'Ander sous Mons	20 mètres des supports 106 N et 105N
	Zones humides des Chams	Inclut le supports 108N
	Rivières de la Truyère et du Goul	630 mètres du support 8N
	Narse de Nouvialle	470 m du support 102N
	Rebord du plateau de Mons a Prentegarde	640 m des supports du support 108N
	Vallée de la Truyère, barrage de Grandval	1 420 m du support 87N
	Vallée de la Truyère au barrage de Sarrans	1 890 m du support 15N
	Vallée de la Truyère	Inclut les supports 42N à 50N
	Vallée de la Truyère, du Goul et de la Bromme	Inclut le support 8N
	Versant occidental des Monts d'Aubrac	1 650 m du support 33N

⁵ Voir les emplacements des nouveaux supports sur les deux cartes à suivre ainsi que sur l'atlas cartographique joint à la présente étude.

Tracé et numérotation de la ligne (partie nord)



Tracé et numérotation de la ligne (partie sud)



Zones Natura 2000

Cinq sites Natura 2000 sont localisés à proximité immédiate des emprises du projet.

ZPS « Planèze de Saint-Flour »

Numéro du site	FR8312005
Surface	25 193 hectares
Distance	Zone d'étude comprise dans cette ZPS

La Planèze de Saint-Flour est un vaste plateau basaltique comprenant de grands ensembles prairiaux parsemés de nombreux bosquets de pins. L'originalité de ce paysage de milieux ouverts et de bocages, tient à la présence de milieux humides. La planéité du relief, l'imperméabilité des substrats, alliés à un régime hydrologique souvent marqué par des épisodes tels que la fonte des neiges et une lame d'eau importante au printemps, créent les conditions d'existence d'un réseau très développé de zones humides (plans d'eau, marais, prairies humides et prairies d'inondation). (INPN-19/04/2021).

55 espèces nicheuses d'oiseaux et 60 espèces migratrices présentes sur ce site justifient le statut de ZPS parmi lesquelles on peut retrouver : **le Courlis cendré** (*Numenius arquata*), **la Bécassine des marais** (*Gallinago gallinago*), **la Marouette ponctuée** (*Porzana porzana*) ainsi que le **Hibou des marais** (*Asio flammeus*)

ZPS « Gorge de la Truyère »

Numéro du site	FR7312013
Surface	16 648 hectares
Distance	Zone d'étude comprise dans cette ZPS

Le site est caractérisé au centre par la vallée de la Truyère, d'orientation nord-est / sud-ouest, où alternent des terrains métamorphiques et sédimentaires. En rive gauche comme en rive droite, le site intègre des plateaux, constitués de sols d'origine volcanique. (INPN-19/04/2021) On retrouvera sur ce site une forte dominance de forêts caducifoliées accompagnées de prairies améliorées et humides ainsi que des cultures céréalières extensives. Quelques zones d'eaux douces (plans d'eaux stagnantes et eaux courantes) sont également à noter.

12 espèces d'oiseaux classés à l'annexe I de la Directive « Oiseaux » se reproduisent régulièrement sur site dont 8 espèces de rapaces. On signalera notamment **l'Aigle botté** (*Hieraetus pennatus*) et **Circaète Jean-le-Blanc** (*Circaetus gallicus*).

ZSC « Zone humide de la Planèze de Saint Flour »

Numéro du site	FR8301059
Surface	2 276 hectares
Distance	Zone d'étude comprise dans cette ZSC

Ce site est caractérisé par la présence de prairies humides pâturées, de cariçaies et de mégaphorbiaies en altitude sur une voie migratoire. L'ensemble constitue un réseau intéressant pour les oiseaux migrateurs, surtout en période pré-nuptiale. L'intérêt botanique est très élevé, avec quelques espèces remarquables. Sont présentes sur site les espèces suivantes inscrites à l'annexe II et justifiant le classement de ce site en ZSC : **la loutre d'Europe** (*Lutra lutra*), **le Chabot d'Auvergne** (*Cottus duranii*), **le Flûteau nageant** (*Luronium natans*), **l'Écrevisse à pattes blanches** (*Austropotamobius pallipes*) et **le Triton crêté** (*Triturus cristatus*).

ZSC « Haute vallée du Lot entre Espalion et Saint-Laurent-d'Olt et gorges de la Truyère, basse vallée du Lot et le Goul »

Numéro du site	FR7300874
Surface	5 653 hectares
Distance	Zone d'étude comprise dans cette ZSC

Ce site comprend une partie de la vallée du Lot ainsi que deux de ses affluents : la Truyère et le Goul. Le Lot fait ici la limite entre les entités paysagères Viadène et plateau de l'Aubrac au Nord et Causse de Séverac, Causse Comtal et Ségala au sud. Le secteur présente de nombreuses failles. Les terrains géologiques traversés sont très variés (terrains du primaire au quaternaire, roches plutoniques et métamorphiques).

Plusieurs éléments ont concouru au classement de cette zone en site d'intérêt communautaire :

**la présence de deux espèces d'intérêt communautaire : la Loutre d'Europe et le Chabot ;
plusieurs habitats d'intérêt communautaire qui se rapportent aux trois entités paysagères du site :
des habitats aquatiques que l'on retrouve le long du Lot et de ses affluents ainsi que la Truyère et
le Goul, des habitats forestiers le long de la Vallée du Lot et enfin des habitats de milieux ouverts,
le long du Lot.**

L'enjeu de conservation de la Loutre d'Europe et du Chabot d'Auvergne est majeur : ces deux espèces sont vulnérables à la qualité de l'eau (pollution chimique et organique), à la modification et/ou dégradation de leurs habitats naturels (lit mineur, berges, ripisylves...) ainsi qu'au fractionnement de la rivière (barrages hydroélectriques).

ZSC « Affluents rive droite de la Truyère amont »

Numéro du site	FR8302032
Surface	2 198 hectares
Distance	Zone d'étude à 715m de la ZSC

Le site Natura 2000 FR 8302032 est issu de la scission du site régional Natura 2000 FR8301096, désigné pour une seule espèce d'intérêt communautaire : l'Écrevisse à pattes blanches. Celui-ci s'intitulait « Rivières à Écrevisses à pattes blanches » et comprenait un linéaire de 1 140 km de cours d'eau dans les départements de l'Allier, du Cantal, de la Haute-Loire et du Puy-de-Dôme.

Pour concrétiser une approche territoriale et ainsi faciliter l'appropriation des acteurs et améliorer les conditions de la concertation, le site Natura 2000 d'ampleur régionale a été reconfiguré en plusieurs sites Natura 2000 territoriaux par bassin versant – dont le site ici concerné.

Les cours d'eau de ce site sont issus d'une multitude de sources et forment un chevelu important qui regagne la rivière Truyère en rive droite, en amont de la retenue de Sarrans. Ils donnent naissance à de nombreuses vallées, plus ou moins encaissées, comme celles de Brezons ou de l'Épie. Ces vallées en étoile ont façonné les plateaux volcaniques constitués de basaltes que l'on appelle couramment « les Planèzes ». Le site oscille entre 647 m, côte maximale théorique du lac de Sarrans, et 1 400 m d'altitude dans les Monts du Cantal qui constituent d'ailleurs la ligne de partage des eaux entre le bassin Adour-Garonne (vallée de la Truyère) et le bassin de Loire-Bretagne (vallée de l'Alagnon).

Plusieurs menaces ont été répertoriées sur le site. Elles peuvent impacter les espèces d'intérêt communautaire qui y sont présentes et affecter aussi bien la qualité physico-chimique des eaux que le milieu physique du cours d'eau (dégradation de la qualité de l'eau, piétinement des berges par le bétail, dégradation de la ripisylve, ...).

Les populations d'Écrevisses à pattes blanches inféodées à ce site font partie des plus représentatives de l'ancienne région Auvergne.

De plus, c'est l'un des rares sites désignés pour cette espèce où la présence d'Écrevisses américaines n'est pas généralisée. Les populations d'Écrevisses à pattes blanches y jouissent d'ailleurs d'une certaine tranquillité.

A noter que la Loutre d'Europe est également présente sur l'ensemble des cours d'eau du site. La présence de cette espèce inscrite à l'annexe II de la Directive Habitats est à prendre en considération ; elle conforte

ainsi l'intégration de ces cours d'eau au réseau Natura 2000, tout comme le Chabot d'Auvergne, que l'on retrouve également sur certains cours d'eau du site.

ZNIEFF

Le chapitre suivant présente les douze ZNIEFF de type I situées à proximité immédiate de la zone d'étude.

Gorges de la Truyère de Rueyres au Trébuc

Numéro du site	730011317
Surface	2494 hectares
Distance	Zone d'étude attenante dans cette ZNIEFF

Ce site accueille 44 espèces déterminantes de ZNIEFF parmi lesquels : **l'Écrevisse à pattes blanches** (*Austropotamobius pallipes*), **la Loutre d'Europe** (*Lutra lutra*), **le Milan royal** (*Milvus milvus*), **le Circaète Jean-le-Blanc** (*Circaetus gallicus*), **le Faucon pèlerin** (*Falco peregrinus*), **le Grand-duc d'Europe** (*Bubo bubo*), **le Pic mar** (*Dendrocopos medius*) et **le Lys martagon** (*Lilium martagon*)

Bosquets de pins de la Planèze de Saint-Flour

Numéro du site	830009002
Surface	159 hectares
Distance	Zone d'étude comprise dans cette ZNIEFF

L'intérêt de ce site réside dans son avifaune avec 23 espèces d'oiseaux à statut réglementé qui font partie des 26 espèces déterminantes ZNIEFF : **le Courlis cendré** (*Numenius arquata*), **le Faucon hobereau** (*Falco subbuteo*), **le Milan noir** (*Milvus migrans*) ainsi que **le Milan royal** (*Milvus milvus*), **le Circaète Jean-le-Blanc** (*Circaetus gallicus*), **le Busard Saint-martin** (*Circus cyaneus*), **la Caille des blés** (*Coturnix coturnix*), **le Vanneau huppé** (*Vanellus vanellus*), **le Pigeon colombin** (*Columba oenas*), **la Huppe fascié** (*Upupa epops*), **le Torcol fourmilier** (*Jynx torquilla*), **l'Alouette lulu** (*Lullula arborea*), **le Pipit farlouse** (*Anthus pratensis*), **le Grimpereau des bois** (*Certhia familiaris*), **la Pie-grièche écorcheur** (*Lanius collurio*), **la Pie-grièche grise** (*Lanius excubitor*), **la Pie-grièche à tête rousse** (*Lanius senator*), **le Tarier des prés** (*Saxicola rubetra*), **la Grive litorne** (*Turdus pilaris*), **la Fauvette des jardins** (*Sylvia borin*), **le Pouillot fitis** (*Phylloscopus trochilus*), **le Bec-croisé des sapins** (*Loxia curvirostra*), **le Bruant jaune** (*Emberiza citrinella*) et deux angiospermes : **la Gagée des champs** (*Gagea villosa*) et **la Narcisse des poètes** (*Narcissus poeticus*)

Narse de Lascols

Numéro du site	830001051
Surface	670 hectares
Distance	Zone d'étude comprise dans cette ZNIEFF

Ce marais d'altitude se situe au sud de la Planèze de Saint-Flour dans le Cantal. Il présente un fort intérêt faunistique avec 11 espèces d'oiseaux (liés aux milieux humides) déterminants, un reptile inscrit en liste rouge régionale ainsi qu'un batracien en limite d'aire (INPN). Parmi les espèces à statut réglementé on retrouve **la Loutre d'Europe** (*Lutra lutra*), **le Canard siffleur** (*Mareca penelope*), **le Canard pilet** (*Anas acuta*), **la Huppe fascié** (*Upupa epops*), **le Torcol fourmilier** (*Jynx torquilla*), **l'Alouette lulu** (*Lullula arborea*), **la Pie-grièche grise** (*Lanius excubitor*), **le Tarier des prés** (*Saxicola rubetra*), **le Traquet motteux** (*Oenanthe oenanthe*) et **le Flûteau nageant** (*Lurionium natans*).

Vallée de la Truyère, barrage de Sarrans

Numéro du site	830005492
----------------	-----------

Surface	7 150 hectares
Distance	Zone d'étude comprise dans cette ZNIEFF

Ce site présente 14 espèces à statut réglementé, dont 10 espèces d'oiseaux. On trouve dans cette Znieff l'**Écrevisse à pattes blanches** (*Austropotamobius pallipes*), l'**Apollon** (*Parnassius apollo*), la **Loutre d'Europe** (*Lutra lutra*), le **Chevalier guignette** (*Actitis hypoleucos*), l'**Aigle botté** (*Hieraaetus pennatus*), la **Bondrée apivore** (*Pernis apivorus*), le **Milan royal** (*Milvus milvus*), le **Faucon pèlerin** (*Falco peregrinus*), le **Grand-duc d'Europe** (*Bubo bubo*), l'**Engoulevent d'Europe** (*Caprimulgus europaeus*), la **Huppe fascié** (*Upupa epops*), le **Pic noir** (*Dryocopus martius*), le **Pic mar** (*Dendrocopos medius*).

Zones humides de la Planèze de st Flour

Numéro du site	830009022
Surface	2 276 hectares
Distance	Zone d'étude comprise dans cette ZNIEFF

Cette zone est caractérisée par la présence de prairies humides pâturées, des cariçaies et des mégaphorbiaies en altitude sur une voie migratoire. L'ensemble constitue un réseau intéressant pour les oiseaux migrateurs, surtout en période pré-nuptiale. L'intérêt botanique est très élevé, avec quelques espèces remarquables.

Nous noterons la présence de l'**Écrevisse à pieds blancs**, du **Triton crêté**, de la **Loutre d'Europe** et du **Flûteau nageant**.

Vallée de l'Ander sous Mons

Numéro du site	830020169
Surface	299 hectares
Distance	Zone d'étude attenante dans cette ZNIEFF

Ce site est constitué de prairies à Molinie ainsi que l'aulnaie-frênaies. On y retrouve le **Crapaud calamite**, le **Pipit farlouse**, le **Circaète Jean-le-Blanc**, le **Gobemouche noir**, l'**Alouette lulu**, le **Milan royal**, la **Huppe fasciée**, la **Gagée jaune**, la **Gentiane croisettes**,

Zones humides des Chams

Numéro du site	830020563
Surface	990 hectares
Distance	Zone d'étude comprise dans cette ZNIEFF

La ZNIEFF est composée de landes, de pelouses sèches et de prairies humides entrecoupés de pelouses ruisseaux partiellement végétalisés.

On y retrouve une grande diversité d'oiseaux caractéristiques de ces milieux comme l'**Alouette des champs** (*Alauda arvensis*), le **Bruant ortolan** (*Emberiza hortulana*), la **pie-grièche à tête rousse** (*Lanius senator*) et le **Courlis cendré** (*Numenius arquata*) ainsi que le **Séséli faux Peucedan** (*Gasparrinia peucedanoides*).

Rivières de la Truyère et du Goul

Numéro du site	730011315
Surface	715 hectares
Distance	Plus de 500 mètres de la zone d'étude

La ZNIEFF comprend les lits principaux et les ripisylves de la Truyère (de sa confluence avec la rivière Lot jusqu'au lac de barrage de Sarrans), et du Goul dans sa partie aval (un des principaux affluents de la Truyère). Ces deux rivières ont creusé des vallées profondes sur un plateau formé de micaschistes et de granites. Ces vallées aux versants abrupts présentent notamment en Truyère des gorges escarpées. La

végétation des pentes est celle de l'étage collinéen du Chêne sessile. La configuration de ces deux vallées a permis l'installation de nombreux ouvrages hydroélectriques, qui ont entièrement artificialisé leur régime hydrologique. Le lit du Goul présente encore quelques habitats piscicoles favorables aux petites espèces caractéristiques des eaux fraîches et vives. Les coteaux boisés sont escarpés et très difficiles d'accès. Ils constituent l'habitat de nombreux rapaces qui trouvent dans les gorges des sites de nidification à l'abri de tout dérangement. La présence de nombreuses falaises continentales permet également la reproduction de certaines espèces rupestres. La présence de lacs de retenue permet l'existence d'une biomasse piscicole plus importante que dans les cours d'eau. Cette source de nourriture est présente tout au long de l'année, et bénéficie à quelques espèces ichthyophages.

L'intérêt de cette ZNIEFF est essentiellement faunistique. Au niveau piscicole sont présentes des espèces peu communes en Aveyron, ou dont les populations très morcelées sont en régression. On citera notamment le **Chabot**, qui est peu commun et dont les populations en Aveyron sont très morcelées. Ce petit poisson d'eau vive est particulièrement sensible à l'altération de ses habitats. L'**Anguille**, dernier grand migrateur amphihalin du département, et dont les populations sont menacées, trouve encore dans le Goul des habitats favorables. Cette espèce est absente plus en amont dans la Truyère alors que des affluents lui seraient favorables en raison de la présence d'ouvrages infranchissables et non équipés. La **Lamproie de Planer**, qui possède une répartition très morcelée dans le département, montre sur ce site un effectif remarquable. Sont également présents la Loche franche, le Goujon, le Vairon et la Vandoise rostrée. La diversité de l'avifaune est importante et, notamment, de nombreux rapaces y trouvent des sites de nidification et d'alimentation : l'**Aigle botté**, le **Milan royal** et le **Circaète Jean-le-Blanc** nichent dans les pentes boisées, le **Faucon pèlerin** et le **Grand-Duc d'Europe** dans les falaises continentales. La présence de ces espèces est dépendante de la difficulté d'accès dans les zones de gorges, qui risque à moyen terme de se développer avec l'apparition ou le développement de certains sports de pleine nature. Enfin, la Truyère et le Goul sont deux axes importants de circulation pour la **Loutre d'Europe**, notamment comme axe d'échange entre les noyaux de population du Cantal et de l'Aveyron. La présence d'une succession d'ouvrages hydrauliques, dont certains sont infranchissables, est susceptible de perturber les déplacements de l'espèce (brassage génétique), qui doit alors contourner ces obstacles par le chevelu hydrographique secondaire et les têtes de bassin.

Narse de Nouvialle

Numéro du site	830020438
Surface	750 hectares
Distance	Plus de 500 mètres de la zone d'étude

Située sur la plaine de Saint-Flour dans le département du Cantal, la Narse de Nouvialle est constituée par un ensemble de prairies humides et marécageuses.

Son intérêt ornithologique très fort, tant pour l'avifaune reproductrice (13 espèces déterminantes) que migratrice, fait d'elle l'un des 10 sites humides majeurs d'Auvergne.

Son intérêt est aussi floristique avec 3 espèces déterminantes dont 2 protégées ; la présence d'un reptile inscrit sur la liste rouge régionale finit de compléter l'intérêt de la ZNIEFF.

Le site possède donc un intérêt patrimonial majeur.

Extension de la ZNIEFF qui permet de prendre en compte les habitats de nidification d'espèces comme les **Busards cendré** et **Saint-Martin** et les deux espèces de milans qui fréquentent la zone humide située au centre.

Rebord du plateau de Mons a Prentegarde

Numéro du site	830020168
Surface	38 hectares
Distance	Plus de 500 mètres de la zone d'étude

Ce site est constitué de falaises siliceuses et de dalles rocheuses. On y retrouve le **Pipit farlouse**, le **Grand-duc d'Europe**, le **Grand Corbeau**, le **Bruant fou**, la **Gagée de Bohème**, la **Gagée des champs**, ...

Vallée de la Truyère, barrage de Grandval

Numéro du site	830005490
Surface	6 199 hectares
Distance	Zone d'étude comprise dans cette ZNIEFF

Ce site est composé de prairies à Molinie, de hêtraies atlantiques et d'aulnaies-frênaies. On y retrouve le **Crapaud calamite**, le **Caloptéryx occitan**, l'**Agrion hasté**, le **Cordulégastre bidenté**, la **Cordulie à corps fin**, l'**Écrevisse à pieds blancs**, la **Genette**, la **Loutre d'Europe**, le **Murin à oreilles échancrées**, le **Grand Rhinolophe**, le **Martin-pêcheur d'Europe**, l'**Autour des palombes**, l'**Engoulevent d'Europe**, le **Grimpereau des bois**,

Vallée de la Truyère au barrage de Sarrans

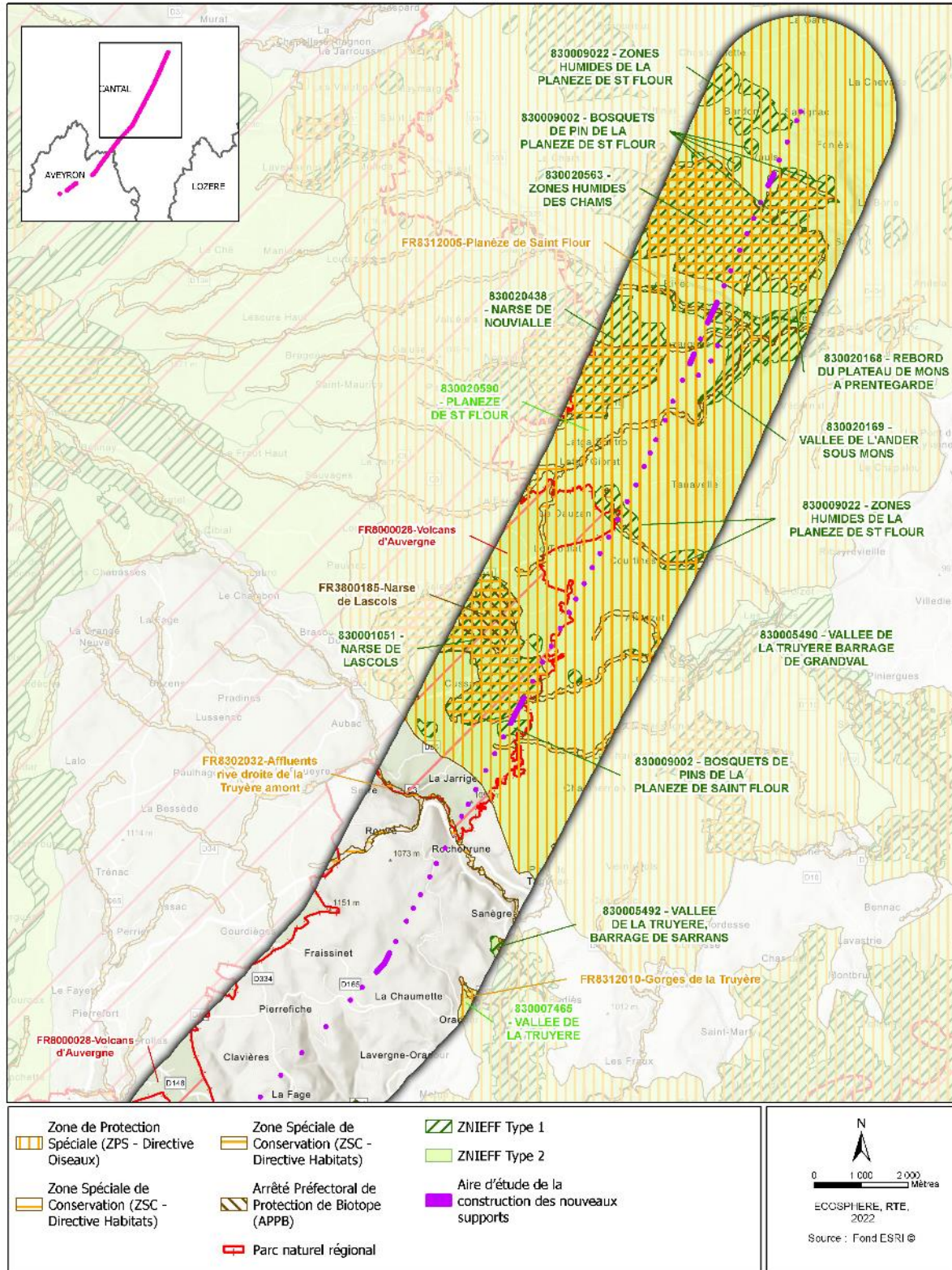
Numéro du site	730030027
Surface	457 hectares
Distance	Près de 2 km de la zone d'étude

Ce site est composé de milieux aquatiques courants, de forêts caducifoliées et de falaises continentales. On y retrouve l'**Écrevisse à pieds blancs**, la **Loutre d'Europe**, le **Grand-duc d'Europe**, le **Pic mar**, le **Milan royal**, le **Faucon pèlerin**, l'**Aigle botté**, le **Saxifrage du Piémont**, la **Luzule blanche**,



Contexte écologique des nouveaux supports - Planche 1

Diagnostic écologique pour la réhabilitation de la ligne 225 kV Rueyres-Savignac

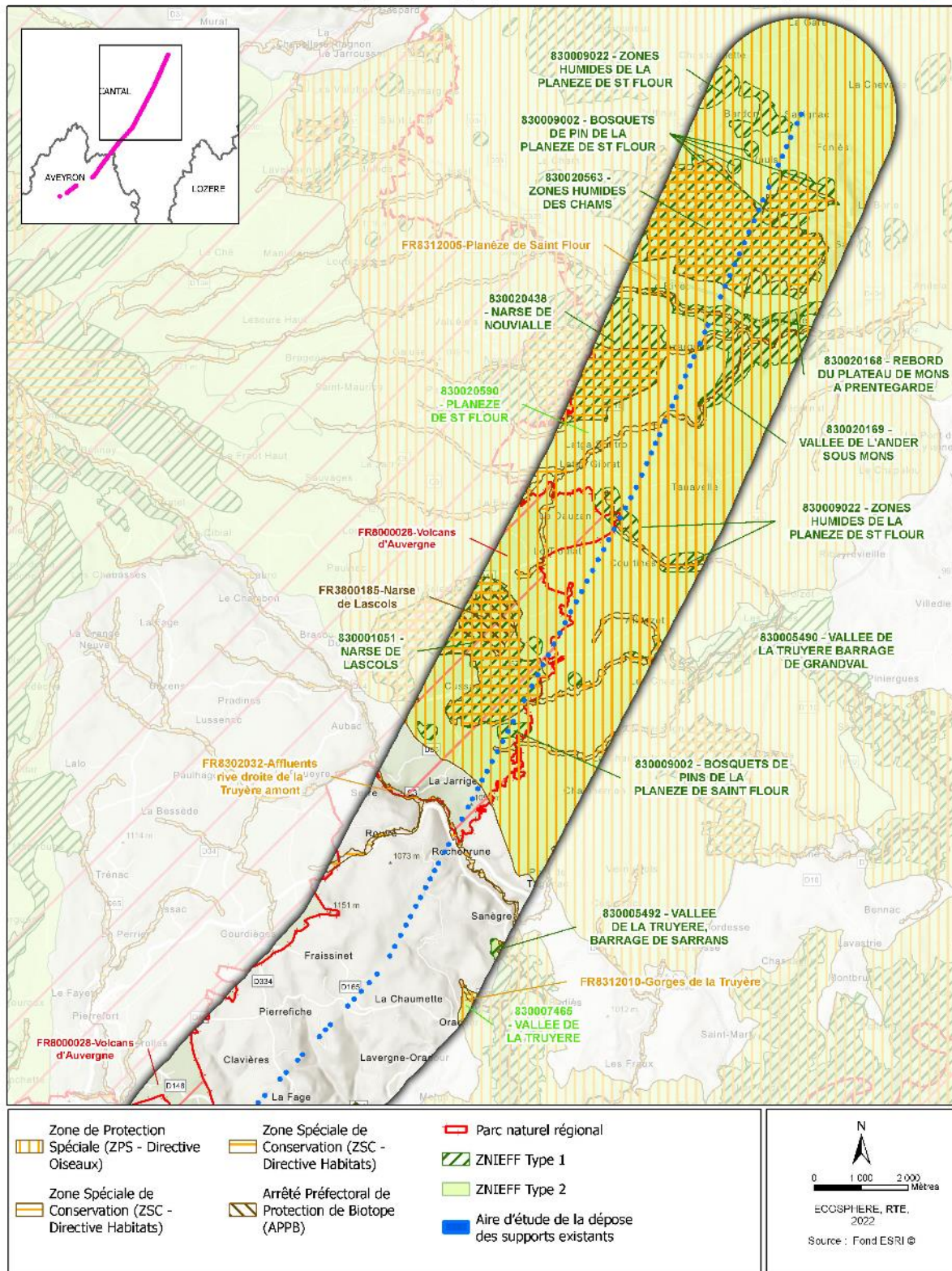


Localisation des zonages environnementaux pour le projet de reconstruction partielle (partie nord)



Contexte écologique des supports déposés - Planche 1

Diagnostic écologique pour la réhabilitation de la ligne 225 kV Rueyres-Savignac

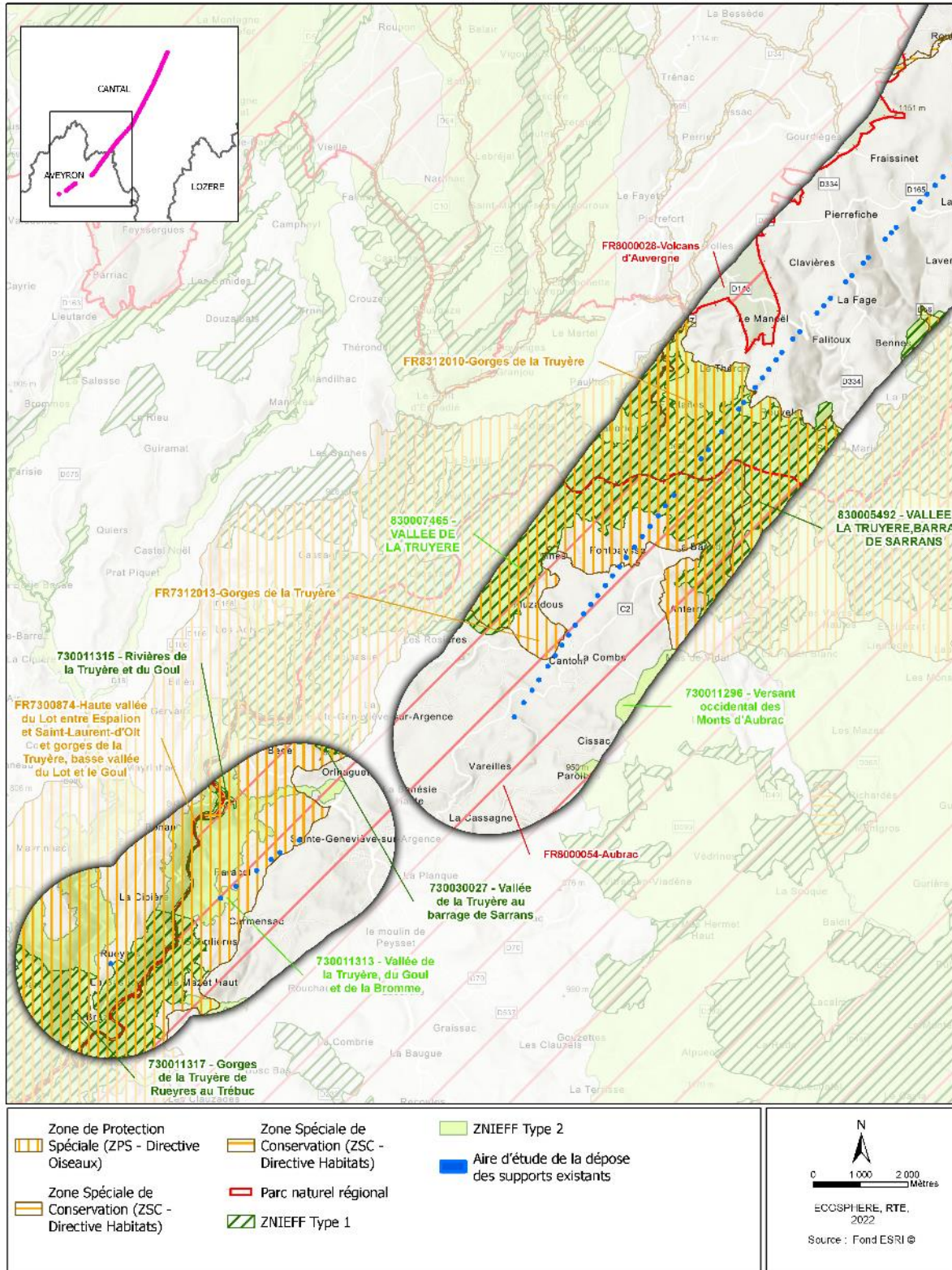


Localisation des zonages environnementaux pour le projet de dépose (partie nord)



Contexte écologique des supports déposés - Planche 2

Diagnostic écologique pour la réhabilitation de la ligne 225 kV Rueyres-Savignac



Localisation des zonages environnementaux pour le projet de dépose (partie sud)

3.2 Résultats d'inventaires et des collectes de données naturalistes

NB : un atlas cartographique reprenant les observations et les niveaux d'enjeux accompagne la présente étude. Il s'agit d'un document à part.

Dans le cadre de cette étude, les groupes suivants ont fait l'objet d'inventaires écologiques sur un cycle biologique complet entre mars 2021 et janvier 2022:

Habitats naturels ;
Flore ;
Mammifères terrestres ;
Chiroptères ;
Oiseaux ;
Amphibiens ;
Reptiles ;
Insectes.

Des inventaires complémentaires principalement axés sur la flore et l'entomofaune ont été réalisés en 2022.

Habitats naturels

Organisation générale des unités de végétation

La zone d'étude se situe dans un contexte agropastoral du Massif Central. Ce massif dispose de plusieurs sols et substrats plutôt acidiphiles permettant le développement d'une flore spécifique et diversifiée. Cela permet notamment une diversité importante d'habitats naturels à tout stade de colonisation, allant de la pelouse à la forêt mixte acidiphile. Le site d'étude est très peu modifié par l'Homme, mis à part l'exploitation agricole des parcelles. Il se compose essentiellement d'habitats naturels avec une très grande proportion d'habitats herbacés entretenus par fauche ou pâturage. Les autres habitats sont plutôt forestiers ou humides.

Les inventaires écologiques réalisés au sein de la zone d'étude ont permis la mise en évidence de 29 habitats naturels au niveau des supports et portées concernés par cette étude ainsi qu'au niveau des voies d'accès. Il s'agit de :

2 formations aquatiques et riveraines ;
13 formations herbacées ouvertes ;
12 formations arbustives et arborées ;
5 habitats semi-naturels et anthropiques.

La plus grande menace de ces milieux pourrait être la déprise agricole, avec la colonisation des milieux et la reforestation par des forêts de Chêne (*Quercus ssp.*) et de Hêtre commun (*Fagus sylvatica*). L'évolution naturelle des habitats sur la zone d'étude est identifiée assez facilement, avec des pelouses acides qui, par abandon des pratiques agricoles, peuvent donner des Landes à fruticées, puis des boisements pionniers, et enfin des forêts de Chênes (*Quercus ssp.*) acidiclives.

❖ Formations aquatiques et riveraines

- *Source d'eau douce*

Corine Biotope : 54.11

EUNIS : C2.11

N2000 : /

PVF : /

Source d'eau oligotrophe, acide à neutre, dominée par des mousses. Cet habitat présente un **enjeu faible** au sein de la zone d'étude.

- *Fossé et végétation associée aux prairies mésohygrophiles acidoclinophiles*

Corine Biotope : 89.21

EUNIS : J5.41

N2000 : /

PVF : /

Ruisseau d'eau courante et végétation associée aux prairies mésohygrophiles acidoclinophiles. Il s'agit principalement de drains mis en place pour assécher les parcelles afin de les faucher et permettre d'avoir un bon fourrage pour les bêtes lors du pâturage. Cet habitat présente un **enjeu faible** au sein de la zone d'étude.



Fossé et végétation associée aux prairies mésohygrophiles acidoclinophiles © Ecosphère

❖ Formations herbacées ouvertes

- *Prairie humide subatlantique montagnarde du Massif central*

Corine Biotope : 37.21

EUNIS : E3.41

N2000 : 6410

PVF : Bistorto officinalis - Juncenion acutiflori

Cet habitat regroupe un vaste ensemble de prairies hygrophiles à mésohygrophiles des régions atlantiques et continentales. Il s'agit de prairies de fauche ou de pâturage, légèrement gérée sur sols humides de façon temporaire ou permanente. Sur sol acide, on y retrouve une alliance du *Juncenion acutiflori*. Il s'agit sur le site d'étude de *Bistorto officinalis - Juncenion acutiflori*, avec une dominance de Jonc acutiflore (*Juncus acutiflorus*) et de Renouée bistorte (*Bistorta officinalis*). Parmi les espèces caractéristiques de cette association se trouvent la Caltha des marais (*Caltha palustris*), le Lychnis fleurs de coucou (*Lychnis flos-cuculi*), la Benoite des rivières (*Geum rivale*), la Laîche cespiteuse (*Carex cespitosa*) et la Dactylorhize de mai (*Dactylorhiza majalis*). Ces prairies sont principalement localisées à proximité des supports n°112 N, 93N, 87N, 86N et 72N. Cet habitat est d'intérêt communautaire et correspond aux « **Prairies à Molinia sur sols calcaires, tourbeux ou argilo-limoneux (Molinion-caeruleae)** » (EUR : 6410). Cet habitat présente un **enjeu assez fort à fort** au sein de la zone d'étude.



Prairie humide subatlantique montagnarde du Massif central © Ecosphère

- ***Prairie mésohygrophile acidoclinophile à Jonc à fleurs aiguës (*Juncus acutiflorus*) et Crételle à crêtes (*Cynosurus cristatus*)***

Corine Biotope : /

EUNIS : E3.41B

N2000 : /

PVF : *Junco acutiflori-Cynosuretum cristati*

Cet habitat regroupe un vaste ensemble de prairies mésohygrophiles liées aux sols acides. Elles se développent le plus souvent en marge de dépressions humides. Cet habitat se compose de plusieurs espèces de zones humides et de zones moins humides, notamment le Jonc acutiflore (*Juncus acutiflorus*), l'Agrostide des chiens (*Agrostis canina*), la Renoncule âcre (*Ranunculus acris*), l'Houlque laineuse (*Holcus lanatus*), la Laïche noire (*Carex nigra*) et la Crételle (*Cynosurus cristatus*). Il s'agit de prairies généralement fermées, réhaussées par les floraisons des dycotylédons hauts comme les Renoncules âcres. En l'absence d'activité humaine, cette formation herbacée peut évoluer en fourrés mésohygrophiles. D'après le CBN du Massif central, cet habitat est en régression et considéré comme quasi-menacé (NT) sur le territoire du CBN. Cet habitat présente un **enjeu moyen** au sein de la zone d'étude.



Prairie mésohygrophile acidoclinophile à Jonc à fleurs aiguës (*Juncus acutiflorus*) et Crételle à crêtes (*Cynosurus cristatus*) © Ecosphère

- ***Prairie pâturée collinéenne à Luzule champêtre (*Luzula campestris*) et Crételle (*Cynosurus cristatus*)***

Corine Biotope : 38.11

EUNIS : E2.11

N2000 : /

PVF : Luzulo campestris-Cynosuretum cristati

Cet habitat est réparti sur l'ensemble de la zone d'étude. Il s'agit de prairies pâturées mésophiles à hydroclinophiles acidoclinophiles. Au sein du site d'étude, les formations herbacées se développent sur sols acidoclines, avec comme espèces caractéristiques : la Luzule champêtre (*Luzula campestris*), la Crételle (*Cynosurus cristatus*), l'Agrostide capillaire (*Agrostis capillaris*), la Fétuque rouge (*Festuca rubra*), la Flouve odorante (*Anthoxanthum odoratum*) et la Brunelle commune (*Prunella vulgaris*). Cet habitat est souvent très peu fleuri et dominé par les graminées. Cet habitat participe au maintien de la biodiversité des territoires ruraux par sa richesse d'espèces. Cependant, il n'abrite pas d'espèces présentant d'enjeu de conservation au sein de la zone d'étude. Cet habitat présente un **enjeu faible** au sein de la zone d'étude.



Prairie pâturée collinéenne à Luzule champêtre (*Luzula campestris*) et Crételle (*Cynosurus cristatus*) ©Ecosphère

- **Prairie fauchée mésotrophile collinéenne à Knautie d'Auvergne (*Knautia arvernensis*) et Fromental élevé (*Arrhenatherum elatius*)**

Corine Biotope : 38.22

EUNIS : E2.221 x E2.231

N2000 : 6510-5

PVF : Knautio arvernensis-Arrhenatheretum elatioris

Cet habitat se retrouve sur l'ensemble de la zone d'étude de façon assez majoritaire. Il s'agit de prairies mésophiles de fauche collinéenne liées aux exploitations traditionnelles du Massif central. Les formations de végétation sont moyennement denses et mi-hautes, avec une dominance de Flouve odorante (*Anthoxanthum odoratum*) et de Fromental (*Arrhenatherum elatius*) en termes de graminées et de Knautie d'Auvergne (*Knautia arvernensis*) en espèces dicotylédones. Cet habitat se compose d'espèces compagnes à celles citées précédemment : l'Avoine dorée (*Trisetum flavescens*), le Caille-lait jaune (*Galium verum*), l'Agrostide capillaire (*Agrostis capillaris*), le Lotier corniculé (*Lotus corniculatus*), le Trèfle douteux (*Trifolium dubium*), la Fétuque rouge (*Festuca rubra*), et la Mauve musquée (*Malva moschata*). Cet habitat est d'intérêt communautaire et correspond aux "**Prairies fauchées collinéennes à submontagnardes, mésophiles, mésotrophiques**" (EUR : 6510-5). Cet habitat présente un **enjeu moyen** au sein de la zone d'étude.



Prairie fauchée mésotrophile collinéenne à *Knautia d'Auvergne* (*Knautia arvernensis*) et Fromental élevé (*Arrhenatherum elatius*) © Ecosphère

- *Friche agricole*

Corine Biotope : 87.1 x 38.22

EUNIS : I1.52 x E2.221

N2000 : /

PVF : /

Cet habitat herbacé se retrouve sur d'anciennes cultures agricoles transformées petit à petit en prairies de fauche. Des ourlets mésophiles sont présents tout autour des parcelles. La composition floristique est identique à celle des prairies de fauche mésotrophiles à Fromental élevé (*Arrhenatherum elatius*). Cependant les compositions floristiques en termes d'abondance-dominance ne permettent pas de classer la friche en *Knautio arvernensis-Arrhenatheretum elatioris*. Cet habitat présente un **enjeu faible** au sein de la zone d'étude.

- *Ourlet mésophile*

Corine Biotope : 34.42

EUNIS : E5.22

N2000 : /

PVF : /

Cet habitat se retrouve notamment en bordure de prairie, en zone écotonale entre les boisements et entre les prairies et les chemins agricoles. Il s'agit d'ourlets mésophiles sur substrats divers mais profonds, composés de plusieurs espèces des prairies fauchées et pâturées. On y trouve en complément le Trèfle flexueux (*Trifolium medium*), l'Origan (*Origanum vulgare*), l'Aigremoine eupatoire (*Agrimonia eupatoria*), ... Cet habitat présente un **enjeu faible** au sein de la zone d'étude.



Ourlet mésophile © Ecosphère

- ***Pelouse vivace neutroclinophile à Saxifrage granulée (*Saxifraga granulata*) et Hélianthème nummulaire (*Helianthemum nummularium*)***

Corine Biotope : 34.341

EUNIS : E1.281

N2000 : 6210-19

PVF : *Saxifraga granulatae*-*Helianthemum nummularii*

Cet habitat herbacé est réparti en très petite surface au sein de la zone d'étude. Il s'agit d'une prairie sur sols peu profonds, avec comme espèces dominantes, la Saxifrage granulée (*Saxifraga granulata*) et l'Hélianthème nummulaire (*Helianthemum nummularium*). D'autres espèces compagnes sont présentes, notamment le Brome érigé (*Bromopsis erecta*), le Lin purgatif (*Linum catharticum*), la Bugrane épineuse (*Ononis spinosa*), la Centaurée jacée (*Centaura jacea*) et l'Agrostide capillaire (*Agrostis capillaris*). Cet habitat est largement dominé par les graminées basses. Cette formation a tendance à régresser au niveau de l'emprise du CBN du Massif central. Cet habitat est d'intérêt communautaire et correspond aux "**Pelouses calcicoles mésophiles acidiclinales du Massif central et des Pyrénées**" (EUR : 6210-19). Cet habitat présente un **enjeu moyen** au sein de la zone d'étude.



*Pelouse vivace neutroclinophile à Saxifrage granulée (*Saxifraga granulata*) et Hélianthème nummulaire (*Helianthemum nummularium*)* ©Ecosphère

- ***Pelouse vivace neutroclinophile de l'étage montagnard à Anémone rouge (*Anemone rubra*) et Dactylorhize sureau (*Dactylorhiza sambucina*)***

Corine Biotope : 34.341

EUNIS : E1.281

N2000 : 6210-19

PVF : *Saxifraga granulatae*-*Helianthemum nummularii*

Cet habitat herbacé se retrouve en petites quantités au sein de la zone d'étude, sur sols moyennement profonds. Il s'agit d'une pelouse vivace neutroclinophile située essentiellement sur les bordures des plateaux du Massif central. Les espèces dominantes sont l'Anémone rouge (*Anemone rubra*) et le Dactylorhize sureau (*Dactylorhiza sambucina*). D'autres espèces compagnes sont présentes : la Porcelle tâchetée (*Hypochaeris maculata*), la Fétuque d'Auvergne (*Festuca arvernensis*), l'Œillet des chartreux (*Dianthus carthusianorum*), la Petite sanguisorbe (*Poterium sanguisorba*), l'Hélianthème commun (*Helianthemum nummularium*), l'Avoine des près (*Helictochloa pratensis*), le Caille-lait jaune (*Galium verum*) ainsi que la Koelérie pyramidale (*Koeleria pyramidata*). La physionomie de cette formation herbacée est assez commune des milieux du Massif central, avec une dominance de graminées basses des pelouses pionnières. Dans le Massif central, ces pelouses sont encore rarement pâturées, un pâturage extensif peut être bénéfique pour diversifier les mosaïques de milieux. Cet habitat est d'intérêt communautaire et correspond aux "**Pelouses calcicoles subatlantiques xériques et acidiclinales sur basaltes et granites du Massif central et du Sud-Est**" (EUR : 6210-36). Il présente un **enjeu moyen** au sein de la zone d'étude.



Pelouse vivace neutroclinophile de l'étage montagnard à Anémone rouge (*Anemone rubra*) et Dactylorhize sureau (*Dactylorhiza sambucina*) © Ecosphère

- ***Pelouse vivace mésoxérophile, submontagnarde à Campanule agglomérée (Campanula glomerata) et Fléole fausse-fléole (Phleum phleoides)***

Corine Biotope : 34.322

EUNIS : E1.262

N2000 : 6210-19

PVF : Campanulo glomeratae-Phleetum phleoidis

Cet habitat herbacé se retrouve en petites quantités au sein de la zone d'étude. Le *Campanulo glomeratae-Phleetum phleoidis* est généralement traduit par une pelouse dense et haute de l'étage collinéen supérieur sur des sols majoritairement volcaniques et des pentes bien exposées. Ces pelouses sont très fermées du fait de la dominance du Brachypode rupestre (*Brachypodium rupestre*), de la Fléole fausse-fléole (*Phleum phleoides*) et de la Campanule agglomérée (*Campanula glomerata*). On y retrouve d'autres espèces accompagnatrices comme le Genêt ailé (*Genista sagittalis*), l'Hélianthème commun (*Helianthemum nummularium*), le Caille-lait jaune (*Galium verum*), l'Euphorbe petit-cyprès (*Euphorbia cyparissias*), l'Agrostide capillaire (*Agrostis capillaris*), le Lotier corniculé (*Lotus corniculatus*) et la Fétuque du Léman (*Festuca lemanii*). Cette formation herbacée est commune dans le Massif central bien qu'elle y soit en régression. L'enjeu de conservation de cette pelouse réside principalement dans la richesse faunistique et floristique. Cet habitat est d'intérêt communautaire et correspond aux "**Pelouses calcicoles mésophiles acidiclinales du Massif central et des Pyrénées**" (EUR : 6210-19). Il présente un **enjeu faible à moyen** au sein de la zone d'étude

- ***Pelouse thermophile acidicinophile collinéenne à Fétuque rouge (Festuca rubra) et Genêt sagitté (Genista sagittalis)***

Corine Biotope : 35.11

EUNIS : E1.71

N2000 : 6230

PVF : Festuco rubrae-Genistetum sagittalis

Cet habitat herbacé correspond au *Festuco rubrae-Genistetum sagittalis* et se retrouve en petites quantités au sein de la zone d'étude. Ces pelouses se situent notamment en situation thermophile, à proximité d'affleurements rocheux sur sols plus ou moins acides. Elles occupent les parcelles pâturées en contexte chaud de l'étage collinéen et pauvre en nutriments. Les espèces dominantes sont principalement la Fétuque rouge (*Festuca rubra*), le Genêt sagitté (*Genista sagittalis*) ainsi que le Nard raide (*Nardus stricta*). D'autres espèces compagnes sont présentes, notamment le Caille-lait jaune (*Galium verum*), le Thym faux pouliot (*Thymus pulegioides*), la Potentille des hêtraies (*Potentilla fagineicola*), la Renoncule bulbeuse (*Ranunculus bulbosus*), la Fétuque à feuilles tenues (*Festuca filiformis*) et le Céraiste raide (*Cerastium arvense* subsp. *strictum*). Cette pelouse est assez rare à l'échelle du Massif central, elle couvre de faibles surfaces à l'échelle de la région géographique. Elle est principalement menacée par la déprise agricole et l'intensification

agricole par apport de matière organique. On y retrouve notamment l'Anémone rouge (*Anemone rubra*). Cet habitat est d'intérêt communautaire et correspond aux "**Formations herbeuses à Nardus, riches en espèces, sur substrats siliceux des zones montagnardes (et des zones submontagnardes de l'Europe continentale)**" (EUR : 6230). Il présente un **enjeu assez fort** au sein de la zone d'étude.



Pelouse thermophile acidoclinophile collinéenne à Fétuque rouge (*Festuca rubra*) et Genêt sagitté (*Genista sagittalis*) © Ecosphère

- **Prairie pâturée eutrophile à Ray-grass commun (*Lolium perenne*) et Crételle (*Cynosurus cristatus*)**

Corine Biotope : 38.111

EUNIS : E2.111

N2000 : /

PVF : *Lolio perennis-Cynosuretum cristati*

Cet habitat se retrouve en petites quantités au sein de la zone d'étude, souvent proche des habitations ou des fermes. Il s'agit de prairies de pâtures intensives à proximité des étables, largement dominées par le Ray-grass (*Lolium perenne*) et la Crételle (*Cynosurus cristatus*). D'autres espèces compagnes sont présentes, notamment le Brome mou (*Bromus hordeaceus*), le Céraïste commun (*Cerastium fontanum*), le Plantain lancéolé (*Plantago lanceolata*), l'Oseille commune (*Rumex acetosa*), le Dactyle aggloméré (*Dactylis glomerata*), l'Achillée millefeuille (*Achillea millefolium*), la Flouve odorante (*Anthoxanthum odoratum*) et le Pâturin annuel (*Poa annua*). Cette prairie est dense et peu haute, largement dominée par les graminées peu colorées. La végétation est pauvre en fleurs, et ne présente aucun enjeu de conservation. Cet habitat présente un **enjeu faible** au sein de la zone d'étude.



Prairie pâturée eutrophile à Ray-grass commun (*Lolium perenne*) et Crételle (*Cynosurus cristatus*) © Ecosphère

- *Affleurements et rochers érodés et végétation clairsemée*

Corine Biotope : 35.11

EUNIS : H3.62

N2000 : 6230

PVF : Sedo-Scleranthion biennis

Habitat rocheux, principalement granitique et métamorphique, colonisé par des communautés végétales pionnières et principalement les Crassulacées. Il s'agit notamment des végétations de l'alliance *Sedo-Scleranthion biennis*, dominées par la Joubarbe, les Sedum, les Brassicacées et par des Bryophytes tel que le Polytrich à poil blanc (*Polytrichum piliferum*) et *Racomitrium canescens*. Cet habitat peut être en mosaïque avec l'habitat précédent de pelouse thermophile acidoclinophile. Il présente un **enjeu faible** au sein de la zone d'étude.



Affleurements et rochers érodés et végétation clairsemée © Ecosphère

- *Monoculture extensive*

Corine Biotope : 82.3

EUNIS : I1.3

N2000 : /

PVF : /

Habitat agricole de cultures conventionnelles extensives de céréales principalement. Cet habitat regroupe plusieurs espèces floristiques de bords de champs (messicoles), notamment la Nielle des blés (*Agrostemma githago*), le Bleuets (*Centaurea cyanus*), le Miroir de Vénus (*Legousia speculum-veneris*) et d'autres espèces. Cet habitat présente un **enjeu faible** au sein de la zone d'étude.



Monoculture extensive © Ecosphère

❖ Formations arbustives et arborées

▪ **Fourré médio-européen sur sols riches**

Corine Biotope : 31.81

EUNIS : F3.11

N2000 : /

PVF : Prunetalia

Cette formation arbustive de recolonisation se forme sur l'ensemble de la zone d'étude en mosaïque avec d'autres habitats, notamment les ourlets à Fougère aigle (*Pteridium aquilinum*) ainsi que les murets séparant les parcelles agricoles. Il s'agit d'une formation sur sol riche légèrement acide, avec pour espèces caractéristiques : l'Aubépine à un style (*Crataegus monogyna*), le Cornouiller sanguin (*Cornus sanguinea*), le Prunelier (*Prunus spinosa*), l'Alisier blanc (*Sorbus aria*), le Fusain (*Euonymus europaeus*), le Noisetier (*Corylus avellana*) ou encore la Ronce (*Rubus fruticosus*). Ces espèces sont accompagnées par des espèces horticoles, plantées comme arbres fruitiers notamment le Pommier (*Malus sylvestris*). La strate herbacée est aussi assez présente avec notamment les espèces des prairies de fauche et de pâtures environnantes. Cet habitat présente un **enjeu faible** au sein de la zone d'étude.



Fourré médio-européen sur sols riches © Ecosphère

▪ **Ourlet dominé par la Fougère aigle (*Pteridium aquilinum*) des sols acides**

Corine Biotope : 31.86

EUNIS : E5.3

N2000 : /

PVF : Holco mollis - Pteridion aquilini

Cette formation herbacée à arbustive se développe au sud de la zone d'étude, lors de coupes forestières ainsi qu'en lisières forestières sur sols plus ou moins acides. Cet ourlet se développe sur des sols assez profonds, frais et pouvant subir des engorgements temporaires en eau. Le substrat est majoritairement gréseux ou schisteux. Cet habitat accueille très peu d'espèces floristiques et est dominé par la Fougère aigle (*Pteridium aquilinum*). La végétation est généralement structurée en deux strates, la strate haute avec la Fougère aigle et la strate basse avec des espèces d'ourlets. Les connaissances de terrain sur ce type d'habitat étant faibles, la valeur patrimoniale repose sur le dire d'experts. Cet habitat semble être non vulnérable à l'échelle régionale avec une flore peu diversifiée. Il s'agit d'un habitat de transition qui pourrait tendre vers une hêtraie ou une forêt de pente à long terme. Cet habitat présente un **enjeu faible** au sein de la zone d'étude.



Ourlet dominé par la Fougère aigle © Ecosphère

- **Formation à Genêt à balais (*Cytisus scoparius*) collinéenne**

Corine Biotope : 31.841

EUNIS : F3.141

N2000 : /

PVF : Sarothamnion scoparii

Cet habitat de recolonisation se forme sur l'ensemble de la zone d'étude, en mosaïque avec d'autres habitats, notamment des fourrés médio-européens ou les ourlets de Fougère aigle. Il s'agit d'une formation monospécifique de Genêt à balais (*Cytisus scoparius*), stade relativement courant de recolonisation du *Quercion* dans les plaines et collines d'Europe. Cet habitat présente un **enjeu faible** au sein de la zone d'étude.



Formation à Genêt à balais (*Cytisus scoparius*) collinéenne © Ecosphère

- **Forêt riveraine à Frêne élevé (*Fraxinus excelsior*) et Aulne glutineux (*Alnus glutinosa*), sur sols inondés par les crues**

Corine Biotope : 44.3

EUNIS : G1.21

N2000 : 91E0

PVF : Fraxino excelsioris - Alnion glutinosae

Cet habitat forestier se retrouve uniquement au nord de la zone d'étude. C'est un boisement hygrophile rivulaire installé sur des sols siliceux inondés périodiquement. La strate arborescente est dominée par le Frêne élevé (*Fraxinus excelsior*) et l'Aulne glutineux (*Alnus glutinosa*), accompagnés de l'Érable sycomore (*Acer pseudoplatanus*) et du Peuplier noir (*Populus nigra*). La strate arbustive est caractérisée par le

Cornouiller sanguin (*Cornus sanguinea*), le Noisetier (*Corylus avellana*) et l'Aubépine à un style (*Crataegus monogyna*). La strate herbacée est composée d'espèces eutrophiles comme le Brachypode des bois (*Brachypodium sylvaticum*), l'Alliaire officinale (*Alliaria petiolata*), le Lierre terrestre (*Glechoma hederacea*) et l'Arum tacheté (*Arum maculatum*). Cet habitat forestier n'est pas menacé à l'échelle régionale. Il s'agit d'un habitat d'intérêt communautaire et correspond aux "**Forêts alluviales à *Alnus glutinosa* et *Fraxinus excelsior* (*Alno-Padion, Alnion incanae, Salicion albae*)**" (EUR : 91E0). Il présente un **enjeu moyen à assez fort** au sein de la zone d'étude.

- **Hêtraie sapinière humide neutrophile du Massif central**

Corine Biotope : 44.3

EUNIS : G1.21

N2000 : 91E0

PVF : Euphorbio hybernae-Fagetum sylvaticae

Cet habitat forestier se retrouve très peu au sein de la zone d'étude. Il est majoritairement exposé au sud-ouest avec des zones exposées au soleil. Il s'agit d'Hêtraie sapinière neutrophile se développant sur des substrats assez riches et volcaniques, sur un humus doux. Elles présentent un cortège floristique acidophile à neutrophile, tout en comportant une ou plusieurs caractéristiques des Hêtraies atlantiques. Le cortège floristique est celui de l'*Euphorbio hybernae-Fagetum sylvaticae*. Le Hêtre commun (*Fagus sylvatica*) est dominant en strate arborescente, avec des espèces compagnes et pionnières telles que le Tremble (*Populus tremula*) et l'Erable plane (*Acer platanoides*). En espèces arbustives, le Chèvrefeuille noir (*Lonicera nigra*) est très présent. La strate herbacée est très peu présente. Elle se compose notamment de l'Aspérule odorante (*Galium odoratum*), la Cardamine à sept folioles (*Cardamine heptaphylla*), la Parisette à quatre feuilles (*Paris quadrifolia*) et la Scille à deux feuilles (*Scilla bifolia*). Cette formation arborée peut présenter plusieurs espèces patrimoniales (non observées lors de nos investigations). Cependant, cet habitat ne dispose d'aucun statut aujourd'hui. Il présente un **enjeu faible à moyen** au sein de la zone d'étude.



Hêtraie sapinière humide neutrophile du Massif central © Ecosphère

- **Hêtraie acidophile médio-européenne**

Corine Biotope : 41.112

EUNIS : G1.612

N2000 : 9110-2

PVF : Luzulo luzuloidis-Fagetum sylvaticae

Cet habitat forestier se retrouve de façon régulière au sud de la zone d'étude. Il est majoritairement exposé au Nord et à l'Est. Il s'agit de forêts acidophiles de Hêtre commun (*Fagus sylvatica*), de Sapin blanc (*Abies alba*) et d'Epicéa commun (*Picea abies*) des étages sub-montagnards. Le substrat est majoritairement siliceux, avec notamment des limons dégradés et des silex. La litière de cet habitat est épaisse, avec des feuilles souvent entières et une couche de matière organique importante. Un engorgement en eau peut être observé sur certains endroits. La strate arbustive est essentiellement composée de la Bourdaine

(*Frangula alnus*) et du Noisetier (*Corylus avellana*). La strate herbacée est composée des espèces indicatrices du *Luzulo luzuloidis-Fagetum sylvaticae*, avec notamment la Luzule blanchâtre (*Luzula luzuloides*), la Prénanthe pourpre (*Prenanthes purpurea*), la Canche flexueuse (*Deschampsia flexuosa*), le Gaillet des rochers (*Galium saxatile*), le Polytric élégant (*Polytrichum formosum*) et le Leucobryum glauque (*Leucobryum glaucum*). Il s'agit ici du dernier stade de dynamique de végétation possible, avec les formations de Fougère aigle et les phases pionnières de Bouleau (*Betula ssp.*) et Tremble (*Populus tremula*). Ces hêtraies sont principalement localisées à proximité des supports n°75N, 74N, 49N, 47N, 46N, 45N et 44N. Cet habitat est d'intérêt communautaire et correspond aux "**Hêtraies, hêtraies-sapinières acidiphiles de l'étage montagnard inférieur**" (EUR : 9110-1). Il présente un **enjeu moyen à assez fort** au sein de la zone d'étude.



Hêtraie acidophile médio-européenne © Ecosphère

▪ **Forêt de ravin et de pente**

Corine Biotope : 41.4

EUNIS : G1.A4

N2000 : 9180

PVF : Tilio-Acerion

Cet habitat forestier est très minoritaire au sein de la zone d'étude. On le retrouve principalement sur les parties les plus exposées aux pentes à proximité des hêtraies. Il s'agit de forêts mélangées à strate arborescente et arbustive diversifiée se développant sur éboulis et fortes pentes. Le sol est souvent très peu épais et acidophile au sein de la zone d'étude. Le Hêtre commun (*Fagus sylvatica*) et le Frêne élevé (*Fraxinus excelsior*) sont omniprésents. Le Tilleul (*Tilia ssp.*), l'Erable champêtre (*Acer campestre*) et l'Erable plane (*Acer platanoides*) sont des espèces accompagnatrices du cortège. Concernant la strate herbacée, on peut noter la présence d'espèces neutrophiles comme la Mercuriale vivace (*Mercurialis perennis*), la Cardamine à sept folioles (*Cardamine heptaphylla*), l'Herbe à robert (*Geranium robertianum*), l'Alliaire officinale (*Alliaria petiolata*), la Benoîte commune (*Geum urbanum*), l'Ortie dioïque (*Urtica dioica*). Un ensemble d'espèces plus hygro-sciaphiles peut être présent tel que le Polystic à aiguillons (*Polystichum aculeatum*), la Fausse fougère mâle (*Dryopteris affinis*) ou la Scolopendre (*Asplenium scolopendrium*). Cet habitat est d'intérêt communautaire et correspond aux "**Forêts de pentes, éboulis, ravins du Tilio-Acerion**" (EUR : 9180). Cet habitat présente un **enjeu moyen** au sein de la zone d'étude.



Forêt de ravin et de pente © Ecosphère

- **Boisement acidophile dominé par le Chêne (*Quercus ssp.*)**

Corine Biotope : 41.57

EUNIS : G1.87

N2000 : 9180

PVF : Quercion-robore-petraeae

Cet habitat forestier est très minoritaire au sein de la zone d'étude. Il colonise des zones non cultivées et non pâturées sur les plateaux. La forêt acidophile se compose essentiellement de Chêne sessile (*Quercus petraea*) et de Chêne pédonculé (*Quercus robur*), en moins grande quantité. Ces deux espèces dominantes sont accompagnées généralement du Hêtre commun (*Fagus sylvatica*). La strate arbustive se compose du Sorbier des oiseleurs (*Sorbus aucuparia*), de la Bourdaine (*Frangula alnus*) et souvent du Houx commun (*Ilex aquifolium*). La strate herbacée est souvent similaire au *Luzulo-Fagenion* précédemment cité pour les hêtraies acidophiles, avec notamment la Fougère aigle (*Pteridium aquilinum*), la Germandrée scorodoine (*Teucrium scorodonia*), la Luzule des bois (*Luzula sylvatica*) et le Polypode commun (*Polypodium vulgare*). Peu de menaces pèsent sur cet habitat assez répandu sur l'ensemble du Massif central. La principale est la concurrence avec le Châtaignier et éventuellement le Robinier faux acacia. Ces deux essences à croissance et régénération rapide risquent de se substituer aux espèces indigènes (Chênes, Charmes) en cas d'augmentation de la fréquence des coupes. Cet habitat présente un **enjeu faible** au sein de la zone d'étude.

Boisement acidophile dominé par le Chêne (*Quercus ssp.*) © Ecosphère

- **Haie d'espèce indigène riche en espèces**

Corine Biotope : 84

EUNIS : FA.3

N2000 : /

PVF : /

Cet habitat est situé sur l'ensemble de la zone d'étude. Il regroupe les haies naturelles riches en espèces faisant penser aux boisements acidophiles de Chêne précédemment cités. Cet habitat est composé d'espèces locales avec au moins cinq espèces ligneuses indigènes sur 25 m de long. Les arbrisseaux comme la Ronce commune (*Rubus fruticosus*) ou les espèces grimpantes comme la Clématite des haies (*Clematis vitalba*) ou le Lierre grimpant (*Hedera helix*) n'entrent pas dans la composition de ces haies. Cependant, des espèces arbustives peuvent être présentes comme le Cornouiller sanguin (*Cornus sanguinea*), le Noisetier (*Corylus avellana*) et l'Aubépine à un style (*Crataegus monogyna*). La strate herbacée est composée des espèces de pelouse ou de prairie de fauche et de pâture. Cet habitat présente un **enjeu faible** au sein de la zone d'étude.



Haie d'espèce indigène riche en espèces © Ecosphère

▪ **Haie d'espèces indigènes fortement gérée**

Corine Biotope : 84

EUNIS : FA.2

N2000 : /

PVF : /

Cet habitat est situé sur l'ensemble de la zone d'étude, en plus grande surface et abondance que les haies indigènes riches en espèces. Ces haies regroupent également des espèces indigènes mais ont été plantées et sont fortement entretenues pour maintenir une hauteur souhaitée. Les espèces les plus courantes sont : le Cornouiller sanguin (*Cornus sanguinea*), le Noisetier (*Corylus avellana*), l'Aubépine à un style (*Crataegus monogyna*), le Prunellier (*Prunus spinosa*). La strate herbacée est composée des espèces de pelouse ou de prairie de fauche et de pâture. Cet habitat présente un **enjeu faible** au sein de la zone d'étude.



Haie d'espèces indigènes fortement gérée © Ecosphère

- ***Coupe forestière récente, occupée précédemment par des arbres feuillus***

Corine Biotope : /
EUNIS : G5.81
N2000 : /
PVF : /

Cet habitat forestier est réparti en très petite surface au sein de la zone d'étude. Il est issu de coupes d'éclaircies de boisements caducifoliés initialement présents sur les zones. Les végétations pionnières prennent le dessus, notamment avec l'installation de la Fougère aigle (*Pteridium aquilinum*). Cet habitat présente un **enjeu faible** au sein de la zone d'étude.

- ***Pinède à Pin sylvestre (*Pinus sylvestris*) du Massif central***

Corine Biotope : 42.57
EUNIS : G3.47
N2000 : /
PVF : /

Cet habitat forestier est réparti en très petite surface au sein de la zone d'étude. Il s'agit de forêts montagnardes de Pin sylvestre (*Pinus sylvestris*) du Massif central, généralement plantées et ne bénéficiant d'aucune strate arbustive et herbacée. Une strate muscinale est souvent très présente au sol. Cet habitat présente un **enjeu faible** au sein de la zone d'étude.



Pinède à Pin sylvestre (*Pinus sylvestris*) du Massif central © Ecosphère

- ❖ **Habitats semi-naturels et anthropiques**

- ***Muret***

Corine Biotope : /
EUNIS : J2.52
N2000 : /
PVF : /

Habitat anthropique créé pour délimiter les parcelles agricoles. Les murets sont souvent réalisés en pierres sèches locales et peuvent être colonisés par des espèces des prairies de fauche et de pâture, ainsi que des espèces pionnières telles que les Crassulacées. Cet habitat présente un **enjeu faible** au sein de la zone d'étude.



Muret © Ecosphère

- ***Chemin agricole***

Corine Biotope : 86

EUNIS : J4

N2000 : /

PVF : /

Habitat anthropique qui se retrouve sur l'ensemble de la zone d'étude. Il s'agit des routes et autres voies carrossables sur le site. Sur les voies carrossables en terre, les communautés végétales des pelouses et des prairies peuvent s'installer. Cet habitat ne présente **aucun enjeu** au sein de la zone d'étude.

- ***Habitat résidentiel dispersé***

Corine Biotope : /

EUNIS : J2.1

N2000 : /

PVF : /

Habitat anthropique correspondant aux fermes et habitations résidentielles à proximité des zones agricoles. Cet habitat ne présente **aucun enjeu** au sein de la zone d'étude.



Habitat résidentiel dispersé © Ecosphère

- ***Voirie***

Corine Biotope : 86

EUNIS : J4

N2000 : /

PVF : /

Habitat anthropique correspondant aux routes et chemins goudronnés au sein de la zone d'étude. Cet habitat anthropique ne présente **aucun enjeu** au sein de la zone d'étude.

▪ **Infrastructure**

Corine Biotope : 86.3

EUNIS : J1.4

N2000 : /

PVF : /

Habitat anthropique correspondant à l'usine de production d'électricité. Cet habitat anthropique ne présente aucun enjeu au sein de la zone d'étude.



Infrastructure © Ecosphère

Ce qu'il faut retenir sur les habitats

Le site d'étude se trouve dans un contexte agricole ou très naturel, composé de prairies de pâture, de prairies de fauche, de prairies humides et de forêts. Sur les 32 habitats ou complexes d'habitats :

Le niveau d'enjeu le plus élevé atteint est assez fort à fort, correspondant à la Prairie humide subatlantique montagnarde du Massif central *Bistorto officinalis* - *Juncenion acutiflori* ;

1 habitat a un enjeu assez fort ;

3 habitats ont un enjeu moyen à assez fort ;

4 habitats ont un enjeu moyen ;

2 habitats ont un enjeu faible à moyen ;

Tous les autres habitats possèdent un niveau faible d'enjeu ou aucun enjeu.

INTITULES	CCB	EUNIS	N2000	Menace CBNMC ⁶	Surface occupée (ha et %)	Niveau d'enjeu de l'habitat
Prairie pâturée collinéenne à Luzule champêtre (<i>Luzula campestris</i>) et Crételle (<i>Cynosurus cristatus</i>) <i>Luzulo campestris-Cynosuretum cristati</i>	38.11	E2.11	-	LC	11,56 ha 27,31%	Faible

⁶ D'après LE HÉNAFF P.M., GALLIOT J.N, LE GLOANEC V., RAGACHE Q. 2021 - *Végétations agropastorales du Massif central - Catalogue phytosociologique*. Conservatoire botanique national du Massif central, 531 pages.

INTITULES	CCB	EUNIS	N2000	Menace CBNMC ⁶	Surface occupée (ha et %)	Niveau d'enjeu de l'habitat
Prairie fauchée mésotrophile collinéenne à Knautie d'Auvergne (<i>Knautia arvernensis</i>) et Fromental élevé (<i>Arrhenatherum elatius</i>) <i>Knautia arvernensis-Arrhenatherum elatioris</i>	38.22	E2.221 x E2.231	6510-5	LC	8,61 ha 20,35%	Moyen
Prairie mésohygrophile acidiphile à Jonc à fleurs aiguës (<i>Juncus acutiflorus</i>) et Crételle à crêtes (<i>Cynosurus cristatus</i>) <i>Junco acutiflori-Cynosuretum cristati</i>	-	E3.41B	-	NT	3,4 ha 8,03 %	Moyen
Prairie pâturée eutrophile à Ray-grass commun (<i>Lolium perenne</i>) et Crételle (<i>Cynosurus cristatus</i>) <i>Lolium perennis-Cynosuretum cristati</i>	38.111	E2.111		LC	3,33 ha 7,86 %	Faible
Ourlet dominé par la fougère aigle (<i>Pteridium aquilinum</i>) des sols acides <i>Holcus mollis - Pteridium aquilini</i>	31.86	E5.3	-	-	2,20 ha 5,21 %	Faible
Pelouse thermophile acidiphile collinéenne à Fétuque rouge (<i>Festuca rubra</i>) et Genêt sagitté (<i>Genista sagittalis</i>) <i>Festuca rubrae-Genistetum sagittalis</i>	35.11	E1.71	6230	VU	1,58 ha 3,73 %	Assez fort
Hêtraie acidophile médio-européenne <i>Luzulo luzuloidis-Fagetum sylvaticae</i>	41.112	G1.612	9110-2	-	1,01 ha 2,38 %	Moyen à Assez fort
Hêtraie sapinière humide neutrophile du Massif central <i>Euphorbio hybernae-Fagetum sylvaticae</i>	41.144	G1.644		-	0,90 ha 2,13 %	Faible à Moyen
Prairie humide subatlantique montagnarde du Massif central <i>Bistorto officinalis - Juncion acutiflori</i>	37.21	E3.41	6410	VU	1,60 ha 3,78 %	Assez fort à Fort
Chemin agricole	86	J4		-	0,72 ha 1,69 %	-
Pelouse vivace neutroclinophile de l'étage montagnard à Anémone rouge (<i>Anemone rubra</i>) et Dactylorhize sureau (<i>Dactylorhiza sambucina</i>) <i>Anemone rubrae-Dactylorhizetum sambucinae</i>	34.34	E1.28	6210-36	NT	0,87 ha 2,06 %	Moyen
Haie d'espèce indigène fortement gérée	84	FA.2		-	0,48 ha 1,13 %	Faible
Monoculture extensive	82.3	I1.3		-	0,92 ha 2,17 %	Faible
Pelouse vivace mésoxérophile, submontagnarde à Campanule agglomérée (<i>Campanula glomerata</i>) et Fléole fausse-fléole (<i>Phleum phleoides</i>) <i>Campanula glomeratae-Phleetum phleoidis</i>	34.322	E1.262	6210-19	LC	0,15 ha 0,35 %	Faible à Moyen
Haie d'espèce indigène riche en espèces	84	FA.3		-	0,56 ha 1,33 %	Faible

INTITULES	CCB	EUNIS	N2000	Menace CBNMC ⁶	Surface occupée (ha et %)	Niveau d'enjeu de l'habitat
Coupe forestière récente, occupée précédemment par des arbres feuillus	-	G5.81	-	-	0,75 ha 1,78 %	Faible
Voirie	86	J4		-	0,44 ha 1,03 %	-
Pinède à Pin sylvestre (<i>Pinus sylvestris</i>) du Massif central	42.57	G3.47		-	0,30 ha 0,71 %	Faible
Formation à Genêt à balais (<i>Cytisus scoparius</i>) collinéenne <i>Sarothamnion scoparii</i>	31.841	F3.141		-	0,37 ha 0,88 %	Faible
Muret		J2.52		-	Non cartographié	Faible
Fourré médio-européen sur sols riches <i>Prunetalia</i>	31.81	F3.11		-	0,30 ha 0,70 %	Faible
Habitat résidentiel dispersé		J2.1		-	0,20 ha 0,47 %	-
Boisement acidophile dominé par le Chêne (<i>Quercus ssp.</i>) <i>Quercion-robore-petraeae</i>	41.57	G1.87		-	0,31 ha 0,74%	Faible
Ourlet mésophile	34.42	E5.22		-	0,06 ha 0,14 %	Faible
Forêt riveraine à Frêne élevé (<i>Fraxinus excelsior</i>) et Aulne glutineux (<i>Alnus glutinosa</i>), sur sols inondés par les crues <i>Fraxino excelsioris - Alnion glutinosae</i>	44.3	G1.21	91E0	-	0,09 ha 0,22 %	Moyen à Assez Fort
Pelouse vivace neutroclinophile à Saxifrage granulée (<i>Saxifraga granulata</i>) et Héliantheme nummulaire (<i>Helianthemum nummularium</i>) <i>Saxifraga granulatae-Helianthemum nummularii</i>	34.341	E1.281	6210-19	LC	0,58 ha 1,37 %	Moyen
Friche agricole	87.1 x 38.22	11.52 x E2.221	-	-	0,19 ha 0,45 %	Faible
Affleurements et rochers érodés et végétation clairsemée <i>Sedo-Scleranthion biennis</i>	36.2	H3.62	-	-	0,07 ha 0,16%	Faible
Forêt de ravin et de pente <i>Tilio-Acerion</i>	41.4	G1.A4	9180	-	Non cartographié	Moyen à Assez fort
Fossé et végétation associée aux prairies mésohygrophile acidoclinophile.	89.21	J5.41	-	-	0,14 ha 0,33 %	Faible
Source d'eau douce	54.11	C2.11	-	-	Non cartographié	Faible

Flore

Bibliographie

La base www.pifh.fr (base de données floristique d'Auvergne Rhône-Alpes) met en évidence la présence de plusieurs centaines d'espèces végétales sur les communes du Cantal concernées par cette étude (données prises en compte à partir de 1997). Parmi celles-ci, 20 présentent un statut de protection :

Nom vernaculaire	Nom scientifique	Habitats
Asplénium du Forez	<i>Asplenium foreziense</i>	Amas de pierres siliceuses
Bartsie des Alpes	<i>Bartsia alpina</i>	Pelouses et rocailles
Cardamine à cinq folioles	<i>Cardamine pentaphyllas</i>	Bois de montagne
Carex en touffe	<i>Carex cespitosa</i>	Prairies humides
Carline à feuilles d'Acanthe	<i>Carlina acanthifolia</i>	Pelouses arides et rocailles
Chardon bardane	<i>Carduus personata</i>	Prairies et bois humides
Drosera à feuilles rondes	<i>Drosera rotundifolia</i>	Marais tourbeux
Flûteau nageant	<i>Luronium natans</i>	Mares et étangs
Gagée de Bohème	<i>Gagea bohemica</i>	Rochers et coteaux siliceux
Gagée des champs	<i>Gagea villosa</i>	Champs sablonneux et pierreux
Gagée jaune	<i>Gagea lutea</i>	Bois frais et pâturage
Joubarbe des toits	<i>Sempervivum tectorum</i>	Murs, toits et rochers
Lys martagon	<i>Lilium martagon</i>	Bois et prairies de montagne
Œillet magnifique	<i>Dianthus superbus</i>	Bois et prairies humides
Polémoine	<i>Polemonium caeruleum</i>	Bois et prairies humides
Potentille des rochers	<i>Drymocallis rupestris</i>	Rochers et coteaux siliceux
Renoncule à fleurs nodales	<i>Ranunculus nodiflorus</i>	Mares des terrains siliceux
Saule bicolore	<i>Salix bicolor</i>	Prairies le long de cours d'eau
Trichomanès remarquable	<i>Vandenboschia speciosa</i>	Rochers de grès rouges et quartzites
Véronique en épi	<i>Veronica spicata</i>	Pelouses sèches

Nous noterons que les données floristiques d'Aveyron ne sont actuellement pas disponibles car la base de données Silene n'est pour l'instant plus disponible.

Résultats des prospections

❖ Diversité floristique globale de l'aire d'étude

Sur l'ensemble de la zone d'étude, 546 espèces ont été inventoriées dont 515 indigènes, 3 potentiellement indigène et 27 espèces exogènes. La diversité spécifique est considérée comme normale à haute pour la région, en cohérence avec le nombre d'habitats naturels, semi-naturels, et leur nature (dynamique de végétation entière entre les prairies et les forêts). De plus, certains habitats sont des zones écotonales, avec une pluralité d'espèces liées à ces zones entre deux milieux naturels stables.

❖ Espèces végétales à enjeu de conservation

Parmi les 546 espèces floristiques recensées sur l'ensemble du site d'étude, 11 espèces observées en 2021 et 2022 présentent un enjeu de conservation. Le niveau d'enjeu de conservation de l'espèce est donné principalement en fonction du statut de celle-ci dans la liste rouge de la flore d'Auvergne, adapté si nécessaire avec la rareté régionale établie par le Conservatoire Botanique du Massif central.

11 espèces végétales à enjeu de conservation et/ou protégées ont été recensées :

3 espèces en danger (EN) et rares en Auvergne : l'Orchis à fleurs lâches (*Anacamptis laxiflora*) et l'Epipactis des marais (*Epipactis palustris*) et la Dactylorhiza incarnat (*Dactylorhiza incarnata*) ;

1 espèce vulnérable (VU) en Auvergne : la Renoncule nodiflore (*Ranunculus nodiflorus*) ;

4 espèces quasi-menacée (NT) et rares en Auvergne : la Nielle des blés (*Agrostemma githago*), le Cresson des bois (*Cardamine pentaphyllos*), la Céphalanthère rouge (*Cephalanthera rubra*) et la Laïche en touffe (*Carex cespitosa*) ;

1 espèce insuffisamment documentée (DD) et rare en Auvergne : la Renoncule des rivières (*Ranunculus fluitans*) ;

1 espèce protégée nationale : la Renoncule nodiflore (*Ranunculus nodiflorus*) ;

5 espèces protégées en Auvergne : le Cresson des bois (*Cardamine pentaphyllos*), la Laïche en touffe (*Carex cespitosa*), la Céphalanthère rouge (*Cephalanthera rubra*), le Lis martagon (*Lilium martagon*) et la Joubarbe d'Auvergne (*Sempervivum tectorum* subsp. *Arvernensis*).

▪ *Orchis à fleurs lâches (*Anacamptis laxiflora*)*

Liste rouge régionale : En danger (EN) ;

Rareté régionale : Rare ;

Statut de protection : / ;

Niveau d'enjeu : Fort.

La population de cette espèce est très peu abondante au sein de la zone d'étude. Elle a été retrouvée deux fois sur les prairies humides sub-atlantiques. Lors des inventaires, 4 pieds ont été comptés sur deux stations différentes. Les supports concernés par cette espèce sont les suivants :

99 N (2 stations) ;

93 N ;

89 N ;

87 N ;

85 N.

Anacamptis laxiflora © Ecosphère



▪ *Epipactis des marais (*Epipactis palustris*)*

Liste rouge régionale : En danger (EN) ;

Rareté régionale : Rare ;

Statut de protection : / ;

Niveau d'enjeu : Fort.

Cette espèce est peu abondante au sein de la zone d'étude. C'est une espèce de zone humide, se développant dans les prairies humides et les marais. Elle est menacée par la disparition de son milieu. Lors des inventaires, 3 stations ont été inventoriées. Moins de 5 individus par stations ont été comptés.

Les supports concernés par cette espèce sont les suivants :

321 et 87N (2 stations) ;

86N.

Epipactis palustris © Martin Spaeth



- *Dactylorhize incarnat (Dactylorhiza incarnata)*

Liste rouge régionale : En danger (EN) ;

Rareté régionale : Rare ;

Statut de protection : / ;

Niveau d'enjeu : Fort.

Cette espèce est peu abondante au sein de la zone d'étude. Trois stations ont été inventoriées au sein du site avec très peu d'individus. C'est une espèce de zone humide, se développant dans les prairies humides et les marais. Elle est menacée par la disparition de son milieu. Elle se distingue des autres espèces de ce genre de par ses feuilles non maculées le long de la tige.

Les supports concernés par cette espèce sont les suivants :

87N ;

323 et 86N (2 stations).

- *La Nielle des blés (Agrostemma githago)*

Liste rouge régionale : Quasi menacée (NT) ;

Rareté régionale : Peu commun ;

Statut de protection : / ;

Niveau d'enjeu : Moyen.

La Nielle des blés est une espèce commensale des champs de céréales, en voie de raréfaction à l'échelle nationale. Cette espèce est très peu abondante au sein de la zone d'étude. quelques pieds ont été retrouvés au bord d'un ourlet mésophile. Les supports concernés par cette espèce est le suivant :

390 et 42N (2 stations) ;

391.

Agrostemma githago © Martin Spaeth



- *Cresson à cinq folioles (Cardamine pentaphyllos)*

Liste rouge régionale : Quasi menacée (NT) ;

Rareté régionale : Rare ;

Statut de protection : Protégée régionale ;

Niveau d'enjeu : Moyen.

Cette espèce est très peu abondante au sein de la zone d'étude. Elle se développe principalement en sous-bois des montagnes. Elle diffère de *Cardamine heptaphylla* par la forme de ses feuilles palmatiséquées et des folioles qui convergent vers un centre commun. Cette espèce a été inventoriée sur une seule station, à proximité des hêtraies acidiphiles en bas de vallon. Dix pieds de cette espèce ont été comptés lors de nos prospections. Le support concerné par cette espèce est le suivant :

45 N (2 stations).



Cardamine pentaphylla © Ecosphère

- *Laîche cespiteux (Carex cespitosa)*

Liste rouge régionale : Quasi menacée (NT) ;

Rareté régionale : Rare ;

Statut de protection : Protégée régionale ;

Niveau d'enjeu : Moyen.

Cette espèce est protégée et considérée comme vulnérable en France. Elle se développe principalement dans les prairies marécageuses et les bas-marais. Elle se différencie de *Carex elata* par ses gaines pourpre foncé et des utricules non nervés longs de 2 à 2,5 mm. Au sein de la zone d'étude, elle se retrouve sur 3 stations avec plus de 15 individus par stations. Les supports concernés par cette espèce sont les suivants :

394 et 39N ;

397 et 37N (2 stations).



Carex cespitosa © Wikimedia

- *Renoncule des rivières (Ranunculus fluitans)*

Liste rouge régionale : Données insuffisantes (DD) ;

Rareté régionale : Rare ;

Statut de protection : / ;

Niveau d'enjeu : Moyen.

La Renoncule des rivières se retrouve dans des eaux stagnantes à vives. Les feuilles sont toutes découpées en lanières capillaires. Cette espèce se trouve à proximité d'un pylône présent dans la zone d'étude. Il s'agit d'une très grande population faisant plus de 15 m². Le support concerné par cette espèce est le suivant :

82N.



Ranunculus fluitans © Ecosphère

- *Lilium martagon* (*Lilium martagon*)
Liste rouge régionale : Préoccupation mineure (LC) ;
Rareté régionale : Assez commun ;
Statut de protection : Protégée régionale ;
Niveau d'enjeu : Faible.

Cette espèce de Lis assez emblématiques se développe essentiellement dans les prairies et les ourlets. On la distingue des autres Lis par ses fleurs à six pétales roses mouchetés de pourpre. Au sein de la zone d'étude, elle rare mais ponctuellement très présente avec plusieurs pieds par stations.

Quatre stations ont été inventoriées en 2021. Les supports concernés par cette espèce sont les suivants :

- 277 ;
- 294 et 106 N (5 stations) ;
- 295 (2 stations) ;
- 296 (2 stations) ;
- 302 ;
- 303 et 99 N ;
- 332 ;
- 340 et 75 N (4 stations) ;
- 341 et 76 N (2 stations) ;
- 342 ;
- 73 N (6 stations) ;
- 72 N ;
- 345 ;
- 346 et 71 N (4 stations) ;
- 347 (6 stations) ;
- 348 et 70 N (2 stations).



Lilium martagon © Ecosphère

- *Joubarbe d'Auvergne* (*Sempervivum tectorum subsp. arvernense*)
Liste rouge régionale : Préoccupation mineure (LC) ;
Rareté régionale : Assez rare ;
Statut de protection : Protégée régionale ;
Niveau d'enjeu : Faible.

La Joubarbe d'Auvergne se développe sur les pelouses des dalles acidophiles du Massif central. Elle se différencie des autres sous-espèces par des feuilles dont les faces sont velues au moins dans leur jeunesse. Les étamines peuvent également être velues à leur base. On la retrouve sur plusieurs stations au sein de la zone d'étude, avec plus de 5 individus inventoriés pour chacune. Les supports concernés par cette espèce sont les suivants :

- 303 et 99N (2 stations) ;
- 309 et 95N (4 stations)
- 51N.

Sempervivum tectorum subsp. arvernense © Ecosphère

- *Céphalanthère rouge* (*Cephalanthera rubra*)
Liste rouge régionale : Quasi menacée (NT) ;



Rareté régionale : Rare ;
Statut de protection : Protégée régionale ;
Niveau d'enjeu : Moyen.

La Céphalanthère rouge se développe principalement dans les bois secs et coteaux pierreux. Cette espèce ne peut pas être confondue avec d'autres de son genre avec ses fleurs roses et ses sépales larges. Cette espèce a été retrouvée sur une seule station avec deux pieds.

Une station a été inventoriée en 2022. Le support concerné par cette espèce est le suivant :
294.

- *Renoncule nodiflore (Ranunculus nodiflorus)*

Liste rouge régionale : Vulnérable (VU) ;
Rareté régionale : Exceptionnelle ;
Statut de protection : Protégée régionale ;
Niveau d'enjeu : Très fort.

La Renoncule nodiflore se développe sur les sols siliceux hygrophile ou en bord de mares des terrains siliceux. C'est une espèce assez caractéristique, annuelle fibreuse aux feuilles glabres et avec de très petites fleurs peu visibles. Plusieurs stations ont été relevées au sein de la zone d'étude au nord. Ces stations sont pour la majeure partie connue à l'ouest de St Flour.

Quatre stations ont été inventoriées en 2021 et 2022. Les supports concernés par cette espèce sont les suivants :

277 ;
284 ;
111 N (2 stations) ;
287 (2 stations) ;
288 et 110 N (2 stations) ;
290 (1 station) ;
291 (3 stations).



Ranunculus nodiflorus © Telabotanica

❖ Espèces exotiques envahissantes

Les Espèces Exotiques Envahissantes ne constituent pas un enjeu floristique. En revanche, leur présence induit une forte contrainte pour le projet notamment en termes de dissémination dans les habitats d'espèces patrimoniales précédemment cités. La région Auvergne possède une liste des Espèces Exotiques Envahissantes regroupant les espèces exogènes non invasives et les espèces exogènes invasives.

Sur la zone d'étude, 27 espèces sont dites exogènes. D'après la base de données des Espèces Exotiques Envahissantes du Conservatoire Botanique National du Massif central, 10 espèces sont des EEE et 17 espèces exogènes non invasives. Seules les espèces avérées peuvent être considérées comme étant des espèces posant réellement des problématiques sur la dynamique des milieux naturels. Les espèces des autres rangs ne présentent pas de menace actuelle pour les habitats naturels de la zone d'étude et les environs.

Nom scientifique	Nom vernaculaire	Invasibilité (Echelle de Weber)
<i>Buddleja davidii</i>	Buddléia de David	Élevée
<i>Cedrus atlantica</i>	Cèdre de l'Atlas	Intermédiaire
<i>Datura stramonium</i>	Datura stramoine	Élevée
<i>Juncus tenuis</i>	Jonc grêle	Intermédiaire
<i>Lunaria annua</i>	Monnaie du Pape	Faible
<i>Pinus nigra</i>	Pin noir	Faible
<i>Senecio inaequidens</i>	Séneçon du Cap	Élevée
<i>Setaria italica subsp. viridis</i>	Sétaire verte	Intermédiaire
<i>Acer negundo</i>	Érable negundo	Élevée
<i>Ceratochloa cathartica</i>	Brome cathartique	Faible

Parmi cette liste, le Pin noir (*Pinus nigra*) et le Cèdre de l'Atlas (*Cedrus atlantica*) sont des espèces cultivées pour la production de bois. De plus, il est peu probable que ces espèces deviennent une menace pour les communautés naturelles aux alentours car les milieux périphériques sont généralement gérés de façon agricole. Il en va de même pour la Monnaie du Pape (*Lunaria annua*), le Jonc grêle (*Juncus tenuis*) et la Sétaire verte (*Setaria italica subsp. viridis*), dont les stations sont très petites et toutes uniques.

D'autres espèces peuvent être problématiques, notamment le Séneçon du Cap (*Senecio inaequidens*), la Datura stramoine (*Datura stramonium*) et le Buddléia de David (*Buddleja davidii*), qui se développent et colonisent les milieux ouverts. Ces espèces sont très peu présentes au sein de la zone d'étude mais peuvent poser des problèmes en termes de dynamique de végétation si les stations se développent.

Les EEE ne sont pas présents au sein des pylônes, mais à proximité ou sous l'entre pylône.

Mammifères non-volants

Bibliographie

Les bases faune-auvergne.org et faune-tarn-aveyron.org nous apprennent la présence de 18 espèces sur les communes concernées par cette étude dont 7 présentent un enjeu :

Nom français	Nom scientifique	Protection nationale	Listes rouges	
			nationale	régionale
Chat forestier	<i>Felis sylvestris</i>	Art. 3	LC	LC
Campagnol amphibie	<i>Arvicola sapidus</i>	Art. 3	NT	NT
Crossope aquatique	<i>Neomys fodiens</i>	Art. 3	LC	NT
Genette	<i>Genetta genetta</i>	Art. 3	LC	LC
Lapin de garenne	<i>Oryctolagus cuniculus</i>	-	NT	NT
Loutre d'Europe	<i>Lutra lutra</i>	Art. 3	LC	LC
Putois d'Europe	<i>Mustela putorius</i>	Art. 3	NT	NT

Résultats des prospections

Lors des inventaires, neuf espèces de mammifères non-volants ont été identifiées au sein de la zone d'étude. Parmi ces espèces, nous pouvons citer l'observation du Lapin de garenne (*Oryctolagus cuniculus*) qui est considéré comme vulnérable au niveau régional.

Noms	Directive « Habitats »	Protection	Liste rouge		Niveau d'enjeux
		nationale	nationale	régionale	
Lapin de garenne (<i>Oryctolagus cuniculus</i>)	-	-	NT	VU	Moyen

Compte tenu des milieux observés, d'autres espèces sont susceptibles de fréquenter ce site, notamment des micro-mammifères.

Bien que non recensées lors de la réalisation des inventaires, il est possible (voire probable) que certaines espèces présentant un enjeu fréquentent occasionnellement et/ou régulièrement la zone d'étude. Il s'agit principalement des quatre espèces suivantes très complexes à inventorier :

Écureuil roux (*Sciurus vulgaris*) : probablement présent dans les milieux boisés ;

Genette commune (*Genetta genetta*) : probablement présente dans les boisements se développant sur les versants escarpés des principaux cours d'eau traversés par la ligne électrique ;

Hérisson d'Europe (*Erinaceus europaeus*) : probablement présent dans les milieux bocagers et boisés ;

Loutre d'Europe (*Lutra lutra*) : probablement présente le long de certains cours d'eau traversés par la ligne électrique aérienne.

Habitats propices à l'accueil des espèces recensées

Compte tenu des milieux naturels identifiés, il apparaît que les habitats sont utilisés de la façon suivante par les espèces présentes :

Milieux arborés et arbustifs : habitats de reproduction et/ou de nourrissage pour certaines espèces comme la Genette commune, l'Écureuil roux, le Renard roux, le Lièvre d'Europe, ... ;

Milieux ouverts : habitat de nourrissage pour nombre d'espèces.

Chiroptères

Bibliographie

Les bases faune-auvergne.org et faune-tarn-aveyron.org nous apprennent la présence de 18 espèces sur les communes concernées par cette étude dont 8 présentent un enjeu :

Nom français	Nom scientifique	Protection nationale	Listes rouges	
			nationale	régionale
Barbastelle d'Europe	<i>Barbastella barbastellus</i>	Art 2	LC	VU
Grand murin	<i>Myotis myotis</i>	Art 2	LC	VU
Grand rhinolophe	<i>Rhinolophus ferrumequinum</i>	Art 2	NT	EN
Grande noctule	<i>Nyctalus lasiopterus</i>	Art 2	DD	NT
Murin à oreilles échancrées	<i>Myotis emarginatus</i>	Art. 2	LC	VU
Murin d'Alcathoe	<i>Myotis alcathoe</i>	Art 2	LC	NT
Murin de Bechstein	<i>Myotis bechsteinii</i>	Art. 2	NT	EN
Noctule commune	<i>Nyctalus noctula</i>	Art 2	NT	NT

Résultats des prospections

Lors des inventaires, 18 espèces de Chiroptères ont été identifiées au sein de la zone d'étude.

Parmi ces espèces, nous retiendrons la présence de 10 espèces présentant un enjeu :

Nom français	Nom scientifique	Protection nationale	Listes rouges		Niveau d'enjeux
			nationale	régionale	
Barbastelle d'Europe	<i>Barbastella barbastellus</i>	Art 2	LC	VU	Assez Fort
Grand Murin	<i>Myotis myotis</i>	Art 2	LC	VU	Assez Fort
Grand Rhinolophe	<i>Rhinolophus ferrumequinum</i>	Art 2	LC	EN	Fort
Molosse de Cestoni	<i>Tadarida teniotis</i>	Art 2	NT	EN	Fort
Murin à oreilles échancrées	<i>Myotis emarginatus</i>	Art 2	LC	VU	Assez Fort
Murin de Bechstein	<i>Myotis bechsteinii</i>	Art. 2	NT	EN	Fort
Murin de Brandt	<i>Myotis brandtii</i>	Art 2	LC	LC	Moyen
Noctule commune	<i>Nyctalus noctula</i>	Art 2	VU	NT	Moyen
Oreillard gris	<i>Plecotus austriacus</i>	Art. 2	LC	LC	Moyen
Oreillard roux	<i>Plecotus auritus</i>	Art 2	LC	LC	Moyen

Parmi ces espèces à enjeu notable, de forts niveaux d'activités ont été enregistrés pour la Barbastelle d'Europe (*Barbastella barbastellus*) et l'Oreillard gris (*Plecotus austriacus*). Nous noterons également la forte activité crépusculaire de Grand Rhinolophe (*Rhinolophus ferrumequinum*) au niveau du support n°434N attestant la présence d'un gîte à proximité (une grange située au nord de ce support pourrait très bien accueillir cette colonie).



Grand Rhinolophe - © C.Xhardez

En fonction des sites inventoriés, l'activité nocturne sur un site était très variable allant de faible à très élevée en fonction de la structure paysagère observée.

Habitats propices à l'accueil des espèces recensées

Les milieux naturels concernés par l'aire d'étude peuvent être utilisés comme zone de reproduction, zones de chasse et/ou zone de transit par les Chiroptères.

❖ Gîtes mise en évidence au sein de l'aire d'étude

Les inventaires écologiques réalisés depuis 2021 ont permis la mise en évidence de plusieurs gîtes potentiels dans les boisements et les haies situées à proximité immédiate des supports concernés par les travaux ainsi que de leurs voies d'accès. Les espèces préférentiellement concernées par ces gîtes sont le Murin de Bechstein (*Myotis bechsteinii*), la Barbastelle d'Europe (*Barbastella barbastellus*) ainsi que la Noctule commune (*Nyctalus noctula*).

Aucune prospection n'a pu être réalisée dans les milieux bâtis périphériques mais il est probable que des gîtes anthropiques permettent la reproduction du Grand Rhinolophe (*Rhinolophus ferrumequinum*), du Grand Murin (*Myotis myotis*) ou encore du Murin à oreilles échancrées (*Myotis emarginatus*).

❖ Corridors écologiques mis en évidence

Les inventaires écologiques réalisés depuis 2021 ont permis la mise en évidence de nombreuses routes de vol le long des lisières ainsi que le long des haies bocagères se développant dans certains secteurs. En revanche, les espaces faiblement connectés (faible proportion de haies et lisières) présentent très peu de routes de vol.



Lisières propices aux déplacements de Chiroptères - © Ecosphere

Oiseaux

Bibliographie

Les bases faune-auvergne.org et faune-tarn-aveyron.org nous apprennent la présence de très nombreuses espèces sur les communes concernées par cette étude dont 24 nicheurs présentent un enjeu :

Nom français	Nom scientifique	Protection nationale	Listes rouges	
			nationale	régionale
Accenteur mouchet	<i>Prunella modularis</i>	Art. 3	LC	NT
Alouette lulu	<i>Lullula arborea</i>	Art. 3	LC	NT
Bécassine des marais	<i>Gallinago gallinago</i>	-	CR	CR
Bruant des roseaux	<i>Emberiza schoeniclus</i>	Art. 3	EN	VU
Bruant jaune	<i>Emberiza citrinella</i>	Art. 3	VU	VU
Busard cendré	<i>Circus pygargus</i>	Art. 3	NT	VU
Busard Saint-Martin	<i>Circus cyaneus</i>	Art. 3	LC	CR
Chevêche d'Athéna	<i>Athene noctua</i>	Art. 3	LC	VU
Courlis cendré	<i>Numenius arquata</i>	-	VU	EN
Grand corbeau	<i>Corvus corax</i>	Art. 3	LC	VU
Grand-duc d'Europe	<i>Bubo bubo</i>	Art. 3	LC	VU
Huppe fasciée	<i>Upupa epops</i>	Art. 3	LC	VU
Marouette ponctuée	<i>Porzana porzana</i>	Art. 3	VU	CR
Milan royal	<i>Milvus milvus</i>	Art. 3	VU	VU
Moineau friquet	<i>Passer montanus</i>	Art. 3	EN	VU
Pie-grièche à tête rousse	<i>Lanius senator</i>	Art. 3	VU	EN
Pie-grièche grise	<i>Lanius excubitor</i>	Art. 3	EN	EN
Pipit farlouse	<i>Anthus pratensis</i>	Art. 3	VU	NT
Pouillot siffleur	<i>Phylloscopus sibilatrix</i>	Art. 3	NT	VU
Serin cini	<i>Serinus serinus</i>	Art. 3	VU	VU
Tarier des prés	<i>Saxicola rubetra</i>	Art. 3	VU	VU
Torcol fourmilier	<i>Jynx torquilla</i>	Art. 3	LC	VU
Tourterelle des bois	<i>Streptopelia turtur</i>	-	VU	VU
Vanneau huppé	<i>Vanellus vanellus</i>	-	NT	EN

Résultats des prospections

Lors des inventaires, 96 espèces d'oiseaux ont été identifiées au sein de la zone d'étude (cf. liste complète des espèces observées en chapitre 9.1.1.3 – Avifaune).

La liste des espèces comportant un enjeu significatif est donnée ci-dessous avec le statut et classements des espèces sur les listes rouges nationale et régionale, qu'elles soient nicheuses, migratrices ou hivernantes.

Noms	Statut	Directive « Oiseaux »	Protection	Liste rouge		Niveau d'enjeux
			nationale	nationale	régionale	
Accenteur mouchet (<i>Prunella modularis</i>)	Nicheur possible	-	Art. 3	LC	NT	Moyen
Aigle botté (<i>Hieraaetus pennatus</i>)	Nicheur probable	X	Art. 3	VU	EN	Fort
Alouette lulu (<i>Lullula arborea</i>)	Nicheur probable	X	Art. 3	LC	NT	Moyen
Bondrée apivore (<i>Pernis apivorus</i>)	Nicheur probable	X	Art. 3	LC	LC	Moyen
Bruant jaune (<i>Emberiza citrinella</i>)	Nicheur probable et hivernant	-	Art. 3	VU	VU	Assez Fort
Busard cendré (<i>Circus pygargus</i>)	Nicheur possible	X	Art. 3	VU	VU	Assez Fort
Busard Saint-Martin (<i>Circus cyaneus</i>)	Nicheur possible, migrateur et hivernant	X	Art. 3	LC	CR	Très Fort
Caille des blés (<i>Coturnix coturnix</i>)	Nicheur possible	-	-	LC	NT	Moyen
Chardonneret élégant (<i>Carduelis carduelis</i>)	Nicheur possible et hivernant	-	Art. 3	VU	NT	Moyen
Circaète Jean-le-Blanc (<i>Circaetus gallicus</i>)	Nicheur certain et migrateur	X	Art. 3	LC	VU	Assez Fort
Courlis cendré (<i>Numenius arquata</i>)	Nicheur probable	-	-	VU	EN	Fort
Élanion blanc (<i>Elanus caeruleus</i>)	Nicheur possible	X	Art. 3	VU	-	Très Fort
Faucon hobereau (<i>Falco subbuteo</i>)	Nicheur possible	-	Art. 3	LC	VU	Moyen
Fauvette des jardins (<i>Sylvia borin</i>)	Nicheur probable	-	Art. 3	NT	VU	Assez Fort
Grand Corbeau (<i>Corvus corax</i>)	Nicheur certain	-	Art. 3	LC	VU	Assez Fort
Grive litorne (<i>Turdus pilaris</i>)	Nicheur possible et hivernant	-	-	LC	VU	Assez Fort
Hirondelle de rivage (<i>Riparia riparia</i>)	Migrateur	-	Art. 3	DD	-	Moyen
Huppe fasciée (<i>Upupa epops</i>)	Nicheur certain	-	Art. 3	LC	VU	Assez Fort
Linotte mélodieuse (<i>Linaria cannabina</i>)	Nicheur possible	-	Art. 3	VU	NT	Moyen

Noms	Statut	Directive « Oiseaux »	Protection	Liste rouge		Niveau d'enjeux
			nationale	nationale	régionale	
Milan royal (<i>Milvus milvus</i>)	Nicheur certain, migrateur et hivernant	X	Art. 3	VU	VU	Assez Fort
Moineau friquet (<i>Passer montanus</i>)	Nicheur possible et hivernant	-	Art. 3	EN	VU	Assez Fort
Pie-grièche à tête rousse (<i>Lanius senator</i>)	Nicheur possible	-	Art. 3	VU	EN	Fort
Pie-grièche grise (<i>Lanius excubitor</i>)	Nicheur possible	-	Art. 3	EN	EN	Fort
Pipit farlouse (<i>Anthus pratensis</i>)	Nicheur possible et migrateur	-	Art. 3	VU	NT	Moyen
Pipit spioncelle (<i>Anthus spinoletta</i>)	Nicheur certain et hivernant	-	Art. 3	LC	NT	Moyen
Pouillot siffleur (<i>Phylloscopus sibilatrix</i>)	Nicheur possible	-	Art. 3	NT	VU	Assez Fort
Serin cini (<i>Serinus serinus</i>)	Nicheur possible	-	Art. 3	VU	VU	Assez Fort
Tarier des prés (<i>Saxicola rubetra</i>)	Nicheur certain	-	Art. 3	VU	VU	Assez Fort
Torcol fourmilier (<i>Jynx torquilla</i>)	Nicheur possible	-	Art. 3	LC	VU	Assez Fort
Traquet motteux (<i>Oenanthe oenanthe</i>)	Nicheur possible et migrateur	-	Art. 3	NT	NT	Moyen
Vanneau huppé (<i>Vanellus vanellus</i>)	Nicheur probable	-	-	NT	EN	Fort

Habitats propices à l'accueil des espèces recensées

Les 96 espèces d'oiseaux recensées lors des prospections écologiques réalisées depuis 2021 fréquentent l'aire d'étude lors des périodes de nidification, de migration et/ou d'hivernage.

❖ Espèces nicheuses

Sur l'ensemble des inventaires de l'avifaune nicheuse, 83 espèces ont été considérées comme nicheuses dont 31 présentent un statut régional défavorable :

1 espèce nicheuse non renseignée comme nicheuse au niveau régional (Élanion blanc) ;

1 espèce considérée comme étant en danger critique d'extinction au niveau régional (Busard Saint-Martin) ;

5 espèces considérées comme étant en danger d'extinction au niveau régional (Aigle botté, Courlis cendré, Pie-grièche à tête rousse, Pie-grièche grise et Vanneau huppé) ;

14 espèces considérées comme vulnérables au niveau régional (Bruant jaune, Busard cendré, Circaète Jean-le-Blanc, Faucon hobereau, Fauvette des jardins, Grand Corbeau, Grive litorne, Huppe fasciée, Milan royal, Moineau friquet, Pouillot siffleur, Serin cini, Tarier des prés et Torcol fourmilier) ;

8 espèces considérées comme quasi menacées au niveau régional (Accenteur mouchet, Alouette lulu, Caille des blés, Chardonneret élégant, Linotte mélodieuse, Pipit farlouse, Pipit spioncelle et Traquet motteux).

Les espèces recensées fréquentent cinq cortèges distincts :

- Cortège des espèces forestières ;**
- Cortège des milieux bocagers ;**
- Cortège des prairies mésophiles ;**
- Cortège des milieux aquatiques ;**
- Cortège des milieux anthropiques.**

▪ *Cortège des espèces forestières*

Parmi les espèces nicheuses identifiées, 33 fréquentent les milieux boisés pour y nicher :

- Aigle botté (*Hieraaetus pennatus*) ;**
- Bondrée apivore (*Pernis apivorus*) ;**
- Circaète Jean-le-Blanc (*Circaetus gallicus*) ;**
- Coucou gris (*Cuculus canorus*) ;**
- Fauvette à tête noire (*Sylvia atricapilla*) ;**
- Fauvette des jardins (*Sylvia borin*) ;**
- Geai des chênes (*Garrulus glandarius*) ;**
- Grimpereau des bois (*Certhia familiaris*) ;**
- Grimpereau des jardins (*Certhia brachydactyla*) ;**
- Grive draine (*Turdus viscivorus*) ;**
- Grive musicienne (*Turdus philomelos*) ;**
- Merle noir (*Turdus merula*) ;**
- Mésange à longue queue (*Aegithalos caudatus*) ;**
- Mésange bleue (*Cyanistes caeruleus*) ;**
- Mésange charbonnière (*Parus major*) ;**
- Mésange huppée (*Lophophanes cristatus*) ;**
- Mésange noire (*Periparus ater*) ;**
- Mésange nonnette (*Poecile palustris*) ;**
- Milan noir (*Milvus migrans*) ;**
- Milan royal (*Milvus milvus*) ;**
- Pic épeiche (*Dendrocopos major*) ;**
- Pic épeichette (*Dendrocopos minor*) ;**
- Pic mar (*Dendrocopos medius*) ;**
- Pic noir (*Dryocopus martius*) ;**
- Pinson des arbres (*Fringilla coelebs*) ;**
- Pouillot de Bonelli (*Phylloscopus bonelli*) ;**
- Pouillot siffleur (*Phylloscopus sibilatrix*) ;**
- Pouillot véloce (*Phylloscopus collybita*) ;**
- Roitelet à triple bandeau (*Regulus ignicapilla*) ;**
- Rougegorge familier (*Erithacus rubecula*) ;**
- Sittelle torchepot (*Sitta europaea*) ;**
- Troglodyte mignon (*Troglodytes troglodytes*).**

Sur la zone d'étude, les habitats boisés se retrouvent majoritairement au voisinage des portées et supports des communes de Cussac, Sainte-Marie, Paulhenc et dans une moindre mesure sur les communes de Roffiac, Argences-en-Aubrac et Neuvéglise-sur-Truyère. Parmi les espèces liées à ce cortège, 6 présentent un statut régional défavorable :

- Une est considérée comme étant en danger d'extinction au niveau régional (Aigle botté) ;**
- Cinq sont considérées comme vulnérables au niveau régional (Circaète Jean-le-Blanc, Fauvette des jardins, Grand Corbeau, Milan royal et Pouillot siffleur) ;**

Concernant la reproduction de ces espèces et notamment des rapaces diurnes, nous pouvons signaler la reproduction probable de la Bondrée apivore sur la commune de Cantoin avec une observation de parades. La nidification est en outre avérée pour le Circaète Jean-le-Blanc avec un transport de nourriture observé sur la commune Roffiac et pour le Milan royal avec l'observation conjointe d'un adulte et d'un jeune sur la commune de Tanavelle.

Pour le cas de l'Aigle botté, l'espèce a fait l'objet de trois observations sur trois localités distinctes dont l'une se rapportant à une défense de territoire sur la commune de Neuvéglise-sur-Truyère.

Enfin, le Grand corbeau s'est reproduit de façon certaine sur la commune de Cussac.



Buse variable et Sittelle torchepot - © Ecosphere

NB : Parmi les espèces habituellement contactées en milieu forestier, la Chouette hulotte (enjeu faible) n'a pas été observée durant les inventaires sur la zone d'étude. Cependant, sa présence est fortement suspectée compte tenu des boisements présents.

▪ *Cortège des milieux bocagers*

Parmi les espèces nicheuses identifiées, 26 fréquentent les milieux bocagers pour y nicher :

- Accenteur mouchet (*Prunella modularis*) ;**
- Alouette lulu (*Lullula arborea*) ;**
- Bruant jaune (*Emberiza citrinella*) ;**
- Bruant zizi (*Emberiza cirlus*) ;**
- Chardonneret élégant (*Carduelis carduelis*) ;**
- Corneille noire (*Corvus corone*) ;**
- Élanion blanc (*Elanus caeruleus*) ;**
- Étourneau sansonnet (*Sturnus vulgaris*) ;**
- Faucon crécerelle (*Falco tinnunculus*) ;**
- Faucon hobereau (*Falco subbuteo*) ;**
- Fauvette grisette (*Sylvia communis*) ;**
- Huppe fasciée (*Upupa epops*) ;**
- Hypolaïs polyglotte (*Hippolais polyglotta*) ;**
- Linotte mélodieuse (*Linaria cannabina*) ;**
- Merle noir (*Turdus merula*) ;**
- Moineau friquet (*Passer montanus*) ;**
- Pie-grièche à tête rousse (*Lanius senator*) ;**
- Pie-grièche écorcheur (*Lanius collurio*) ;**
- Pie-grièche grise (*Lanius excubitor*) ;**
- Pigeon colombin (*Columba oenas*) ;**
- Pigeon ramier (*Columba palumbus*) ;**
- Pipit des arbres (*Anthus trivialis*) ;**
- Rossignol philomèle (*Luscinia megarhynchos*) ;**
- Rougequeue à front blanc (*Phoenicurus phoenicurus*) ;**

Torcol fourmilier (*Jynx torquilla*) ;

Verdier d'Europe (*Chloris chloris*).

Les secteurs bocagers sont largement répartis de part et d'autre de la zone d'étude. Parmi les espèces inféodées à ce cortège, 12 espèces nicheuses présentent un statut régional défavorable :

Deux sont considérées comme étant en danger d'extinction au niveau régional (Pie-grièche à tête rousse et Pie-grièche grise) ;

Cinq sont considérées comme vulnérables au niveau régional (Bruant jaune, Faucon hobereau, Huppe fasciée, Moineau friquet et Torcol fourmilier) ;

Cinq sont considérées comme quasi menacées au niveau régional (Accenteur mouchet, Alouette lulu, Chardonneret élégant, Coucou gris et Linotte mélodieuse).



Bruant jaune et Pie-grièche écorcheur - © Ecosphere et C.Xhardez

En complément de ces espèces, l'Élanion blanc, considéré vulnérable sur la liste rouge nationale des oiseaux nicheurs, présente un enjeu très fort justifié par son installation récente en ex-région Auvergne et son statut d'espèce en cours de colonisation de nouveaux territoires. Sa reproduction est jugée possible (voire probable) sur la zone d'étude au niveau des communes de Les Ternes, Paulhenc et Cantoin.

▪ *Cortège des milieux prairiaux*

Parmi les espèces nicheuses identifiées, 13 fréquentent les prairies mésophiles pour y nicher et/ou s'alimenter :

Alouette des champs (*Alauda arvensis*) ;

Bergeronnette printanière (*Motacilla flava*) ;

Busard cendré (*Circus pygargus*) ;

Busard Saint-Martin (*Circus cyaneus*) ;

Caille des blés (*Coturnix coturnix*) ;

Courlis cendré (*Numenius arquata*) ;

Grive litorne (*Turdus pilaris*) ;

Pipit farlouse (*Anthus pratensis*) ;

Pipit spioncelle (*Anthus spinoletta*) ;

Tarier des prés (*Saxicola rubetra*) ;

Tarier pâtre (*Saxicola rubicola*) ;

Traquet motteux (*Oenanthe oenanthe*) ;

Vanneau huppé (*Vanellus vanellus*).

Parmi ces espèces, 11 présentent un statut régional. Ce chiffre élevé peut notamment s'expliquer par la régression des zones humides et la modification des pratiques agricoles. Sur la zone d'étude, les prairies humides, favorables notamment à la reproduction du Courlis cendré et du Vanneau huppé, se retrouvent exclusivement à proximité des supports et de la portée localisés sur les communes de Coltines, Andelat et de Les Ternes.

L'ensemble des espèces à enjeu lié à ce cortège est listé ci-dessous :

Une est considérée comme étant en danger critique au niveau régional (Busard Saint-Martin) ;

Deux sont considérées comme étant en danger d'extinction au niveau régional (Courlis cendré et Vanneau huppé) ;

Quatre sont considérées comme vulnérables au niveau régional (Busard cendré, Grive litorne, Huppe fasciée et Tarier des prés).

Quatre sont considérées comme quasi menacées au niveau régional (Caille des blés, Pipit farlouse, Pipit spioncelle, Traquet motteux).



Courlis cendré (hors site) - © C.Xhardez

- *Cortège des milieux aquatiques*

Parmi les espèces nicheuses identifiées, 1 fréquente les milieux aquatiques pour y nicher :

Canard colvert (*Anas platyrhynchos*).

Sur la zone d'étude et à proximité, les milieux aquatiques comprennent en grande majorité les cours d'eau. Dans ce cortège, aucune espèce avifaunistique ne présente un statut régional défavorable.

- *Cortège des milieux anthropiques*

Parmi les espèces nicheuses identifiées, 7 fréquentent les milieux anthropisés pour y nicher :

Bergeronnette grise (*Motacilla alba*) ;

Choucas des tours (*Corvus monedula*) ;

Hirondelle de fenêtre (*Delichon urbicum*) ;

Hirondelle rustique (*Riparia riparia*) ;

Moineau domestique (*Passer domesticus*) ;

Serin cini (*Serinus serinus*) ;

Tourterelle turque (*Streptopelia decaocto*).

Les espèces liées à ce cortège qui présentent un statut régional défavorable sont listées ci-dessous :

Une est considérée comme vulnérable au niveau régional (Serin cini) ;

Une est considérée comme quasi menacée au niveau régional (Hirondelle rustique).

❖ *Espèces migratrices*

De plus, certaines espèces non nicheuses fréquentent l'aire d'étude lors de leurs migrations printanières et automnale comme le Chevalier culblanc (*Tringa ochropus*), le Gobemouche noir (*Ficedula hypoleuca*), la Grande Aigrette (*Ardea alba*), la Grue cendrée (*Grus grus*), le Guêpier d'Europe (*Merops apiaster*), le Héron

garde-bœufs (*Bubulcus ibis*), l'Hirondelle de rivage (*Riparia riparia*), le Martinet noir (*Apus apus*), le Tarin des aulnes (*Spinus spinus*) et le Vautour fauve (*Gyps fulvus*).



Milan royal et Grande Aigrette - © Ecosphere et C.Xhardez

D'autres espèces considérées comme nicheuses sont également susceptibles de fréquenter l'aire d'étude en période de migration comme le Milan royal (*Milvus milvus*) dont le nombre d'individu observé en période de migration est nettement supérieur à celui enregistré en période de reproduction. Ces espèces survolent la zone d'étude ou viennent s'y nourrir en halte migratoire.

❖ Espèces hivernantes

De nombreuses espèces sédentaires présentes en période de nidification passent également la mauvaise saison au niveau de l'aire d'étude comme le Moineau domestique, le Moineau friquet, le Faucon crécerelle, la Buse variable, le Bruant jaune, etc. Quelques espèces migratrices fréquentent également l'aire d'étude en période hivernale comme le Tarin des aulnes et la Grande Aigrette.

Amphibiens

Bibliographie

Les bases faune-auvergne.org et faune-tarn-aveyron.org nous apprennent la présence de huit espèces sur les communes concernées par cette étude dont 3 présentent un enjeu :

- Alyte accoucheur (*Alytes obstetricans*) ;**
- Crapaud calamite (*Epidalea calamita*) ;**
- Crapaud épineux (*Bufo spinosus*) ;**
- Grenouille agile (*Rana dalmatina*) ;**
- Grenouille rousse (*Rana temporaria*) ;**
- Salamandre tachetée (*Salamandra salamandra*) ;**
- Triton crêté (*Triturus cristatus*) ;**
- Triton palmé (*Lissotriton helveticus*).**

Nom français	Nom scientifique	Directive Habitats	Protection	Listes rouges	
			nationale	nationale	régionale
Crapaud calamite	<i>Bufo calamita</i>	Annexe IV	Art. 2	LC	NT
Grenouille de Lessona	<i>Pelophylax lessonae</i>	Annexe IV	Art. 2	NT	DD
Triton crêté	<i>Triturus cristatus</i>	Annexe II et IV	Art. 2	NT	NT

Résultats des prospections

Lors des inventaires, 6 espèces d'amphibiens ont été identifiées au sein de la zone d'étude. Parmi elles, deux présentent un statut régional défavorable :

- Le Crapaud calamite (*Epidalea calamita*) ;**
- La Grenouille rousse (*Rana temporaria*)**

Nom français	Nom scientifique	Directive Habitats	Protection	LRR	Niveau d'enjeu
			nationale		
Crapaud calamite	<i>Epidalea calamita</i>	Annexe IV	Art. 2	NT	Moyen
Grenouille rousse	<i>Rana temporaria</i>	Annexe V	Art. 4 et 5	NT	Moyen

Ces espèces ont majoritairement été observées dans la vallée du JuroI à Cussac, au voisinage de la portée située sur cette même commune. La portée, en périphérie du ruisseau de Cussac, présente en effet une forte attractivité pour les amphibiens par la présence de nombreuses dépressions humides.

Concernant la reproduction des amphibiens sur la zone d'étude, plusieurs observations de têtards et de jeunes individus de Grenouille rousse ont été réalisées au voisinage du support 350N sur la commune de Neuvéglise-sur-Truyère.

La zone d'étude étant globalement sèche si ce n'est les abords de petits ruisseaux, il est peu probable que des espèces complémentaires fréquentent la zone d'étude.

Habitats propices à l'accueil des espèces recensées

Le nombre de milieux naturels propices à la reproduction des amphibiens est relativement limité au sein de l'aire d'étude. Ils sont généralement localisés dans les fonds de vallée en périphérie immédiate des cours d'eau mais également au niveau de rares zones humides présentant des stagnations d'eaux comme à proximité immédiate du support 350N.

Reptiles

Bibliographie

Les bases faune-auvergne.org et faune-tarn-aveyron.org nous apprennent la présence de 12 espèces sur les communes concernées par cette étude dont 3 présentent un enjeu :

- Coronelle lisse (*Coronella austriaca*) ;**
- Couleuvre d'Esculape (*Zamenis longissimus*) ;**
- Couleuvre helvétique (*Natrix helvetica*) ;**
- Couleuvre verte et jaune (*Hierophis viridiflavus*) ;**
- Couleuvre vipérine (*Natrix maura*) ;**
- Lézard à deux raies (*Lacerta bilineata*) ;**
- Lézard des murailles (*Podarcis muralis*) ;**
- Lézard des souches (*Lacerta agilis*) ;**
- Lézard vivipare (*Zootoca vivipara*) ;**
- Orvet fragile (*Anguis fragilis*) ;**
- Vipère aspic (*Vipera aspis*) ;**
- Vipère péliade (*Vipera berus*).**

Résultats des prospections

Lors des inventaires, sept espèces de reptiles ont été identifiées au sein de la zone d'étude. L'ensemble de ces espèces n'est pas considéré comme menacé à l'échelle nationale (aucune liste rouge régionale n'est actuellement disponible).

La grande majorité des observations réalisées concernaient le Lézard à deux raies et le Lézard des murailles. Les autres espèces ont principalement été observées sur les communes de Neuvéglise-sur-Truyère et Sainte-Marie.



Couple de Vipère aspic - © Ecosphere

Les nombreux petits murets, haies et lisières présents au sein de la zone d'étude sont propices à l'accueil de ces espèces.

Compte tenu de la grande diversité de murets propices à l'accueil des reptiles et de la grande difficulté à les inventorier, il est probable que d'autres espèces fréquentent la zone d'étude comme la Vipère péliade ou la Coronelle lisse.

Habitats propices à l'accueil des espèces recensées

Les reptiles sont des espèces thermophiles fréquentant les milieux naturels diversifiés riches en zones d'insolation mais également en caches.

Au sein de l'aire d'étude un grand nombre de milieux propices à leur présence ont été identifiés. Il s'agit des lisières forestières, des haies ainsi que des murets bordant les milieux prairiaux.



Muret bordant des milieux prairiaux riches en reptiles - © Ecosphère



Haie avec muret bordant des milieux agricoles riches en reptiles - © Ecosphère



Friche forestière riches en reptiles - © Ecosphère

Insectes

Bibliographie

Les bases faune-auvergne.org et faune-tarn-aveyron.org nous apprennent la présence de plusieurs centaines d'espèces d'insectes sur les communes concernées par cette étude dont 22 présentent un enjeu :

Nom français	Nom scientifique	Protection nationale	Listes rouges	
			nationale	régionale
Papillons de jour				
Apollon	<i>Parnassius apollo</i>	Art. 2	LC	EN
Azuré de la croisette	<i>Maculinea alcon rebeli</i>	Art. 3	NT	VU
Azuré des mouillères	<i>Maculinea alcon alcon</i>	Art. 3	NT	NT
Azuré du serpolet	<i>Maculinea arion</i>	Art. 2	LC	VU
Hespérie de la Malope	<i>Pyrgus onopordi</i>	-	LC	NT
Hespérie des Cirses	<i>Pyrgus cirsii</i>	-	NT	LC
Hespérie du Marrube	<i>Carcharodus flocciferus</i>	-	LC	VU
Petit mars changeant	<i>Apatura ilia</i>	-	LC	NT
Semi-Apollon	<i>Parnassius mnemosyne</i>	Art. 2	NT	EN
Morio	<i>Nymphalis antiopa</i>	-	LC	EN
Thècla des Nerpruns	<i>Satyrium spini</i>	-	LC	VU
Odonates				
Aeshne affine	<i>Aeshna affinis</i>	-	LC	NT
Aeshne des joncs	<i>Aeshna juncea</i>	-	NT	NT
Agrion à fer de lance	<i>Coenagrion hastulatum</i>	-	VU	LC
Cordulie à taches jaunes	<i>Somatochlora flavomaculata</i>	-	LC	VU
Sympétrum jaune d'or	<i>Sympetrum flaveolum</i>	-	NT	NT
Sympétrum noir	<i>Sympetrum danae</i>	-	VU	NT
Orthoptères				
Aïlope automnale	<i>Aiolopus strepens</i>	-	4	NT
Barbiste ventru	<i>Polysarcus denticauda</i>	-	3	LC
Criquet des genévriers	<i>Euthystira brachyptera</i>	-	4	VU
Criquet palustre	<i>Pseudochorthippus montanus</i>	-	3	NT
Œdipode rouge	<i>Oedipoda germanica</i>	-	4	NT
Œdipode soufrée	<i>Oedaleus decorus</i>	-	4	VU
Œdipode stridulante	<i>Psophus stridulus</i>	-	4	CR
Sténobothre bourdonneur	<i>Stenobothrus nigromaculatus</i>	-	4	VU

Résultats des prospections

Lors des inventaires effectués en 2021, 111 espèces d'insectes ont été identifiées au sein de la zone d'étude dont :

61 espèces de papillons de jour ;

35 espèces d'Orthoptères ;

11 espèces d'Odonates.

Parmi les espèces observées, 8 présentent un statut régional défavorable :

Nom français	Nom scientifique	Protection nationale	Listes rouges		Niveau d'enjeux
			nationale	régionale	
Papillons de jour					
Semi-Apollon	<i>Parnassius mnemosyne</i>	Art.2	NT	EN	Fort
Petit-Mars changeant	<i>Apatura ilia</i>	-	LC	NT	Moyen
Zygènes					
Zygène pourpre	<i>Zygaena purpuralis</i>	-	-	LC	Moyen
Orthoptères					
Barbitiste ventru	<i>Polysarcus denticauda</i>	-	3	LC	Moyen
Criquet blafard	<i>Euchorthippus elegantulus</i>	-	4	VU	Fort
Criquet pansu	<i>Pezotettix giornae</i>	-	4	EN	Fort
Sténobothre bourdonneur	<i>Stenobothrus nigromaculatus</i>	-	4	VU	Assez fort
Tétrix des carrières	<i>Tetrix tenuicornis</i>	-	4	NT	Moyen

Le **Grand Capricorne du chêne** (*Cerambyx cerdo*) est absent des observations. Il est également très peu probable que le **Pique-Prune** (*Osmoderma eremita*) fréquente la zone d'étude (absence d'arbres sénescents propices à ce groupe).

Par ailleurs, une grande part des observations relatives à ces espèces à enjeu provient des communes de Neuvéglise-sur-Truyère et Sainte-Marie.

Compte tenu des milieux naturels identifiés, de la grande diversité d'espèces d'insectes présentes en France métropolitaine ainsi que des très mauvaises conditions climatiques enregistrées au cours de cette année 2021 pour ce groupe, il est certain que d'autres espèces fréquentent la zone d'étude.

Il se pourrait que des espèces bénéficiant d'un statut de protection soient localement présentes comme l'Azuré de la croisette, l'Azuré des mouillères, l'Azuré du serpolet ou encore l'Apollon.

Habitats propices à l'accueil des espèces recensées

La majorité des espèces recensées au sein de l'aire d'étude sont caractéristiques des milieux prairiaux bocagers ou non. D'autres cortèges non prospectés car non concernés par le projet fréquentent certainement les milieux boisés.

Les milieux naturels les plus sensibles quant à la présence d'espèces présentant un enjeu sont les pelouses xérothermophiles ainsi que les prairies humides.

3.3 Faune aquatique

Compte tenu des milieux naturels observés et des données bibliographiques disponibles, les milieux aquatiques permanents (principalement des petits cours d'eau) situés à proximité du projet mais en dehors de ses emprises, peuvent potentiellement convenir à l'accueil d'espèces présentant un enjeu relativement élevé au niveau régional et national comme le **Saumon atlantique** (*Salmo salar*) et l'**Écrevisse à pieds blancs** (*Austropotamobius pallipes*).

3.4 Zones humides

Dans le cadre des inventaires réalisés, plusieurs zones humides ou aquatiques ont été identifiées à proximité immédiate des secteurs concernés par les travaux.

Supports	Cours d'eau	Distance par rapport à la zone humide
114N	50 mètres	-
283	20 mètres	-
113N	25 mètres	-
285	50 mètres	Compris
112 N	50 mètres	-
303	75 mètres	-
99 N	75 mètres	-
304	75 mètres	20 mètres
312	-	Compris
93 N	-	Voie d'accès concernée
91N	-	Voie d'accès concernée
90N	-	10 mètres de la voie d'accès
321	-	Voie d'accès et supports concernés
87N	-	Voie d'accès et supports concernés
322	-	Voie d'accès et supports concernés
86 N	-	Voie d'accès et supports concernés
323	-	Voie d'accès et supports concernés
324	-	Voie d'accès et supports concernés
85N	-	10 mètres de la voie d'accès et du support
82N	50 mètres	-
	50 mètres	-
334	-	Voie d'accès et supports concernés
78N	-	25 mètres du support
70N	-	Support concerné
68N	-	10 mètres du support et de la voie d'accès
394	50 mètres de la voie d'accès	10 mètres de la voie d'accès
39N	50 mètres de la voie d'accès	10 mètres de la voie d'accès
397	-	10 mètres du support et de la voie d'accès

Supports	Cours d'eau	Distance par rapport à la zone humide
37N	-	10 mètres du support et de la voie d'accès
432	-	80 mètres du support et de la voie d'accès
10N	-	80 mètres du support et de la voie d'accès

3.5 Connectivités écologiques mises en évidence

De nombreux corridors écologiques ont été mis en évidence au sein de la zone d'étude. Ils sont majoritairement localisés :

- Le long des haies ;**
- Le long des lisières ;**
- Au niveau des boisements ;**
- Au niveau des principaux cours d'eau.**

3.6 Synthèse des enjeux

Enjeux de conservation

Voir cartographies de synthèse à la fin du chapitre et cartographie détaillée dans l'Atlas Cartographie.

Enjeux spécifiques

Dans le cadre de cette étude, 61 espèces présentant un enjeu de conservation ont été recensées au sein de la zone d'étude. Il s'agit de :

- 3 espèces présentant un enjeu très fort ;**
- 13 espèces présentant un enjeu fort ;**
- 18 espèces présentant un enjeu assez fort ;**
- 26 espèces présentant un enjeu moyen.**

Les inventaires écologiques sur un cycle biologique complet ont permis la mise en évidence de plusieurs espèces protégées à enjeux occupant de façon continue et discontinue la zone d'étude :

Enjeux	Groupes	Noms	Milieux concernés
Très fort	Oiseaux	Busard Saint-Martin (<i>Circus cyaneus</i>)	Prairies sèches et landes
		Élanion blanc (<i>Elanus caeruleus</i>)	Bocages
Fort	Flore	Orchis à fleurs lâches (<i>Anacamptis laxiflora</i>)	Prairies humides
		Dactylorhize incarnat (<i>Dactylorhiza incarnata</i>)	Prairies humides
		Epipactis des marais (<i>Epipactis palustris</i>)	Prairies humides
	Chiroptères	Grand Rhinolophe (<i>Rhinolophus ferrumequinum</i>)	Habitations et lisières
		Molosse de Cestoni (<i>Tadarida teniotis</i>)	Falaises
		Murin de Bechstein (<i>Myotis bechsteinii</i>)	Boisements
	Oiseaux	Aigle botté (<i>Hieraaetus pennatus</i>)	Boisements
		Courlis cendré (<i>Numenius arquata</i>)	Prairies humides
		Pie-grièche à tête rousse (<i>Lanius senator</i>)	Bocages
		Pie-grièche grise (<i>Lanius excubitor</i>)	Bocages
	Insectes	Vanneau huppé (<i>Vanellus vanellus</i>)	Prairies humides
Semi-Apollon (<i>Parnassius mnemosyne</i>)		Bocages, prairies sèches	

Enjeux	Groupes	Noms	Milieux concernés
		Criquet pansu (<i>Pezotettix giornae</i>)	Prairies sèches
Assez fort	Flore	Renoncule nodiflore (<i>Ranunculus nodiflorus</i>)	Prairies humides
	Chiroptères	Barbastelle d'Europe (<i>Barbastella barbastellus</i>)	Boisements
		Grand Murin (<i>Myotis myotis</i>)	Habitations et lisières
		Murin à oreilles échancrées (<i>Myotis emarginatus</i>)	Habitations et lisières
	Oiseaux	Bruant jaune (<i>Emberiza citrinella</i>)	Prairies sèches et landes
		Busard cendré (<i>Circus pygargus</i>)	Prairies sèches et landes
		Circaète Jean-le-Blanc (<i>Circaetus gallicus</i>)	Boisements, prairies
		Fauvette des jardins (<i>Sylvia borin</i>)	Boisements (jeunes)
		Grand Corbeau (<i>Corvus corax</i>)	Boisements, bocages
		Grive litorne (<i>Turdus pilaris</i>)	Bocages, prairies
		Huppe fasciée (<i>Upupa epops</i>)	Bocages
		Milan royal (<i>Milvus milvus</i>)	Boisements, bocages
		Moineau friquet (<i>Passer montanus</i>)	Bocages
		Pouillot siffleur (<i>Phylloscopus sibilatrix</i>)	Boisements
		Serin cini (<i>Serinus serinus</i>)	Milieux humaines, bocages
		Tarier des prés (<i>Saxicola rubetra</i>)	Prairies humides
		Torcol fourmilier (<i>Jynx torquilla</i>)	Bocages
		Insectes	Sténobothre bourdonneur (<i>Stenobothrus nigromaculatus</i>)
	Criquet blafard (<i>Euchorthippus elegantulus</i>)		Prairies sèches
	Moyen	Flore	Nielle des blés (<i>Agrostemma githago</i>)
Laîche en touffe (<i>Carex cespitosa</i>)			Prairies marécageuses
Céphalanthère rouge (<i>Cephalanthera rubra</i>)			Milieux boisés
Renoncule des rivières (<i>Ranunculus fuitans</i>)			Rivières
Cardamine des bois (<i>Cardamine pentaphyllos</i>)			Hêtraies
Mammifères		Lapin de garenne (<i>Oryctolagus cuniculus</i>)	Milieux ouverts
Chiroptères		Murin de Brandt (<i>Myotis brandtii</i>)	Boisements
		Noctule commune (<i>Nyctalus noctula</i>)	Boisements
		Oreillard gris (<i>Plecotus auritiacus</i>)	Habitations et lisières
		Oreillard roux (<i>Plecotus auritus</i>)	Boisements
Oiseaux		Accenteur mouchet (<i>Prunella modularis</i>)	Bocages
		Alouette lulu (<i>Lullula arborea</i>)	Bocages, landes
		Bondrée apivore (<i>Pernis apivorus</i>)	Boisements, prairies
		Caille des blés (<i>Coturnix coturnix</i>)	Prairies sèches
		Chardonneret élégant (<i>Carduelis carduelis</i>)	Bocages
		Faucon hobereau (<i>Falco subbuteo</i>)	Bocages
		Hirondelle de rivage (<i>Riparia riparia</i>)	Milieux aquatiques
		Linotte mélodieuse (<i>Linaria cannabina</i>)	Bocages
		Pipit farlouse (<i>Anthus pratensis</i>)	Prairies humides
		Pipit spioncelle (<i>Anthus spinoletta</i>)	Prairies sèches
Amphibiens	Traquet motteux (<i>Oenanthe oenanthe</i>)	Prairies sèches	
	Crapaud calamite (<i>Epidalea calamita</i>)	Prairies humides	
Insectes	Grenouille rousse (<i>Rana temporaria</i>)	Prairies humides	
	Zygène pourpre (<i>Zygaena purpuralis</i>)	Prairies sèches	

Enjeux	Groupes	Noms	Milieus concernés
		Tétrix des carrières (<i>Tetrix tenuicornis</i>)	Prairies sèches
		Petit Mars changeant (<i>Apatura ilia</i>)	Milieus boisés

En dehors de cette liste, de nombreuses espèces protégées communes fréquentent la zone d'étude (oiseaux forestiers, lézards, chauves-souris...).

Secteurs présentant un enjeu

Les emprises du projet sont localisées dans des milieux présentant globalement peu d'enjeux écologiques comme des pâtures mésophiles (amendements organiques). Cependant, les milieux naturels périphériques situés à quelques dizaines de mètres de ceux-ci sont relativement diversifiés (haies, murets, lisières, ...) et propices à l'accueil de nombreuses espèces présentant un enjeu. Tout comme les pieds des supports, les voies d'accès évitent globalement les milieux sensibles qui n'en sont cependant pas très éloignés.

Nous noterons la présence d'une dizaine de prairies humides partiellement concernées par les emprises du projet pouvant accueillir des espèces à enjeux forts comme le Courlis cendré.

❖ Construction des nouveaux supports

Ci-après, le tableau de synthèse des enjeux présents au niveau des supports qui seront construits.

Supports	Habitats concernés	Secteurs sensibles annexes	Espèces faunistiques à enjeu	Enjeu global ⁷
119 N	Prairie mésophile + haies	Haies + pierriers à l'est de la voie d'accès	Alouette lulu, Caille des blés, Huppe fasciée, Milan royal, Moineau friquet	Moyen
118N	Prairie mésophile + pierriers	Pelouses sèches au sud	Alouette lulu, Bruant jaune, Caille des blés, Grand Corbeau, Milan royal	Moyen
117N	Prairie mésophile	-	Alouette lulu, Bruant jaune, Grand Corbeau, Milan royal	Moyen
116N	Prairie mésophile	Quelques buissons	Alouette lulu, Bruant jaune, Grand Corbeau, Huppe fasciée, Moineau friquet, Pie-grièche grise, Torcol fourmilier	Assez fort
114N	Prairie mésophile	Zone humide au sud-ouest + murets	Bruant jaune, Pie-grièche à tête rousse, Pie-grièche grise	Assez fort
113N	Prairie mésophile	Haies et pierriers à l'ouest et ruisseau à l'est	Bruant jaune, Courlis cendré, Pie-grièche grise, Vanneau huppé	Fort
112N	Prairie humide	-	Bruant jaune, Courlis cendré, Pie-grièche grise	Fort
111N	Pelouse sèche	Pierriers	Renoncule à feuilles nodales Bruant jaune, Courlis cendré, Milan royal, Pie-grièche grise	Fort
110N	Prairie humide	Murets	Renoncule à feuilles nodales Courlis cendré, Pie-grièche grise	Très fort
109N	Prairie mésophile	Haies	Renoncule à feuilles nodales Bruant jaune	Assez fort
108N	Prairie mésophile	-	Renoncule à feuilles nodales Bondrée apivore, Bruant jaune, Caille des blés, Linotte mélodieuse, Milan royal	Moyen
106N	Prairie mésophile	Haies	Lis martagon et Céphalanthère rouge Bondrée apivore, Bruant jaune	Assez Fort

⁷ Pour un habitat d'espèce donné, c'est le niveau d'enjeu le plus élevé qui lui confère son niveau d'enjeu global.

Supports	Habitats concernés	Secteurs sensibles annexes	Espèces faunistiques à enjeu	Enjeu global ⁷
105N	Lande	-	Lis martagon Bondrée apivore, Circaète Jean-le-Blanc, Milan royal	Moyen
103N	Prairie mésophile	Haies	Bruant jaune, Circaète Jean-le-Blanc, Linotte mélodieuse, Milan royal, Pie-grièche grise	Fort
101N	Prairie mésophile	Murets	Alouette lulu, Bruant jaune, Circaète Jean-le-Blanc, Milan royal, Pie-grièche grise	Fort
99N	Prairie mésophile et pierriers	Pierriers	Joubarbe d'Auvergne et Lis martagon Alouette lulu, Bruant jaune, Circaète Jean-le-Blanc, Pie-grièche grise, Pipit farlouse et Cuivré mauvin	Assez fort
98N	Prairie mésophile	Haies et murets	Milan royal	Assez Fort
97N	Prairie mésophile	-	Alouette lulu, Bruant jaune, Caille des blés, Milan royal, Pie-grièche grise	Fort
96N	Prairie	-	Bruant jaune, Milan royal, Pie-grièche grise	Fort
95N	Prairie mésophile et pierriers	Pierriers	Joubarbe d'Auvergne Bruant jaune, Circaète Jean-le-Blanc, Milan royal	Assez Fort
94N	Prairie mésophile + pierriers + haies	Pierriers et haies	Caille des blés, Circaète Jean-le-Blanc, Milan royal	Assez Fort
93N	Prairie humide	Zone humide au sud-ouest + Pierriers	Orchis à fleurs lâches Chardonneret élégant, Circaète Jean-le-Blanc, Milan royal, Pipit farlouse	Fort
92N	Prairie mésophile	-	Busard Saint-Martin, Circaète Jean-le-Blanc, Courlis cendré, Milan royal, Pipit farlouse	Très Fort
91N	Prairie mésophile	Zone humide au sud + murets	Busard Saint-Martin, Caille des blés, Circaète Jean-le-Blanc, Courlis cendré, Fauvette des jardins, Milan royal, Moineau friquet, Pipit farlouse, Tarier des prés	Très Fort
90N	Prairie mésophile	Muret le long des accès	Busard Saint-Martin, Caille des blés, Courlis cendré, Milan royal, Moineau friquet, Pipit farlouse, Tarier des prés, Traquet motteux	Très Fort
89N	Prairie mésophile	Muret le long des accès	Busard cendré, Circaète Jean-le-Blanc, Courlis cendré, Huppe fasciée, Milan royal	Fort
88N	Prairie mésophile	Muret le long des accès	Bruant jaune, Busard cendré, Caille des blés, Circaète Jean-le-Blanc, Courlis cendré, Huppe fasciée, Milan royal, Tarier des prés et Barbitiste ventru	Fort
87N	Prairie humide	Murets à proximité	Orchis à fleurs lâches, Dactylorhize incarnat et Epipactis des marais Busard cendré, Caille des blés, Circaète Jean-le-Blanc, Courlis cendré, Élanion blanc, Grand Corbeau, Grive litorne, Pie-grièche grise, Pipit farlouse, Tarier des prés	Fort
86N	Prairie humide	Murets à proximité	Epipactis des marais et Dactylorhize incarnat Caille des blés, Élanion blanc, Grand Corbeau, Milan royal, Pie-grièche grise, Pipit farlouse, Pipit spioncelle, Tarier des prés	Fort
85N	Prairie mésophile	Murets à proximité	Caille des blés, Circaète Jean-le-Blanc, Élanion blanc, Linotte mélodieuse, Pie-grièche grise, Pipit farlouse, Pipit spioncelle, Tarier des prés	Très fort
84N	Prairie mésophile	-	Bruant jaune, Élanion blanc, Linotte mélodieuse, Milan royal, Pipit farlouse	Très Fort
83N	Prairie mésophile	-	Busard Saint-Martin, Caille des blés, Grand Corbeau, Milan royal, Traquet motteux	Assez fort

Supports	Habitats concernés	Secteurs sensibles annexes	Espèces faunistiques à enjeu	Enjeu global ⁷
82N	Prairie mésophile	Zone humide au nord + Ruisseau au nord	Renoncule flottante (<i>Ranunculus fluitans</i>) Bruant jaune, Caille des blés, Huppe fasciée, Linotte mélodieuse, Milan royal, Pipit farlouse, Tarier des prés, Crapaud calamite, Barbitiste ventru	Assez fort
80N	Nardaies	Pinède	Lis martagon Bruant jaune, Caille des blés, Milan royal	Assez fort
79N	Nardaies	Pinède	Accenteur mouchet, Grand Corbeau, Milan royal, Vanneau huppé	Assez fort
78N	Prairie mésophile	Zone humide au nord	Bruant jaune, Fauvette des jardins, Linotte mélodieuse, Milan royal, Vanneau huppé, Barbitiste ventru	Assez fort
77N	Prairie mésophile	Haies	Bruant jaune, Fauvette des jardins, Milan royal	Moyen
76N	Prairie mésophile	Haies	Bruant jaune, Grand Corbeau, Milan royal	Moyen
75N	Recrus ligneux	Hêtraies	Lis martagon Bruant jaune, Faucon hobereau, Grand Corbeau, Milan royal	Assez fort
74N	Recrus ligneux	Hêtraies	Lis martagon Accenteur mouchet, Faucon hobereau, Huppe fasciée, Milan royal	Assez fort
73N	Prairie mésophile	Pierriers + fourrés + hêtraies	Lis martagon Aigle botté, Milan royal	Fort
72N	Prairie humide améliorée	Murets et haies	Lis martagon Milan royal	Moyen
71N	Prairie mésophile	Fourrés	Lis martagon Aigle botté, Bruant jaune, Fauvette des jardins, Milan royal	Assez fort
70N	Prairie humide	Haies	Lis martagon Aigle botté, Bruant jaune, Chardonneret élégant, Fauvette des jardins, Grand Corbeau, Linotte mélodieuse, Milan royal, Pipit farlouse, Torcol fourmilier et Decticelle des alpages	Assez fort
69N	Prairie mésophile	Haies et prairies humides	Aigle botté, Bruant jaune, Chardonneret élégant, Fauvette des jardins, Grand Corbeau, Milan royal, Pipit farlouse, Grenouille rousse	Assez fort
68N	Prairie mésophile	-	Aigle botté, Bruant jaune, Milan royal	Faible
67N	Prairie mésophile et haies	Haies	Bruant jaune, Fauvette des jardins, Linotte mélodieuse et Decticelle des alpages	Moyen
66N	Prairie mésophile	Haies	Bruant jaune, Fauvette des jardins, Grand Corbeau, Milan royal, Moineau friquet	Moyen
64N	Prairie mésophile	Haies et Arbres isolés	Bruant jaune, Chardonneret élégant, Grand Corbeau, Grive litorne, Milan royal et Decticelle des alpages	Moyen
63N	Prairie mésophile	Haies et murets	Bruant jaune, Milan royal, Torcol fourmilier et Decticelle des alpages	Assez fort
62N	Prairie mésophile	Haies et murets	Bruant jaune, Fauvette des jardins, Milan royal, Semi-Apollon et Decticelle des alpages	Fort
60N	Prairie mésophile	Haies	Fauvette des jardins, Milan royal, Térix des carrières	Assez fort
59N	Pas d'accès (passage bloqué)	-	Chardonneret élégant, Linotte mélodieuse, Milan royal	Moyen

Supports	Habitats concernés	Secteurs sensibles annexes	Espèces faunistiques à enjeu	Enjeu global ⁷
58N	Prairie mésophile	Haies	Bruant jaune, Grand Corbeau, Huppe fasciée, Milan royal et Decticelle des alpages	Moyen
56N	Prairie mésophile	Fourrés	Bruant jaune, Grand Corbeau, Milan royal, Pie-grièche grise	Fort
55N	Prairie mésophile	Haies au sud	Aigle botté, Pie-grièche grise et Criquet blafard	Très Fort
54N	Prairie mésophile	Murets et lisières	Aigle botté, Bruant jaune, Fauvette des jardins, Moineau friquet et Criquet blafard	Fort
52N	Prairie mésophile	-	Aigle botté, Bruant jaune, Circaète Jean-le-Blanc, Fauvette des jardins, Grand Corbeau, Serin cini et Criquet blafard	Fort
51N	Prairie mésophile	Pinède	Joubarbe d'Auvergne Aigle botté, Bondrée apivore, Bruant jaune, Circaète Jean-le-Blanc, Fauvette des jardins, Grand Corbeau, Huppe fasciée, Criquet blafard et Sténobothre bourdonneur	Fort
50N	Lande à genêts et Fougères	-	Bondrée apivore, Bruant jaune, Chardonneret élégant, Circaète Jean-le-Blanc, Milan royal, Zygène pourpre, Criquet blafard	Fort
49N	Recrus ligneux	Hêtraies	Bondrée apivore, Circaète Jean-le-Blanc, Élanion blanc, Fauvette des jardins, Linotte mélodieuse, Milan royal et Criquet blafard	Très Fort
47N	Landes à Fougères	Pinèdes et hêtraies	Circaète Jean-le-Blanc, Élanion blanc, Grand Corbeau	Très Fort
46N	Recrus ligneux	Hêtraies à l'est et à l'ouest	Circaète Jean-le-Blanc, Élanion blanc, Pouillot siffleur et Criquet blafard	Très Fort
45N	Recrus ligneux	Hêtraies à l'est et à l'ouest	Cardamine à cinq folioles Circaète Jean-le-Blanc, Élanion blanc, Grand Corbeau, Pouillot siffleur	Très Fort
44N	Recrus ligneux	Hêtraies à l'est et à l'ouest	Circaète Jean-le-Blanc, Élanion blanc, Grand Corbeau, Pouillot siffleur	Très Fort
43N	Prairie mésophile	Hêtraie au nord et haies	Circaète Jean-le-Blanc, Grand Corbeau	Assez fort
42N	Prairie mésophile	Haies	Nielle des blés Bondrée apivore, Circaète Jean-le-Blanc	Assez fort
41N	Prairie améliorée et pierriers	Pierriers et haies	Bondrée apivore, Grand Corbeau, Milan royal et Criquet blafard	Moyen
40N	Prairie mésophile	Haie au nord	Aigle botté, Bondrée apivore, Chardonneret élégant, Grand Corbeau, Milan royal	Moyen
39N	Prairie mésophile	Murets et haies à proximité	Laïche cespiteux Aigle botté, Bruant jaune, Fauvette des jardins, Milan royal, Moineau friquet	Moyen
38N	Prairie mésophile	-	Aigle botté, Bruant jaune, Milan royal	Moyen
37N	Prairie mésophile	Prairies humides à l'ouest	Laïche cespiteux Aigle botté, Bruant jaune, Caille des blés, Fauvette des jardins, Huppe fasciée, Milan royal	Moyen
36N	Prairie mésophile	-	Aigle botté, Bruant jaune, Grand Corbeau, Milan royal, Tarier des prés, Torcol fourmilier	Moyen
35N	Prairie mésophile	Murets et haies à proximité	Bruant jaune, Chardonneret élégant, Fauvette des jardins, Milan royal, Torcol fourmilier	Moyen
34N	Prairie mésophile	Haies le long des accès	Bruant jaune, Milan royal, Tarier des prés	Moyen
33N	Prairie mésophile	Haies	Bruant jaune, Chardonneret élégant, Fauvette des jardins, Milan royal, Torcol fourmilier	Moyen

Supports	Habitats concernés	Secteurs sensibles annexes	Espèces faunistiques à enjeu	Enjeu global ⁷
32N	Pelouse sèche	Haies et pierriers	Bruant jaune, Chardonneret élégant, Élanion blanc, Grand Corbeau, Linotte mélodieuse, Milan royal, Torcol fourmilier	Très Fort
31N	Prairie mésophile	-	Bruant jaune, Élanion blanc, Grand Corbeau, Milan royal	Très Fort
15N	Prairie mésophile	-	Chardonneret élégant, Torcol fourmilier	Assez fort
13N	Prairie mésophile	-	Chardonneret élégant, Huppe fasciée et Criquet pansu	Fort
12N	Prairie mésophile	Recrus ligneux	Fauvette des jardins et Petit Mars changeant	Faible
10N	Prairie mésophile	-	Chardonneret élégant, Grand Corbeau	Faible
8N	Prairie mésophile	Landes à fougères au sud-ouest + boisements	Bruant jaune, Chardonneret élégant, Fauvette des jardins	Faible
1N	Prairie mésophile	-	Mélitée des linaires	Faible

Synthèse des enjeux au niveau des supports qui seront déposés dans le cadre du projet

Portée	Supports concernées	Milieux naturels concernés	Espèces faunistiques à enjeu	Enjeu global
1	Entre 116N et 114N	Prairie mésophile	Bruant jaune, Huppe fasciée, Linotte mélodieuse, Milan royal, Moineau friquet, Pie-grièche à tête rousse, Pie-grièche grise, Torcol fourmilier, Traquet motteux	Assez fort
2	Entre 108N et 106N	Prairie mésophile et boisements	Alouette lulu, Bruant jaune, Milan royal	Moyen
3	Entre 106N et 102N	Prairies mésophiles	Bruant jaune, Circaète Jean-le-Blanc, Linotte mélodieuse, Milan royal	Moyen
4	Entre 82N et 80N	Prairies mésophiles	Alouette lulu, Milan royal, Pipit farlouse	Assez fort
5	Entre 80N et 81N	Prairies mésophiles	Bruant jaune, Caille des blés, Huppe fasciée, Linotte mélodieuse, Milan royal, Tarier des prés, Traquet motteux	Assez fort
6	Entre 66N et 64N	Prairie mésophile	Bruant jaune, Busard Saint-Martin, Grand Corbeau, Grive litorne, Milan royal, Moineau friquet	Moyen
7	Entre 53 et 52N	Prairie mésophile	Aigle botté, Bruant jaune, Milan royal, Moineau friquet	Fort
8	Entre 49N et 383	Recrus ligneux et hêtraies	Grand Corbeau, Milan royal, Criquet blafard	Très fort
9	Entre 409 et 410	Prairie mésophile	Chardonneret élégant, Élanion blanc, Milan royal, Torcol fourmilier	Très Fort
10	Entre 15N et 427	Prairie mésophile	Huppe fasciée, Torcol fourmilier	Assez fort
11	Entre 435 et 436	Prairie mésophile et recrus ligneux	-	Faible

❖ Dépose des supports existants

Ci-après, le tableau de synthèse des enjeux présents au niveau des supports qui seront déposés. Une carte de synthèse se trouve après les tableaux.

Supports	Habitats concernés	Secteurs sensibles annexes	Espèces faunistiques à enjeu	Enjeu global
275	Prairie mésophile + pierriers	Haies + pierriers à l'est de la voie d'accès	Alouette lulu, Caille des blés, Huppe fasciée, Milan royal, Moineau friquet	Moyen
276	Prairie mésophile + pierriers	Pelouses sèches au sud	Alouette lulu, Bruant jaune, Caille des blés, Grand Corbeau, Milan royal	Moyen
277	Prairie mésophile + pierriers	Pelouses sèches au sud	Renoncule à fleurs nodales et Lis martagon Alouette lulu, Bruant jaune, Caille des blés, Grand Corbeau, Milan royal	Moyen
278	Prairie mésophile	-	Alouette lulu, Bruant jaune, Grand Corbeau, Milan royal	Moyen
279	Prairie mésophile	-	Alouette lulu, Bruant jaune, Grand Corbeau, Milan royal	Moyen
280	Prairie mésophile	Quelques buissons	Alouette lulu, Bruant jaune, Grand Corbeau, Huppe fasciée, Moineau friquet, Pie-grièche grise, Torcol fourmilier	Assez fort
282	Prairie mésophile	Zone humide au sud-ouest + murets	Bruant jaune, Pie-grièche à tête rousse, Pie-grièche grise	Assez fort
283	Prairie mésophile	Haies et pierriers à l'ouest et ruisseau à l'est	Bruant jaune, Courlis cendré, Pie-grièche grise, Vanneau huppé	Fort
284	Prairie humide	-	Renoncule à fleurs nodales Bruant jaune, Courlis cendré, Pie-grièche grise	Très fort
285	Prairie mésophile	-	Bruant jaune, Courlis cendré, Pie-grièche grise	Fort
286	Prairie mésophile	Pierriers	Renoncule à fleurs nodales Bruant jaune, Courlis cendré, Milan royal, Pie-grièche grise	Fort
287	Prairie mésophile	Prairies humides	Renoncule à fleurs nodales Courlis cendré et Pie-grièche grise	Très fort
288	Prairie humide	Prairies humides et murets	Renoncule à fleurs nodales Courlis cendré et Pie-grièche grise	Très fort
289	Prairie mésophile	Haies	Bruant jaune, Courlis cendré, Milan royal, Pie-grièche grise	Fort
290	Prairie mésophile	Haies	Renoncule à fleurs nodales Bruant jaune	Assez fort
291	Prairie mésophile	-	Renoncule à fleurs nodales Bondrée apivore, Bruant jaune, Caille des blés, Linotte mélodieuse, Milan royal	Très fort
292	Prairie mésophile	-	Bondrée apivore, Bruant jaune, Caille des blés, Linotte mélodieuse, Milan royal	Moyen
294	Prairie mésophile	Haies	Lis martagon et Céphalanthère rouge Bondrée apivore, Bruant jaune	Assez Fort
295	Prairie mésophile	Haies	Lis martagon Bondrée apivore, Circaète Jean-le-Blanc, Milan royal	Moyen
296	Lande	-	Lys martagon Bondrée apivore, Circaète Jean-le-Blanc, Milan royal	Moyen
297	Prairie améliorée	-	-	Faible
298	Cours de ferme	-	-	Faible
299	Prairie mésophile	Haies	Bruant jaune, Circaète Jean-le-Blanc, Linotte mélodieuse, Milan royal, Pie-grièche grise	Fort
300	Prairie mésophile	-	Bruant jaune, Circaète Jean-le-Blanc, Linotte mélodieuse, Milan royal, Pie-grièche grise	Fort

Supports	Habitats concernés	Secteurs sensibles annexes	Espèces faunistiques à enjeu	Enjeu global
301	Prairie mésophile	Murets	Alouette lulu, Bruant jaune, Circaète Jean-le-Blanc, Milan royal, Pie-grièche grise	Fort
302	Prairie mésophile	Haies	Lis martagon Bruant jaune, Circaète Jean-le-Blanc, Linotte mélodieuse, Milan royal, Pie-grièche grise	Fort
303	Prairie mésophile et pierriers	Pierriers	Joubarbe d'Auvergne et Lis martagon Alouette lulu, Bruant jaune, Circaète Jean-le-Blanc, Pie-grièche grise, Pipit farlouse et Cuivré mauvin	Assez fort
304	Prairie mésophile	Haies et murets	Orchis à fleurs lâches Milan royal	Assez Fort
305	Prairie mésophile	Haies et murets	Milan royal	Assez Fort
306	Prairie mésophile	Affleurement rocheux	Alouette lulu, Bruant jaune, Caille des blés, Milan royal, Pie-grièche grise	Fort
307	Prairie mésophile	-	Bruant jaune, Milan royal, Pie-grièche grise	Fort
308	Prairie mésophile et pierriers	Pierriers	Bruant jaune, Circaète Jean-le-Blanc, Milan royal	Assez Fort
309	Prairie mésophile et pierriers	Pierriers	Joubarbe d'Auvergne Bruant jaune, Circaète Jean-le-Blanc, Milan royal	Assez Fort
310	Prairie mésophile + pierriers + haies	Pierriers et haies	Caille des blés, Circaète Jean-le-Blanc, Milan royal	Assez Fort
311	Prairie mésophile + pierriers + haies	Pierriers et haies	Caille des blés, Circaète Jean-le-Blanc, Milan royal	Assez Fort
312	Prairie mésophile + pierriers + haies	Pierriers et haies	Orchis à fleurs lâches Caille des blés, Circaète Jean-le-Blanc, Milan royal	Assez Fort
313	Prairie humide	Zone humide au sud-ouest + Pierriers	Orchis à fleurs lâches (<i>Anacamptis laxiflora</i>) Chardonneret élégant, Circaète Jean-le-Blanc, Milan royal, Pipit farlouse	Fort
314	Prairie mésophile	-	Busard Saint-Martin, Circaète Jean-le-Blanc, Courlis cendré, Milan royal, Pipit farlouse	Très Fort
315	Prairie mésophile	Zone humide au sud + murets	Busard Saint-Martin, Caille des blés, Circaète Jean-le-Blanc, Courlis cendré, Fauvette des jardins, Milan royal, Moineau friquet, Pipit farlouse, Tarier des prés	Très Fort
316	Prairie mésophile	Zone humide au sud + murets	Scirpe à nombreuses tiges Busard Saint-Martin, Caille des blés, Circaète Jean-le-Blanc, Courlis cendré, Fauvette des jardins, Milan royal, Moineau friquet, Pipit farlouse, Tarier des prés	Très fort
317	Prairie mésophile	Muret le long des accès	Busard Saint-Martin, Caille des blés, Courlis cendré, Milan royal, Moineau friquet, Pipit farlouse, Tarier des prés, Traquet motteux	Très Fort
318	Prairie mésophile	Muret le long des accès	Orchis à fleurs lâches Busard cendré, Circaète Jean-le-Blanc, Courlis cendré, Huppe fasciée, Milan royal	Fort
319	Prairie mésophile	Muret le long des accès	Bruant jaune, Busard cendré, Caille des blés, Circaète Jean-le-Blanc, Courlis cendré, Huppe fasciée, Milan royal, Tarier des prés, Barbitiste ventru	Fort
320	Prairie mésophile	Muret le long des accès	Bruant jaune, Busard cendré, Caille des blés, Circaète Jean-le-Blanc, Courlis cendré, Huppe fasciée, Milan royal, Tarier des prés et Barbitiste ventru	Fort

Supports	Habitats concernés	Secteurs sensibles annexes	Espèces faunistiques à enjeu	Enjeu global
321	Prairie humide	Murets à proximité	Orchis à fleurs lâches, Dactylorhiza incarnat et Epipactis des marais Busard cendré, Caille des blés, Circaète Jean-le-Blanc, Courlis cendré, Élanion blanc, Grand Corbeau, Grive litorne, Pie-grièche grise, Pipit farlouse, Tarier des prés	Fort
322	Prairie humide	Murets à proximité	Orchis à fleurs lâches (<i>Anacamptis laxiflora</i>) et Epipactis des marais (<i>Epipactis palustris</i>) Busard cendré, Caille des blés, Circaète Jean-le-Blanc, Courlis cendré, Élanion blanc, Grand Corbeau, Grive litorne, Pie-grièche grise, Pipit farlouse, Tarier des prés	Fort
323	Prairie humide	Murets à proximité	Dactylorhize incarnat et Epipactis des marais) Caille des blés, Élanion blanc, Grand Corbeau, Milan royal, Pie-grièche grise, Pipit farlouse, Pipit spioncelle, Tarier des prés	Fort
324	Prairie humide	Murets à proximité	Orchis à fleurs lâches Caille des blés, Circaète Jean-le-Blanc, Élanion blanc, Linotte mélodieuse, Pie-grièche grise, Pipit farlouse, Pipit spioncelle, Tarier des prés	Très fort
325	Cultures	Murets à proximité	-	Faible
326	Prairie mésophile	-	Bruant jaune, Élanion blanc, Linotte mélodieuse, Milan royal, Pipit farlouse	Très Fort
327	Prairie mésophile	-	Bruant jaune, Élanion blanc, Linotte mélodieuse, Milan royal, Pipit farlouse	Très Fort
328	Prairie mésophile	-	Busard Saint-Martin, Caille des blés, Grand Corbeau, Milan royal, Traquet motteux	Assez fort
329	Prairie mésophile	Zone humide au nord + Ruisseau au nord	Renoncule flottante (<i>Ranunculus fluitans</i>) Bruant jaune, Caille des blés, Huppe fasciée, Linotte mélodieuse, Milan royal, Pipit farlouse, Tarier des prés, Crapaud calamite, Barbitiste ventru	Assez fort
331	Prairie mésophile	Pinède	Bruant jaune, Caille des blés, Milan royal	Assez fort
332	Nardaies	Pinède	Lis martagon Bruant jaune, Caille des blés, Milan royal	Assez fort
333	Nardaies	Pinède + fourrés	Accenteur mouchet, Grand Corbeau, Milan royal, Vanneau huppé	Assez fort
334	Prairie humide	Prairies humide, haies et murets	Accenteur mouchet, Grand Corbeau, Milan royal, Vanneau huppé et barbitiste ventru	Assez fort
335	Prairie mésophile	Zone humide au nord	Bruant jaune, Fauvette des jardins, Linotte mélodieuse, Milan royal, Vanneau huppé, Barbitiste ventru	Assez fort
336	Prairie mésophile	Haies	Bruant jaune, Fauvette des jardins, Milan royal	Moyen
337	Prairie mésophile	Haies	Bruant jaune, Fauvette des jardins, Milan royal	Moyen
338	Prairie mésophile	Haies	Bruant jaune, Fauvette des jardins, Milan royal	Moyen
339	Prairie mésophile	Haies	Lis martagon Bruant jaune, Grand Corbeau, Milan royal	Moyen
340	Recrus ligneux	Hêtraies	Lis martagon Bruant jaune, Faucon hobereau, Grand Corbeau, Milan royal	Assez fort
341	Recrus ligneux	Hêtraies	Lys martagon Accenteur mouchet, Faucon hobereau, Huppe fasciée, Milan royal	Assez fort

Supports	Habitats concernés	Secteurs sensibles annexes	Espèces faunistiques à enjeu	Enjeu global
342	Prairie mésophile	Pierriers + fourrés + hêtraies	Lis martagon Aigle botté, Milan royal	Fort
343	Prairie mésophile	Pierriers + fourrés	Lis martagon Aigle botté, Milan royal	Fort
344	Prairie humide améliorée	Murets et haies	Lis martagon Milan royal	Moyen
345	Prairie mésophile	Fourrés	Lis martagon Aigle botté, Bruant jaune, Fauvette des jardins, Milan royal	Assez fort
346	Prairie mésophile	Fourrés	Lis martagon Aigle botté, Bruant jaune, Fauvette des jardins, Milan royal	Assez fort
347	Prairie humide	Haies	Lis martagon Aigle botté, Bruant jaune, Fauvette des jardins, Milan royal	Assez fort
348	Prairie humide	Haies	Laïche en touffe et Lis martagon Aigle botté, Bruant jaune, Chardonneret élégant, Fauvette des jardins, Grand Corbeau, Linotte mélodieuse, Milan royal, Pipit farlouse, Torcol fourmilier et Decticelle des alpages	Assez fort
349	Prairie humide	Haies	Aigle botté, Bruant jaune, Chardonneret élégant, Fauvette des jardins, Grand Corbeau, Linotte mélodieuse, Milan royal, Pipit farlouse, Torcol fourmilier	Assez fort
350	Prairie mésophile	Haies et prairies humides	Aigle botté, Bruant jaune, Chardonneret élégant, Fauvette des jardins, Grand Corbeau, Milan royal, Pipit farlouse, Grenouille rousse	Assez fort
351	Prairie mésophile	-	Aigle botté, Bruant jaune, Milan royal	Faible
352	Prairie mésophile	-	Aigle botté, Bruant jaune, Milan royal	Faible
353	Prairie mésophile et haies	Haies	Bruant jaune, Fauvette des jardins, Linotte mélodieuse et Decticelle des alpages	Moyen
354	Prairie mésophile	Haies	Bruant jaune, Fauvette des jardins, Grand Corbeau, Milan royal, Moineau friquet	Moyen
356	Prairie mésophile	Haies et Arbres isolés	Bruant jaune, Chardonneret élégant, Grand Corbeau, Grive litorne, Milan royal et Decticelle des alpages	Moyen
357	Prairie mésophile	Haies et Arbres isolés	Bruant jaune, Chardonneret élégant, Grand Corbeau, Grive litorne, Milan royal	Moyen
358	Prairie mésophile	Haies et murets	Bruant jaune, Milan royal, Torcol fourmilier et Decticelle des alpages	Assez fort
359	Prairie mésophile	Haies et murets	Bruant jaune, Milan royal, Torcol fourmilier et Semi-Apollon	Fort
360	Prairie mésophile	Haies et murets	Bruant jaune, Fauvette des jardins, Milan royal, Semi-Apollon	Fort
362	Prairie mésophile	Haies + hêtraie	Fauvette des jardins, Milan royal, Tétrix des carrières	Assez fort
363	Prairie mésophile	Haies	Fauvette des jardins, Milan royal et Tétrix des carrières	Assez fort
364	Recrus ligneux	Boisements	Fauvette des jardins, Milan royal, Tétrix des carrières	Assez fort
365	Pas d'accès (passage bloqué)	-	Chardonneret élégant, Linotte mélodieuse, Milan royal	Moyen
366	Prairie mésophile	Haies	Bruant jaune, Grand Corbeau, Huppe fasciée, Milan royal	Moyen

Supports	Habitats concernés	Secteurs sensibles annexes	Espèces faunistiques à enjeu	Enjeu global
367	Prairie mésophile	Haies	Bruant jaune, Grand Corbeau, Huppe fasciée, Milan royal	Moyen
368	Prairie mésophile	Haies	Bruant jaune, Grand Corbeau, Huppe fasciée, Milan royal et Decticelle des alpages	Moyen
370	Prairie mésophile	Haies	Bruant jaune, Grand Corbeau, Huppe fasciée, Milan royal	Moyen
371	Prairie mésophile	Haies	Bruant jaune, Grand Corbeau, Milan royal, Pie-grièche grise	Fort
372	Prairie mésophile	Haies au sud	Aigle botté, Pie-grièche grise et Criquet blafard	Très Fort
373	Recrus ligneux	Boisement	Aigle botté, Pie-grièche grise	Très Fort
374	Prairie mésophile	Murets et lisières	Aigle botté, Bruant jaune, Fauvette des jardins, Moineau friquet, Criquet blafard	Fort
376	Prairie mésophile	Haies	Aigle botté, Bruant jaune, Fauvette des jardins, Moineau friquet, Criquet blafard	Fort
377	Prairie mésophile	Haies	Aigle botté, Bruant jaune, Circaète Jean-le-Blanc, Fauvette des jardins, Grand Corbeau, Serin cini, Criquet blafard	Fort
378	Prairie mésophile	Haies	Aigle botté, Bruant jaune, Circaète Jean-le-Blanc, Fauvette des jardins, Grand Corbeau, Serin cini, Criquet blafard	Fort
379	Prairie mésophile	Pinède	Joubarbe d'Auvergne Aigle botté, Bondrée apivore, Bruant jaune, Circaète Jean-le-Blanc, Fauvette des jardins, Grand Corbeau, Huppe fasciée, Criquet blafard, Sténobothre bourdonneur et Criquet blafard	Fort
380	Prairie mésophile	Lande	Bondrée apivore, Bruant jaune, Chardonneret élégant, Circaète Jean-le-Blanc, Milan royal, Zygène pourpre et Criquet blafard	Fort
381	Recrus ligneux	Boisements	Bondrée apivore, Circaète Jean-le-Blanc, Élanion blanc, Fauvette des jardins, Linotte mélodieuse, Milan royal, Criquet blafard	Très fort
382	Recrus ligneux	Hêtraies	Bondrée apivore, Circaète Jean-le-Blanc, Élanion blanc, Fauvette des jardins, Linotte mélodieuse, Milan royal et Criquet blafard	Très Fort
384	Landes à Fougères	Pinèdes et hêtraies	Circaète Jean-le-Blanc, Élanion blanc, Grand Corbeau	Très Fort
385	Recrus ligneux	Hêtraies à l'est et à l'ouest	Circaète Jean-le-Blanc, Élanion blanc, Pouillot siffleur, Criquet blafard	Très Fort
386	Recrus ligneux	Hêtraies à l'est et à l'ouest	Circaète Jean-le-Blanc, Élanion blanc, Pouillot siffleur, Criquet blafard	Très Fort
387	Recrus ligneux	Hêtraies à l'est et à l'ouest	Cardamine à cinq folioles Circaète Jean-le-Blanc, Élanion blanc, Grand Corbeau, Pouillot siffleur	Très Fort
388	Recrus ligneux	Hêtraies à l'est et à l'ouest	Circaète Jean-le-Blanc, Élanion blanc, Grand Corbeau, Pouillot siffleur	Très Fort
389	Prairie mésophile	Hêtraie au nord et haies	Circaète Jean-le-Blanc, Grand Corbeau	Assez fort
390	Prairie mésophile	Haies	Nielle des blés Bondrée apivore, Circaète Jean-le-Blanc	Assez fort
391	Prairie améliorée et pierriers	Pierriers et haies	Nielle des blés Bondrée apivore, Grand Corbeau, Milan royal, Criquet blafard	Moyen

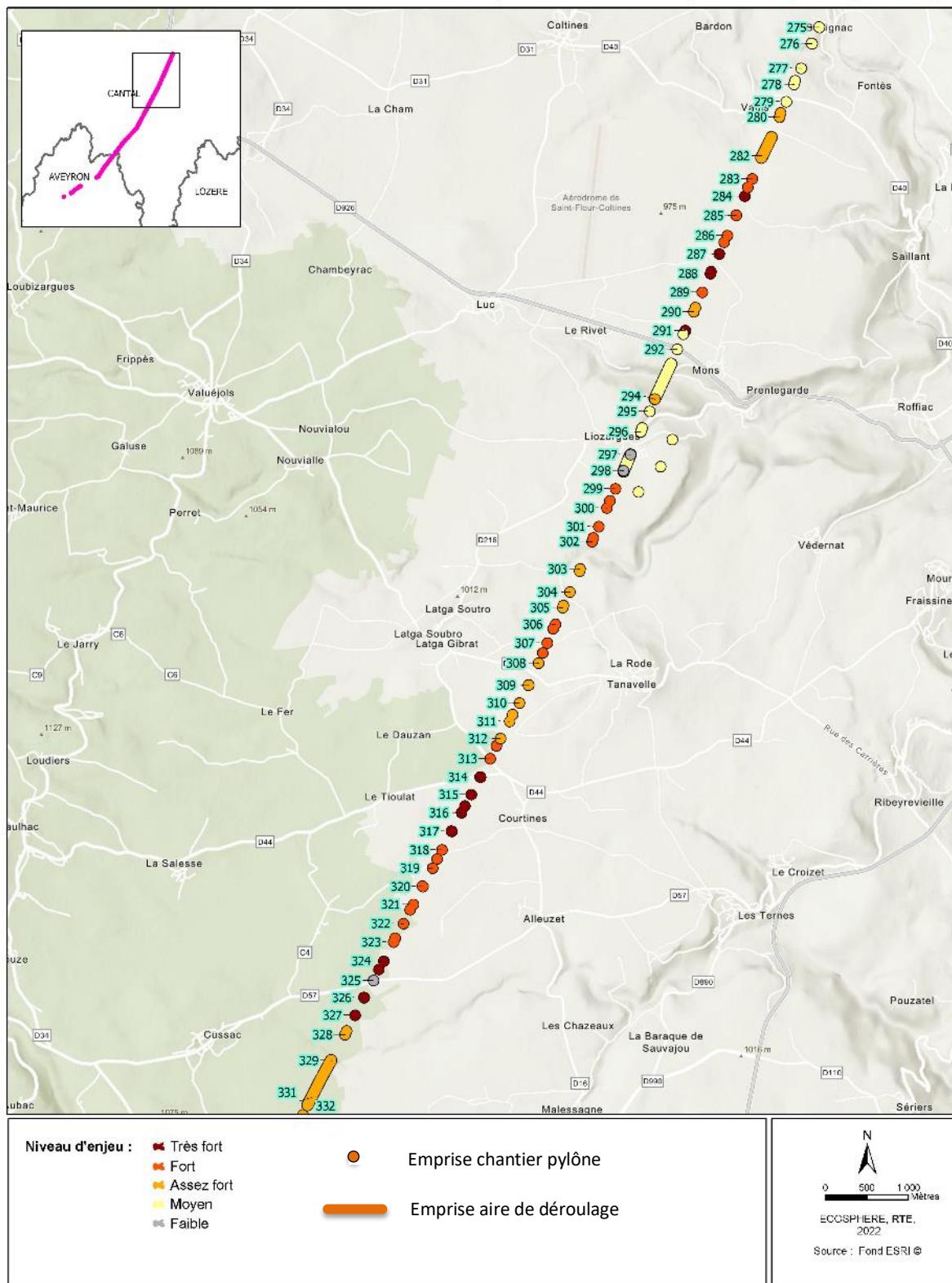
Supports	Habitats concernés	Secteurs sensibles annexes	Espèces faunistiques à enjeu	Enjeu global
392	Prairie mésophile	Haies	Bondrée apivore, Grand Corbeau, Milan royal, Criquet blafard	Moyen
393	Prairie mésophile	Haie au nord	Aigle botté, Bondrée apivore, Chardonneret élégant, Grand Corbeau, Milan royal	Moyen
394	Prairie mésophile	Murets et haies à proximité	Laïche cespiteux Aigle botté, Bruant jaune, Fauvette des jardins, Milan royal, Moineau friquet	Moyen
395	Prairie mésophile	-	Aigle botté, Bruant jaune, Milan royal	Moyen
396	Prairie mésophile	-	Aigle botté, Bruant jaune, Milan royal	Moyen
397	Prairie mésophile	Prairies humides à l'ouest	Laïche cespiteux Aigle botté, Bruant jaune, Caille des blés, Fauvette des jardins, Huppe fasciée, Milan royal	Moyen
398	Prairie mésophile	-	Aigle botté, Bruant jaune, Caille des blés, Fauvette des jardins, Huppe fasciée, Milan royal	Moyen
399	Prairie mésophile	-	Aigle botté, Bruant jaune, Grand Corbeau, Milan royal, Tarier des prés, Torcol fourmilier	Moyen
400	Prairie mésophile	Murets et haies à proximité	Bruant jaune, Chardonneret élégant, Fauvette des jardins, Milan royal, Torcol fourmilier	Moyen
401	Prairie mésophile	Murets et haies à proximité	Bruant jaune, Milan royal, Tarier des prés	Moyen
402	Prairie mésophile	Haies le long des accès	Bruant jaune, Milan royal, Tarier des prés	Moyen
403	Prairie mésophile	Haies le long des accès	Bruant jaune, Chardonneret élégant, Fauvette des jardins, Milan royal, Torcol fourmilier	Moyen
404	Prairie mésophile	Haies	Bruant jaune, Chardonneret élégant, Fauvette des jardins, Milan royal, Torcol fourmilier	Moyen
405	Pelouse vivace et fourrés	Haies	Bruant jaune, Chardonneret élégant, Fauvette des jardins, Milan royal, Torcol fourmilier	Moyen
406	Pelouse vivace et fourrés	Haies et pierriers	Bruant jaune, Chardonneret élégant, Élanion blanc, Grand Corbeau, Linotte mélodieuse, Milan royal, Torcol fourmilier	Très Fort
407	Prairie mésophile	Haies	Bruant jaune, Chardonneret élégant, Élanion blanc, Grand Corbeau, Linotte mélodieuse, Milan royal, Torcol fourmilier	Très fort
408	Prairie mésophile	-	Bruant jaune, Élanion blanc, Grand Corbeau, Milan royal	Très Fort
426	Prairie mésophile	-	Chardonneret élégant, Torcol fourmilier	Assez fort
428	Prairie mésophile	-	Chardonneret élégant, Torcol fourmilier	Assez fort
429	Prairie mésophile	-	Chardonneret élégant, Huppe fasciée et Criquet pansu	Fort
430	Recrus ligneux	Boisements	Fauvette des jardins et Petit Mars changeant	Moyen
432	Prairie mésophile	-	Chardonneret élégant, Grand Corbeau	Faible
434	Prairie mésophile	Landes à fougères au sud-ouest + boisements	Bruant jaune, Chardonneret élégant, Fauvette des jardins	Faible
441	Prairie mésophile	-	Mélitée des linaires	Faible

Synthèse des enjeux aux supports



Synthèse des enjeux - Planche 1

VNEI pour la réhabilitation de la ligne 225 kV Rueyres-Savignac

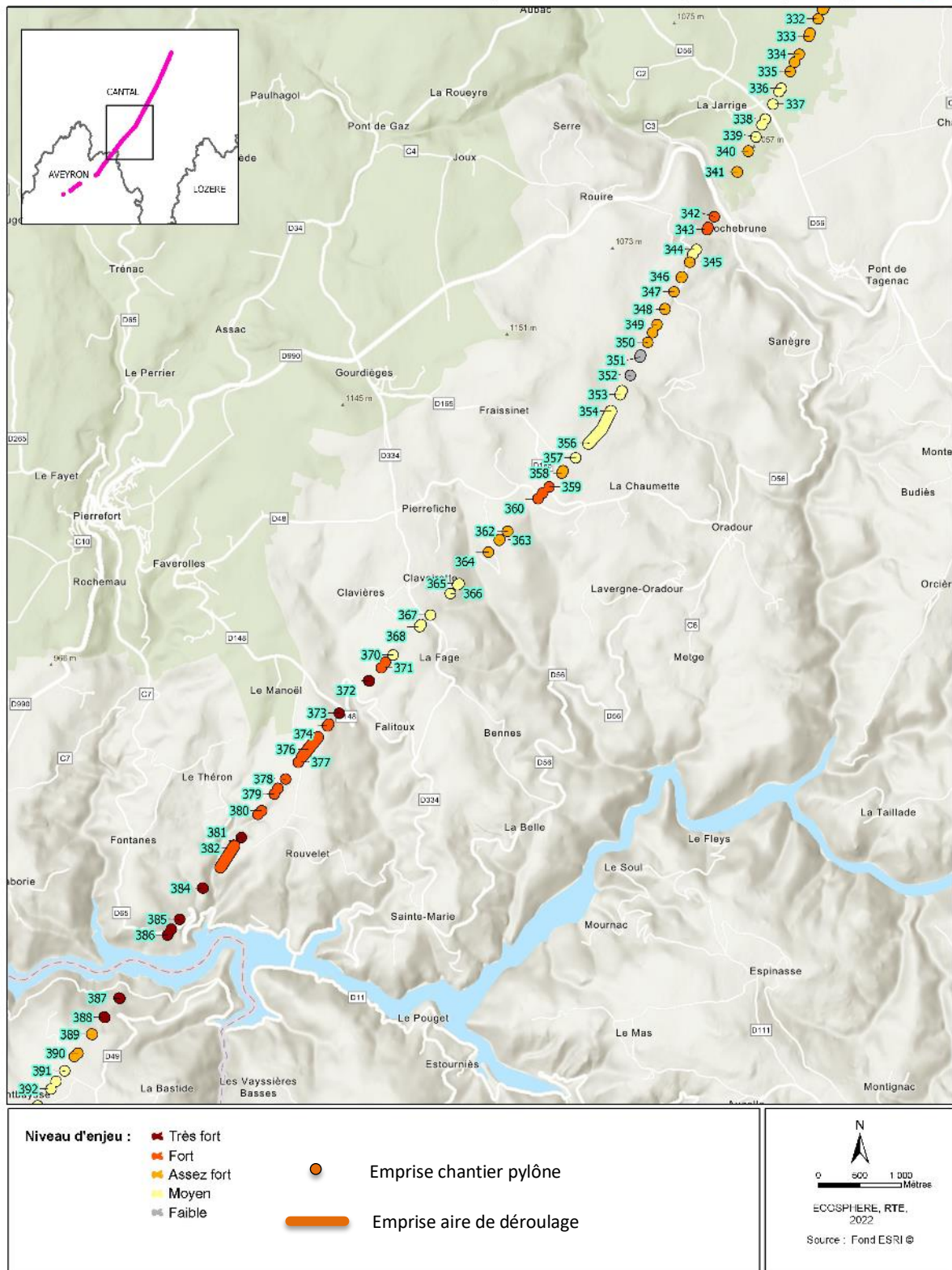


Carte globale des enjeux au niveau des supports (partie nord) - © Ecosphère



Synthèse des enjeux - Planche 2

VNEI pour la réhabilitation de la ligne 225 kV Rueyres-Savignac



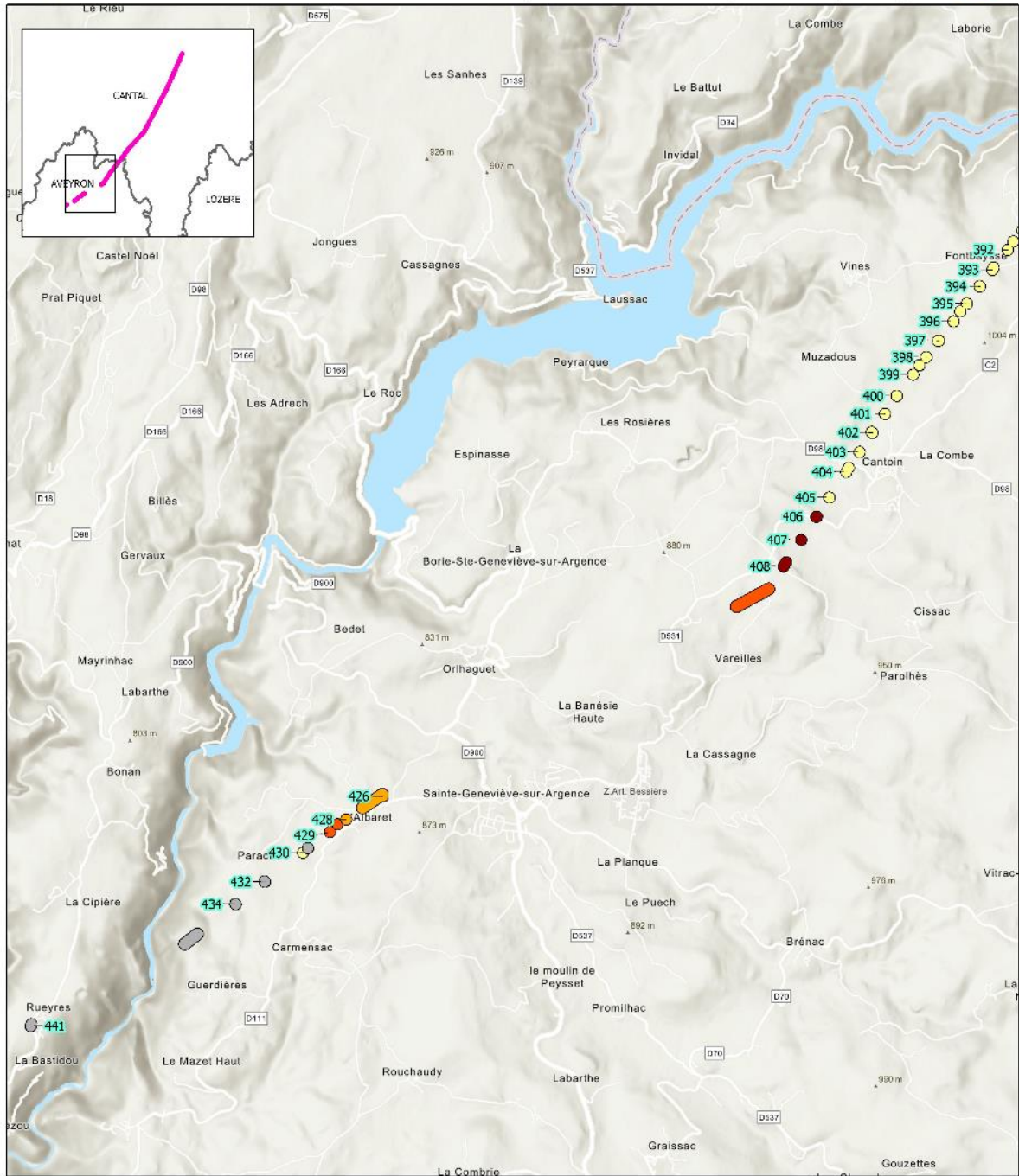
Carte globale des enjeux au niveau des supports (partie centrale) - © Ecosphère



Synthèse des enjeux - Planche 3



VNEI pour la réhabilitation de la ligne 225 kV Rueyres-Savignac



Niveau d'enjeu :

- Très fort
- Fort
- Assez fort
- Moyen
- Faible

- Emprise chantier pylône
- ▬ Emprise aire de déroulage

N

0 500 1 000 Mètres

ECCOSPHERE, RTE, 2022
Source : Fond ESRI ©

Carte globale des enjeux (partie sud) - © Ecosphère

Enjeux réglementaires

88 espèces protégées ont été considérées comme fréquentant l'aire d'étude :

- 6 espèces végétales ;**
- 1 espèce de mammifères terrestres ;**
- 16 espèces de Chiroptères ;**
- 70 espèces d'oiseaux ;**
- 5 espèces d'amphibiens ;**
- 7 espèces de reptiles.**

De plus, 2 espèces animales complémentaires ont été considérées comme étant potentiellement présentes :

- Hérisson d'Europe (*Erinaceus europaeus*) ;**
- Genette commune (*Genetta genetta*).**

Flore

L'arrêté du 20 janvier 1982 modifié par les arrêtés du 31 août 1995 et du 14 décembre 2006 fixe la liste des espèces végétales protégées sur l'ensemble du territoire français. Il interdit « en tout temps et sur tout le territoire métropolitain, la destruction, la coupe, la mutilation, l'arrachage, la cueillette ou l'enlèvement, le colportage, l'utilisation, la mise en vente, la vente ou l'achat de tout ou partie des spécimens sauvages des espèces citées à l'annexe I ».

Une espèce est concernée au niveau de l'aire d'étude : Renoncule nodiflore (*Ranunculus nodiflorus*).

L'arrêté du 4 décembre 1990 fixe la liste des espèces végétales protégées en région Rhône-Alpes, complétant la liste nationale. Il stipule les mêmes dispositions que l'arrêté précédent.

Cinq espèces sont concernées au niveau de l'aire d'étude : Cresson des bois (*Cardamine pentaphyllos*), Laïche en touffe (*Carex cespitosa*), Céphalanthère rouge (*Cephalanthera rubra*), Lis martagon (*Lilium martagon*) et Joubarbe d'Auvergne (*Sempervivum tectorum* subsp. *Arvernense*).

Mammifères non-volants

L'arrêté du 23 avril 2007, publié au JO du 10 mai 2007, fixe la liste des mammifères incluant les chiroptères protégés sur l'ensemble du territoire et les modalités de leur protection. Il est stipulé pour l'ensemble des espèces protégées à l'échelle nationale que : « Sont interdites [...] la destruction, l'altération ou la dégradation des sites de reproduction et des aires de repos des animaux. Ces interdictions s'appliquent aux éléments physiques ou biologiques réputés nécessaires à la reproduction ou au repos de l'espèce considérée [...] pour autant que la destruction, l'altération ou la dégradation remette en cause le bon accomplissement de ces cycles biologiques ». Ce dernier a été modifié par l'arrêté du 15 septembre 2012 (publié au JO du 6 octobre 2012) en y ajoutant notamment une nouvelle espèce protégée au titre de ses individus et de ses habitats de reproduction, de repos et d'alimentation, le Campagnol amphibie.

Quatre espèces de mammifères non-volants protégés au niveau national ont été considérées comme potentiellement présentes : Écureuil roux, Genette commune, Hérisson d'Europe et Loutre d'Europe.

Chiroptères

L'arrêté du 23 avril 2007, publié au JO du 10 mai 2007, fixe la liste des mammifères incluant les chiroptères protégés sur l'ensemble du territoire et les modalités de leur protection. Il est stipulé pour l'ensemble des espèces protégées à l'échelle nationale que : « Sont interdites [...] la destruction, l'altération ou la dégradation des sites de reproduction et des aires de repos des animaux. Ces interdictions s'appliquent aux éléments physiques ou biologiques réputés nécessaires à la reproduction ou au repos de l'espèce considérée [...] pour autant que la destruction, l'altération ou la dégradation remette en cause le bon accomplissement de ces cycles biologiques ».

18 espèces de Chiroptères protégés au niveau national ont été identifiées au sein de l'aire d'étude : Barbastelle d'Europe, Grand Murin, Grand Rhinolophe, Molosse de Cestoni, Murin à moustaches, Murin à oreilles échanquées, Murin de Bechstein, Murin de Brandt, Murin de Daubenton, Murin de Natterer, Noctule commune, Noctule de Leisler, Oreillard gris, Oreillard roux, Pipistrelle commune, Pipistrelle de Kuhl, Sérotine commune et Vespère de Savi.

Oiseaux fréquentant l'aire d'étude en période de nidification

L'ensemble des espèces non chassables sont protégées par la loi. L'arrêté du 29 octobre 2009 (publié au J.O. du 5 décembre 2009) modifie substantiellement les dispositions applicables aux oiseaux protégés, en ajoutant notamment la notion de protection des habitats : « *sont interdites [...] la destruction, l'altération ou la dégradation des sites de reproduction et des aires de repos des animaux. Ces interdictions s'appliquent aux éléments physiques ou biologiques réputés nécessaires à la reproduction ou au repos de l'espèce considérée, [...] pour autant que la destruction, l'altération ou la dégradation remette en cause le bon accomplissement de ces cycles biologiques* ».

67 espèces fréquentent l'aire d'étude en période de reproduction (espèces potentiellement nicheuses au sein de l'aire d'étude ou venant s'y nourrir) : Accenteur mouchet, Aigle botté, Alouette lulu, Bergeronnette grise, Bergeronnette printanière, Bondrée apivore, Bruant jaune, Bruant proyer, Bruant zizi, Busard cendré, Busard Saint-Martin, Buse variable, Chardonneret élégant, Circaète Jean-le-Blanc, Coucou gris, Élanion blanc, Faucon crécerelle, Faucon hobereau, Fauvette à tête noire, Fauvette des jardins, Fauvette grisette, Grand Corbeau, Grimpereau des bois, Grimpereau des jardins, Hirondelle de fenêtres, Hirondelle rustique, Huppe fasciée, Hypolaïs polyglotte, Linotte mélodieuse, Lorient d'Europe, Mésange à longue queue, Mésange bleue, Mésange charbonnière, Mésange huppée, Mésange noire, Mésange nonnette, Milan noir, Milan royal, Moineau domestique, Moineau friquet, Pic épeiche, Pic épeichette, Pic mar, Pic noir, Pic vert, Pie-grièche à tête rousse, Pie-grièche écorcheur, Pie-grièche grise, Pinson des arbres, Pipit des arbres, Pipit farlouse, Pouillot de Bonelli, Pouillot siffleur, Pouillot véloce, Roitelet à triple bandeau, Rossignol philomèle, Rougegorge familier, Rougequeue à front blanc, Rougequeue noir, Serin cini, Sittelle torchepot, Tarier des prés, Tarier pâtre, Torcol fourmilier, Traquet motteux, Troglodyte mignon et Verdier d'Europe .

Amphibiens et reptiles

L'arrêté du 19 novembre 2007, consolidé au 19 décembre 2007, fixe notamment la liste des amphibiens et reptiles protégés sur l'ensemble du territoire et les modalités de leur protection. À ce titre, certaines espèces bénéficient d'une protection individuelle et de leurs habitats de reproduction et de repos (celles citées à l'article 2).

7 espèces sont concernées au niveau de l'aire d'étude : Alyte accoucheur, Crapaud calamite, Couleuvre helvétique, Couleuvre verte et jaune, Lézard à deux raies, Lézard des murailles et Vipère aspic.

En outre, l'arrêté fixe la liste des espèces protégées à titre individuel (citées à l'article 3).

5 espèces sont concernées au niveau de l'aire d'étude : Crapaud épineux, Grenouille rousse, Lézard vivipare, Orvet fragile et Triton palmé.

Insectes

L'arrêté du 23 avril 2007, consolidé au 6 mai 2007, fixe les listes d'insectes protégés et notamment de papillons de jour sur l'ensemble du territoire et les modalités de leur protection. Les espèces protégées au titre des individus et des habitats de reproduction et de repos sont listées à l'article 2.

1 espèce est concernée au niveau de l'aire d'étude : Semi-Apollon.

Celles protégées au titre des individus sont précisées à l'article 3.

Aucune espèce mentionnée dans cet article n'a été identifiée au sein de l'aire d'étude.

4 MILIEU HUMAIN

4.1 Urbanisation

La bande d'étude autour de la ligne aérienne RUEYRES – SAVIGNAC est faiblement urbanisée. Les habitations sont concentrées dans les bourgs et le territoire est globalement rural et peu artificialisé.

Sur la majeure partie de son linéaire, la ligne électrique aérienne RUEYRES – SAVIGNAC reste en marge des poches urbanisées et des hameaux.

Aucune habitation n'est surplombée par la ligne mais quelques hameaux sont à moins de 250 m :

- Savignac,
- Liozargues,
- Montusclat.

La ligne aérienne 225 000 volts RUEYRES - SAVIGNAC aux abords du hameau de Savignac.



La ligne aérienne à proximité d'un hangar agricole, à 300 mètres à l'est du Hameau de Vauls.



Actuellement, la ligne aérienne traverse le bourg de Liozargues sur la commune de Roffiac. De plus, deux pylônes sont localisés à proximité d'un gîte communal et d'un hangar de ferme.

C'est ce point sensible que concerne la déviation de l'ouvrage envisagée.

La ligne aérienne à Liozargues.



La ligne aérienne traverse le hameau de Liozargues.



La ligne aérienne à 800 m en contrebas du village de Tanavelle.



La ligne aérienne peu visible, à 200 m du village de Cantoin.



La ligne aérienne à reconstruire à proximité du hameau de Montusclat.



4.2 Équipements de transport et infrastructures

La ligne aérienne chemine le long ou croise une vingtaine de routes départementales :

- D40
- D926
- D216
- D116
- D16
- D44
- D57
- D56
- D990
- D165
- D48
- La D334
- La D148
- La D65 qui longe le versant nord des berges de la Truyère
- La D49 aux abords de la Truyère
- La D123 à Cantoin
- La D531
- La D111 et la D900 à sainte-Geneviève sur Argence

Traversée de la RD44 par la ligne aérienne.



Traversée de la RD48 par la ligne aérienne.



L'autoroute A75 reliant Clermont-Ferrand à Béziers chemine à environ 6 km au nord-est du projet.



La voie SNCF Béziers - Neussargues traverse le territoire et passe le long du poste électrique de SAVIGNAC.

La voie ferrée à proximité du poste de SAVIGNAC.

En plus de la ligne électrique 225 000 volts RUEYRES-SAVIGNAC concernée par le projet une douzaine de lignes électriques partent des postes de RUEYRES et de SAVIGNAC.



Depuis le poste de RUEYRES se raccordent les ouvrages suivants :

- Ligne 400 000 volts LE BREUIL - RUEYRES
- Ligne 400 000 volts EGUZON - RUEYRES
- Ligne 225 000 volts RUEYRES - SARRANS
- Ligne 225 000 volts RUEYRES - Piquage LANAU
- Ligne 225 000 volts MARGERIDE - RUEYRES
- Ligne 63 000 volts CASTELNAU - RUEYRES
- Ligne 225 000 volts ONET LE CHATEAU - RUEYRES
- Ligne 225 000 volts BROMMAT - RUEYRES
- Ligne 225 000 volts LA MOLE - RUEYRES
- Ligne 63 000 volts LEYGUESAU - RUEYRES



Abords du poste électrique de RUEYRES.

Au poste de SAVIGNAC :

- Ligne 63 000 volts SAVIGNAC - SAINT FLOUR
- Ligne 63 000 volts MASSIAC - SAVIGNAC
- Ligne 63 000 volts SAVIGNAC - TALIZAT



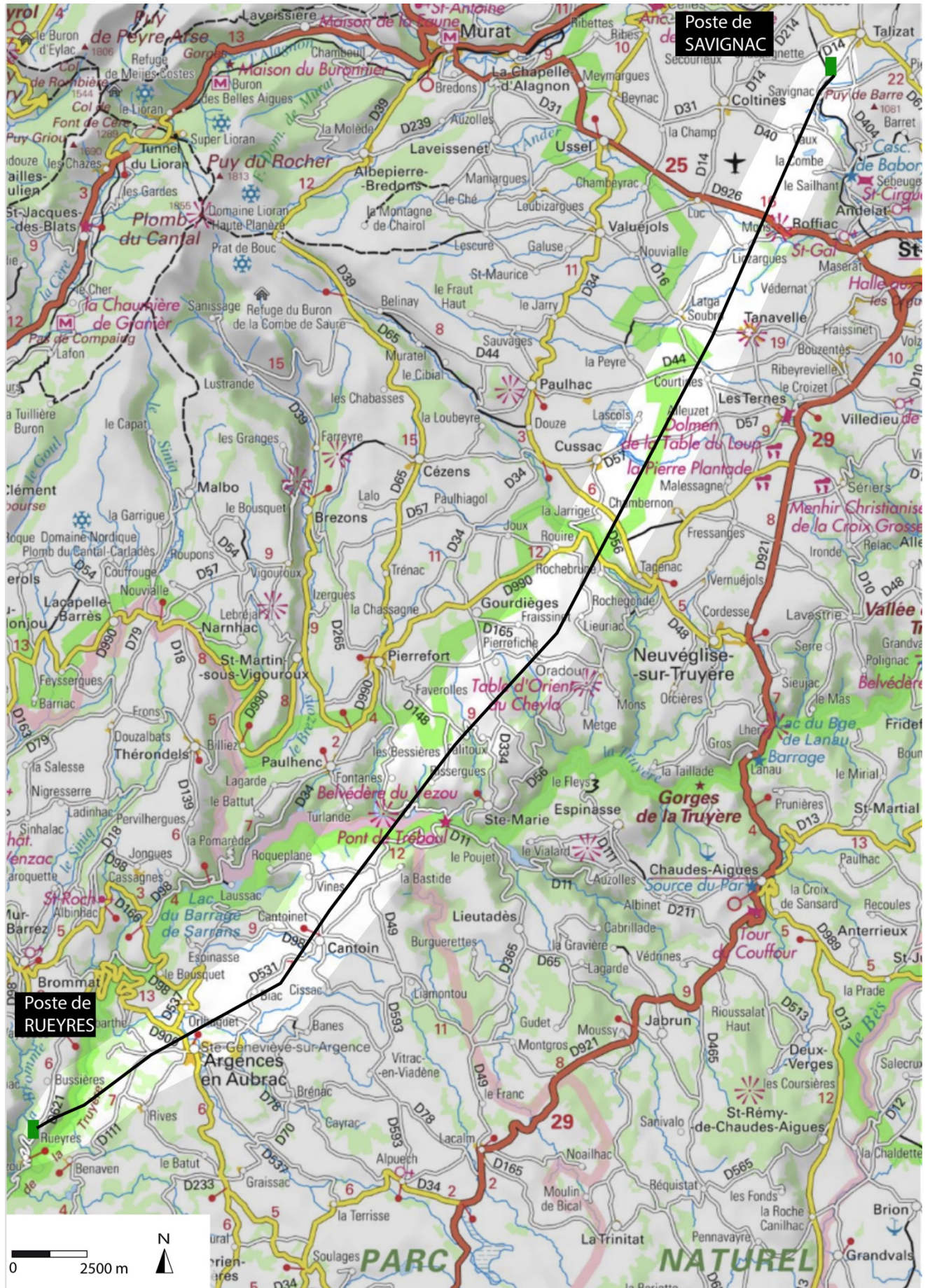
Poste électrique de SAVIGNAC.

On note également la présence de l'Aérodrome de Coltines, qui bien que situé à 1600 m du projet, a des conséquences sur la ligne électrique 225 000 volts RUEYRES-SAVIGNAC qui est concernée à cet endroit par les servitudes aéronautiques de l'aérodrome. Ainsi les pylônes 310 à 307 sont actuellement peints en rouge et blanc et des balises sont installées sur les câbles conducteurs pour les rendre visibles.



Aérodrome de Coltines.

Réseau routier



4.3 Risque technologique

Les communes traversées par la ligne aérienne sont concernées par les risques technologiques.

En effet, plusieurs installations classées pour l'environnement (ICPE) ont été localisées mais ne sont pas classées SEVESO. Deux ICPE sont comprises dans l'aire d'étude : l'entreprise Marquet (carrières) et l'entreprise TPA (travaux de terrassements).

La zone d'étude est également concernée par un site pollué au niveau de Cantoin correspondant à une décharge municipale en activité localisée à 200 m à l'est du tracé de la ligne, aucune interaction n'est à prévoir avec le projet.

Le risque de Transport de Matières Dangereuses est présent sur la zone d'étude du fait de la présence d'axes routiers, ce risque reste néanmoins limité.

4.4 Agriculture

Le territoire est occupé majoritairement par des prairies et autres surfaces en herbe à usage agricole et quelques systèmes culturaux et forêts mélangés.



Mosaïque de petites parcelles dans la partie nord.



Bocage plus marqué au sud. (Source orthophoto IGN)

L'activité agricole du territoire est principalement tournée vers l'élevage bovin pour le lait et la viande, ce qui place le département du Cantal comme premier producteur de bovins en région Auvergne-Rhône-Alpes. 95% de la Surface Agricole Utile (SAU) du Cantal est en herbe, et 82% de celle de l'Aveyron.

En Aveyron, l'agriculture est également principalement orientée vers les productions animales, puisque 78 % des exploitations du département sont spécialisées dans ces productions. L'Aveyron se place au second rang des départements d'Occitanie en nombre d'exploitations agricoles, et l'économie agricole aveyronnaise s'appuie sur les deux piliers que sont les élevages ovins et bovins allaitants.

La partie aveyronnaise du secteur d'étude abrite 47 % des exploitations spécialisées en élevage bovin du département de l'Aveyron.



Pâturage de bovins.



Pâturage d'ovins.

Les produits issus de cette agriculture sont de qualité et de nombreuses appellations sont revendiquées.

Au sein du territoire, on recense les AOC - AOP⁸ suivantes, ainsi que de très nombreuses IGP⁹ :

⁸ Appellation d'Origine Contrôlée - Appellation d'Origine Protégée.

⁹ Indication Géographique Protégée.

- Fourme d'Ambert,
- Saint Nectaire,
- Bleu d'Auvergne,
- Cantal ou Fourme de Cantal,
- Salers,
- Laguiole,

Fromagerie à Talizat.



Pâturage de bovins.



Hangar agricole.



Balles de fourrage.

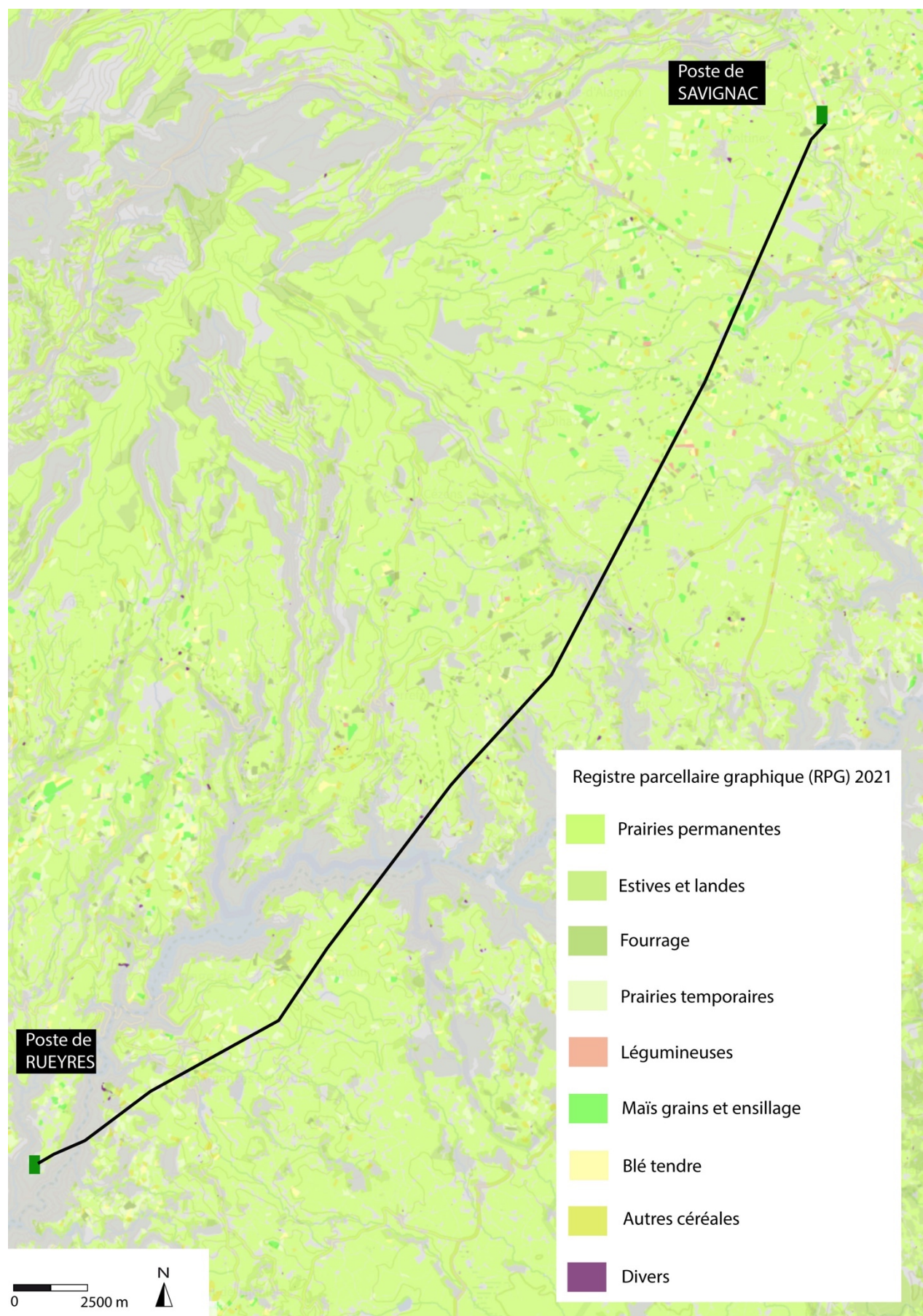


Hangar recouvert de panneaux photovoltaïques



La ligne aérienne en parcelle agricole.

Cultures à l'emplacement de la ligne aérienne



4.5 Tourisme

Les contreforts du Massif du Cantal offrent de nombreux atouts touristiques et dispose d'un environnement immédiat remarquable : le Puy Marie, le Plomb du Cantal, l'Aubrac, la Vallée de la Truyère ...

La qualité et la variété des paysages et le nombre important de chemins ruraux sont propices aux activités de pleine nature et au tourisme vert : randonnée, pêche, visite de fermes et fromageries (Cantal, Salers)...

La ligne objet des présents travaux traverse des chemins de Grande Randonnée :

- GRP (chemin de Grande Randonnée de Pays) de Saint-Flour. Longue de 220 km, cette boucle fait le tour du Pays de Saint-Flour en passant dans les départements du Cantal, de la Haute-Loire et de la Lozère.
- GR4 de l'Atlantique à la Méditerranée qui traverse la Planèze de Saint-Flour d'ouest en est.

La planèze et le volcan cantalien accueillent également plusieurs itinéraires de promenade à pied (PR) et à VTT, avec notamment la GTMC (Grande Traversée en VTT du Massif-Central). Cet itinéraire emblématique traverse du nord au sud le département du Cantal et permet la découverte du Cézallier, du massif de la Pinatelle, de la Planèze de Saint-Flour pour rejoindre le massif de la Margeride.

Plus au sud, Argences-en-Aubrac accueille la Via Ferrata du bois de Baltuergues.

A Cantoin, la maison de la cabrette et des traditions de l'Aubrac est un musée du patrimoine qui accueille des visiteurs toute l'année.



4.6 Parc Naturel Régional

5 km de ligne aérienne sont concernés par la Parc Naturel Régional des Volcans d'Auvergne et 12 km par le Parc naturel Régional de l'Aubrac.

La charte du Parc Naturel Régional de l'Aubrac est la feuille de route qui donne le cadre des interventions du PNR dans les 15 ans qui suivent sa labellisation. Elle s'organise autour de quatre Axes, qui déclinent chacun des orientations.

Axe transversal : Construire « l'Aubrac de demain ».

Axe 1 : Renforcer l'exceptionnelle identité de l'Aubrac par la préservation et la valorisation de ses patrimoines.

Axe 2 : Conforter la dynamique économique « Aubrac » par la valorisation durable de ses ressources.

Axe 3 : Mieux vivre ensemble en Aubrac » : garantir la qualité de vie et l'aménagement durable de ses espaces.

La charte du Parc Naturel Régional des Volcans d'Auvergne traite du lien culturel et social, du cadre de vie et des activités économiques du territoire. Elle s'organise autour de trois orientations :

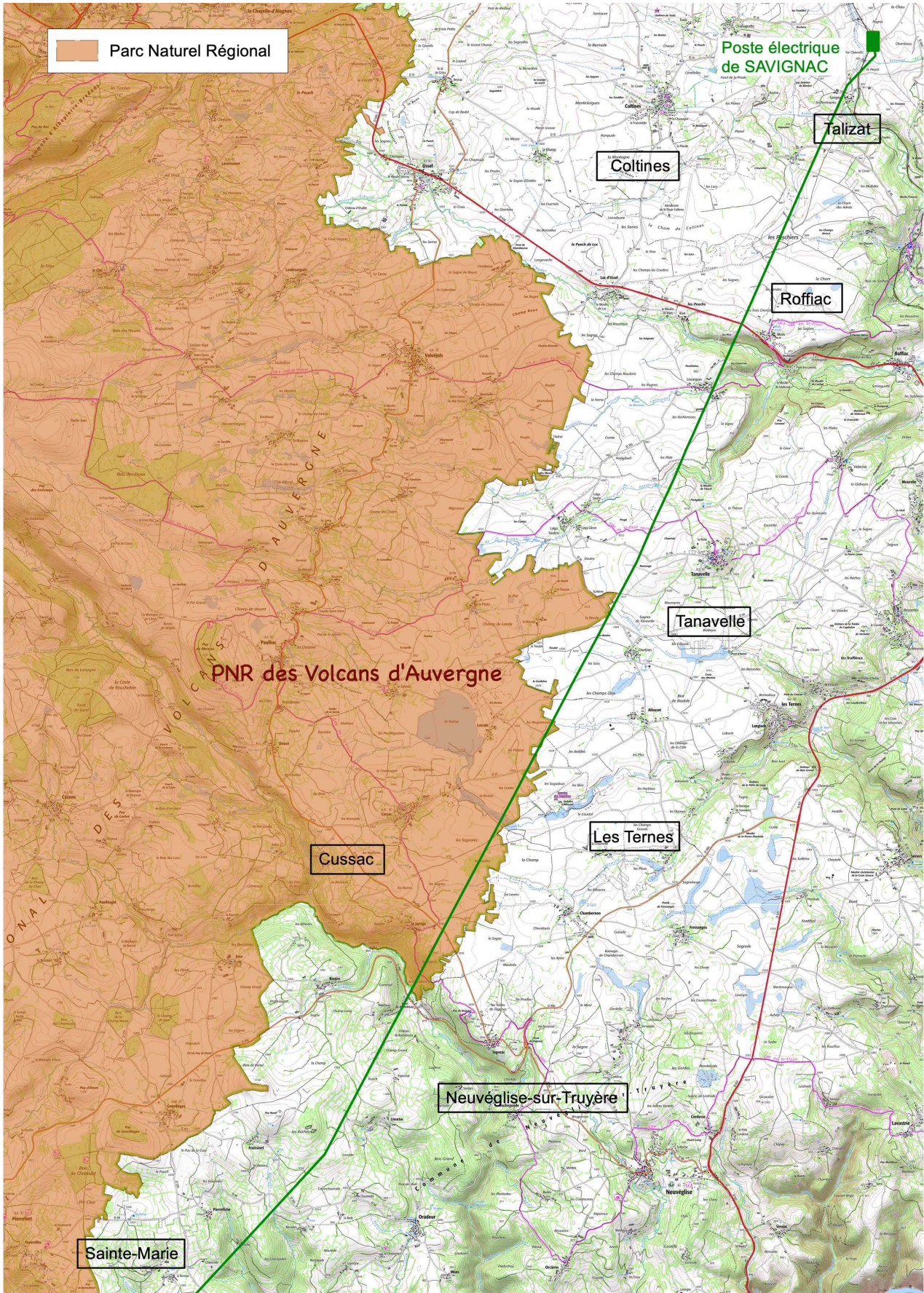
L'orientation 1 de la charte du Parc les encourage habitants à se mobiliser pour la préservation des patrimoines naturels, paysages et culturels du territoire. Il s'agit également de créer des conditions favorables pour donner envie à de nouveaux habitants et de nouveaux actifs de s'installer.

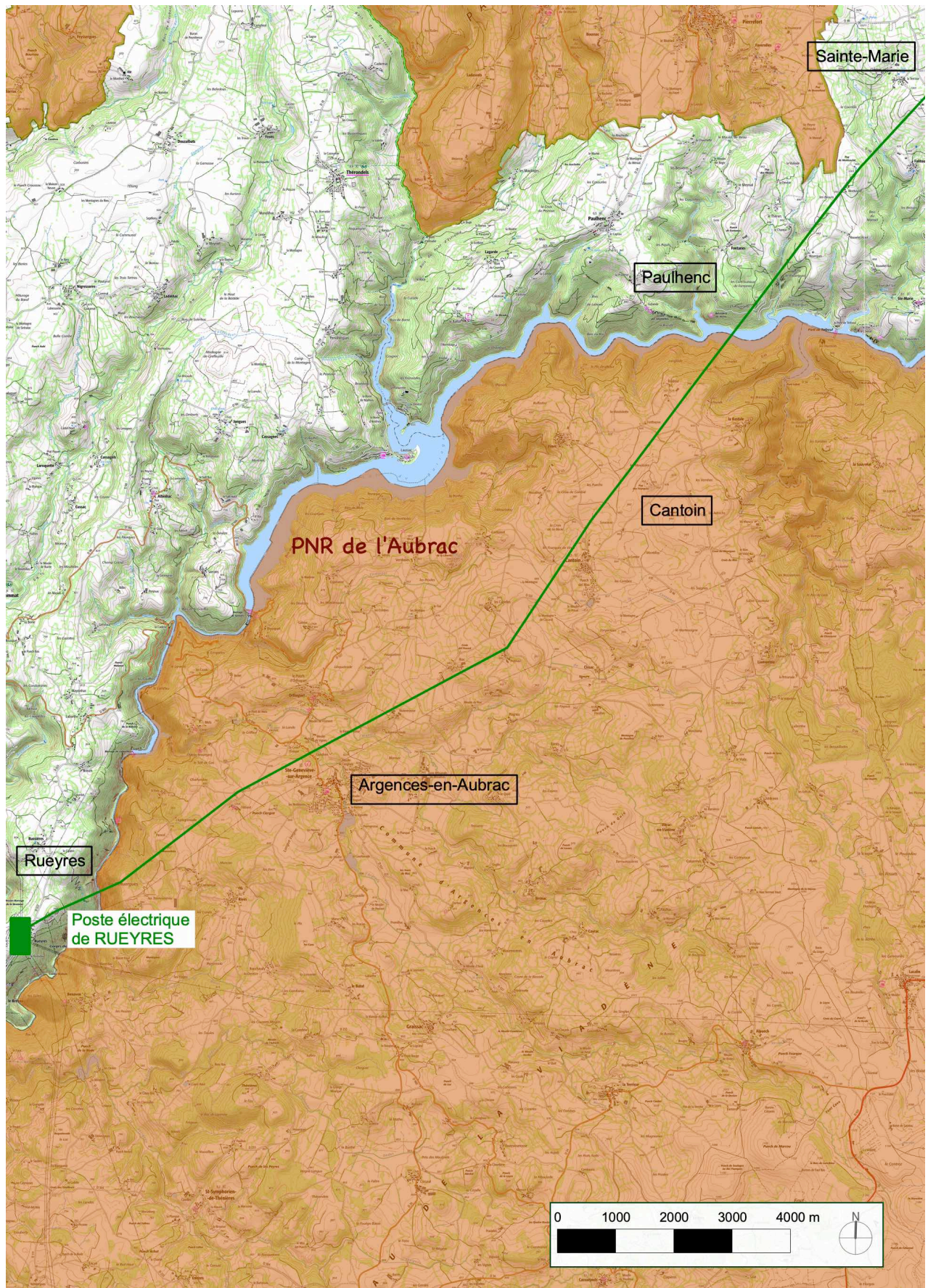
L'orientation 2 pour des politiques volontaristes. Le caractère exceptionnel de ces espaces paysagers et naturels du Parc nécessite de faire face aux défis inhérents à leur gestion. Cette tâche revient aux élus du territoire qui mettent en œuvre la charte du Parc. Pour préserver ce cadre de vie, ils s'engagent, dans la charte du Parc, à développer des stratégies innovantes et adaptées aux enjeux locaux.

L'orientation 3 de la charte se consacre au développement économique, en se focalisant sur les activités phares du territoire et leurs liens aux ressources locales.

Il s'agit d'entraîner l'ensemble des activités économiques dans des pratiques durables, solidaires, valorisant davantage et de façon respectueuse les spécificités patrimoniales du territoire.

Parc Naturel Régional





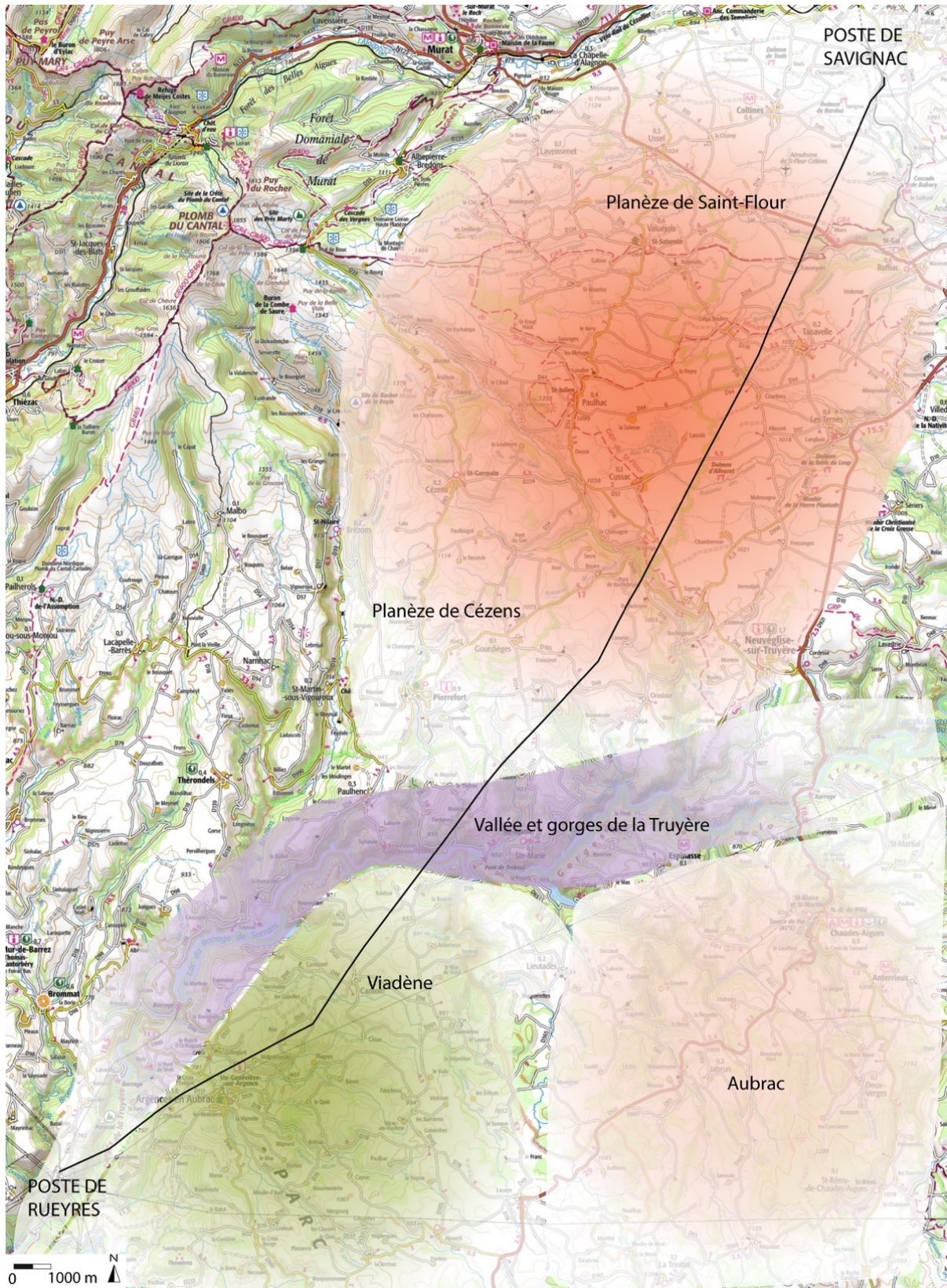
5 PAYSAGE ET PATRIMOINE

La ligne à 225 000 volts RUEYRES – SAVIGNAC traverse un plateau de moyenne montagne constitué de communes rurales avec très peu d'habitations.

Selon les atlas des paysages du Cantal et de l'Aveyron, le secteur d'étude du projet est concerné par quatre entités paysagères :

- . la Planèze de Saint-Flour,
- . la Planèze de Cézens,
- . vallée et gorges de la Truyère,
- . Viadène, Carladez, Vallée du Lot.

Les entités paysagères concernées par le projet



Planèze de Saint-Flour et de Cézens

Ces paysages de planèzes, bien que compris dans la catégorie des « Hautes Terres d'Auvergne », ont un caractère montagnard moins marqué et comportent un relief tabulaire aux alentours de 1 000 mètres d'altitude, comprenant de grands ensembles de prairies composant des paysages de milieux ouverts et de bocages.

L'espace agricole s'organise en couronne autour des villages. Les prairies de fauche et les champs ceinturent les villages.

Les villages, formés par des groupes d'habitations et de corps de fermes, se repèrent de loin par la densification des haies et des groupements d'arbres à leurs abords, formant une sorte d'écrin vert autour des villages.

Le caractère ouvert des paysages des plateaux et des planèzes permet de bénéficier de vues panoramiques, qui confèrent à la découverte du paysage, une expérience unique. L'expérience paysagère des vues panoramiques et des horizons lointains fait partie d'une des qualités paysagères majeures de la planèze qu'il convient de préserver. Dans les expériences paysagères de panorama, celle des vues sur le Plomb du Cantal ont un caractère unique, voire patrimonial.

Viadène

Vaste plateau granitique vallonné, la Viadène est délimitée par les vallées encaissées du Lot et de la Truyère.

Les limites nord-est et nord-ouest sont le plus souvent constituées de lignes de crêtes et les unités paysagères se prolongent dans les départements de la Lozère et du Cantal par les plateaux de l'Aubrac, les Monts du Cantal et la châtaigneraie Cantalienne. Ces continuités marquent le net rattachement du Nord Aveyron au Massif Central.

De plus ; la prédominance de l'élevage bovin dans l'agriculture et le comportement démographique et migratoire les apparentent à l'Auvergne proche. Les facteurs naturels sont hétérogènes : géologie variée, amplitude topographique... mais rassemblés par l'hydrographie : cette entité constitue le bassin versant rive droite du Lot aveyronnais.

Dans le courant du XXe siècle, les vallées du Lot et de la Truyère connaîtront une modification brutale de leur paysage par la construction d'une succession de barrages hydroélectriques qui en font aujourd'hui un important centre de production d'énergie (leur puissance installée est équivalente à deux tranches nucléaires) accompagné de son réseau de transport.

Vallée de la Truyère - retenue de Sarrans

Entre sa source sur les monts de la Margeride en Lozère et sa confluence avec le Lot à Entraygues-sur-Truyère, la Truyère parcourt près de 170 km et comporte un dénivelé important, ce qui a favorisé le développement de l'hydroélectricité.

Cette entité paysagère constituée de vallées étroites et très encaissées représente une barrière physique et une zone de transition entre le Massif du Cantal au Nord, l'Aubrac au Sud et la Margeride à l'Est. Elle est aujourd'hui appréhendée comme un trait-d'union.

Les paysages de la Truyère sont marqués par des gorges difficilement accessibles où les versants abrupts et boisés masquent le cours d'eau. On l'observe donc parfois depuis les hauteurs avec des vues plongeantes impressionnantes mais surtout aux endroits où la traversée est possible (Pont de Lanau à Neuvéglise, pont de Tréboul à Sainte-Marie, pont de Grandval, viaduc de Garabit...).

Les gorges de la Truyère ont été modifiés par des retenues de barrage : barrages de Grandval (dont le lac de retenue est long d'environ 28 kilomètres, pour une surface d'environ 1 100 hectares, et au bout duquel est situé le viaduc de Garabit), de Lanau (12 kilomètres de long) et le barrage de Sarrans en aval (35 kilomètres de long), dont la retenue concerne la partie Sud-Ouest du territoire (Pierrefort, Tréboul, ...)

Le passage des plateaux aux vallées se fait de manière abrupte. Difficilement exploitables par l'agriculture, les versants sont constitués essentiellement de landes et de forêts avec une diversité de peuplements qui contribue à enrichir les textures et couleurs des paysages. Les versants exposés au Sud sont constitués de formations végétales plus sèches, notamment de landes à forte valeur botanique composées d'espèces (fougères, bruyères, genêts...) qui témoignent de la pauvreté et de l'acidité des sols. Ces formations végétales laissent apparaître en partie les affleurements de la roche.

Situé à la pointe nord du département de l'Aveyron, sur les contreforts de l'Aubrac, le lac de Sarrans s'étend sur plus de 1 000 hectares le long de la Truyère. Constituée d'une suite de gorges entrecoupées par de rares élargissements, la retenue de Sarrans (1934) s'étend sur près de 35 km jusque dans le Cantal au pied du barrage de Lanau. Avec ses 300 millions de m³ d'eau, c'est le 5ème plus grand lac artificiel de France. Avec ses tombants rocheux, ses forêts ennoyées, le lac est un site de pêche aux carnassiers. Il accueille aussi : sports nautiques, pontons de mise à l'eau et baignade surveillée.

